

# Nouvelles données sur l'urbanisme d'Aventicum : les fouilles "St-Martin" et "Mur des Sarrazins" de 1986

Autor(en): **Morel, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **30 (1988)**

PDF erstellt am: **19.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-244626>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# NOUVELLES DONNÉES SUR L'URBANISME D'AVENTICUM

Les fouilles « St-Martin » et  
« Mur des Sarrazins » de 1986

Jacques Morel



## SOMMAIRE

RÉSUMÉ . . . . .	7
1. INTRODUCTION . . . . .	9
1.1. Objet — Objectifs . . . . .	9
1.2. Déroulement des travaux. . . . .	9
2. LES FOUILLES «SUR ST-MARTIN» . . . . .	12
2.1. Situation, relief, géologie . . . . .	12
2.2. Les fouilles de 1960 «Sur St-Martin» . . . . .	12
2.3. Le lieu-dit «Vers la Thuillière» . . . . .	19
2.4. Les vestiges de 1986 . . . . .	19
2.5. Vestiges pré-romains . . . . .	19
2.6. Les captages (états 1 et 2) . . . . .	19
2.6.1. Le réseau de drains St. 2, 3 et 4 . . . . .	19
2.6.2. Le puits St. 6 . . . . .	20
2.6.3. L'aire de travail St. 8 . . . . .	26
2.6.4. L'étayage St. 7 . . . . .	26
2.6.5. Les bois périphériques B6, B11, B12 et B15 . . . . .	26
2.6.6. Le sol 4b . . . . .	28
2.6.7. Eléments de datation et résultats dendrochronologiques . . . . .	28
2.6.8. St. 6, 7 et 8: tableau des bois . . . . .	32
2.7. Le local tardif Ouest (état 3) . . . . .	33
2.7.1. L'empreinte de poteau St. 5 . . . . .	34
2.7.2. Eléments de datation . . . . .	34
2.8. Résultats généraux . . . . .	34
Tableau des couches «Sur St-Martin» . . . . .	40
Tableau des murs et des structures «Sur St-Martin» . . . . .	41
3. LES FOUILLES «EN ST-MARTIN» . . . . .	42
3.1. Situation, contexte . . . . .	42
3.2. La documentation ancienne . . . . .	42
3.3. Le lieu-dit «Au Vieux Grand Chemin» . . . . .	42
3.4. Les vestiges de 1986 . . . . .	44
3.5. La portion de bâtiment au Sud . . . . .	44
3.5.1. Les murs M5 et M7 . . . . .	44
3.5.2. Le refend à colombage M6 . . . . .	51
3.5.3. Le seuil St. 32 . . . . .	55
3.5.4. La mosaïque St. 9 . . . . .	55
3.5.5. Eléments de datation . . . . .	55
3.6. La voie St. 13 et ses aménagements bordiers . . . . .	55
3.6.1. Le bassin St. 10 – St. 11 . . . . .	55
3.6.2. Le mur de façade M8 . . . . .	57
3.6.3. La voie St. 13 . . . . .	57
3.6.4. Le bâtiment riverain Nord. . . . .	59
3.6.5. Eléments de datation . . . . .	59
3.7. Le chemin St. 16 . . . . .	59
3.8. L'horizon de mortier St. 17 et le tambour de colonne St. 18 . . . . .	60



## RÉSUMÉ

De nouvelles données concernant le développement urbanistique des faubourgs méridionaux d'Aventicum ont été acquises à l'occasion de fouilles d'urgence réalisées au printemps 1986, dans un secteur *intra muros* qui était jusqu'ici mal connu des archéologues.

Malgré un champ d'investigation restreint, la nature du sous-sol archéologique exploré témoigne de l'étendue du processus d'urbanisation antique jusqu'au pied des coteaux de Donatyre où des travaux d'assainissement de la plaine marécageuse ont été entrepris dès la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C, dans le cadre d'un programme édilitaire lié à la mise en œuvre du complexe monumental théâtre-sanctuaire du Cigognier. La mise en évidence d'un tronçon d'un nouvel axe de circulation desservant le théâtre et dédoublant celui qui mène au sanctuaire, fournit certains éclaircissements sur le tracé et la distribution du réseau routier depuis la Porte de l'Ouest. Les vestiges de constructions riveraines constatés indiquent une extension progressive de l'agglomération à partir de ces deux voies durant le II<sup>e</sup> siècle. Aux environs de 150, l'intensification de l'urbanisme se traduit par de nouveaux travaux d'assainissement et d'importants réaménagements de la voirie, suivis par l'implantation d'un bâtiment bordier dont l'un des murs intérieurs, fermant une salle à mosaïque et construit selon la technique du pan de bois hourdé de maçonnerie, a fait l'objet d'une restitution.

Les activités artisanales, repoussées sur les versants Sud de la plaine de la Broye dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle, ont nécessité l'installation de captages et de drainages des eaux de source qui ont, pour une part, desservi des ateliers de potiers établis à flanc de coteau. La découverte du cuvelage boisé d'un puits en parfait état de conservation a permis d'en observer la technique de construction et de déceler les réfections qui lui ont été apportées dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, selon l'analyse dendrochronologique.

Après un premier abandon du site survenu aux environs de 250, à la période dite des invasions, une réoccupation des lieux est attestée à partir de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, avec la mise au jour d'une portion de bâtiment à caractère rural et/ou artisanal, fondée dans la couche de démolition des captages du Haut-Empire.

Les éléments nouveaux fournis par le recoupement de l'extension occidentale du «Mur des Sarrazins», implantée dans la voie de desserte du théâtre, suivant son tracé, ont donné lieu à une reprise, dans son ensemble, de l'irritant problème que pose l'identification de ce mur. Si cette nouvelle mise au point nous autorise à l'interpréter comme étant les ruines d'une enceinte réduite du Bas-Empire, restaurée au Haut Moyen Age, l'absence d'indices chronologiques déterminants rend encore précaire cette hypothèse qu'il conviendra de vérifier sur le terrain suivant les axes de recherches proposés.

L'étude du mobilier récolté ainsi que l'analyse dendrochronologique appliquée aux bois du puits complètent la présentation des résultats de cette intervention et fournissent les jalons qui ont rendu possible l'approche de l'évolution chronologique de ce secteur à l'époque romaine.

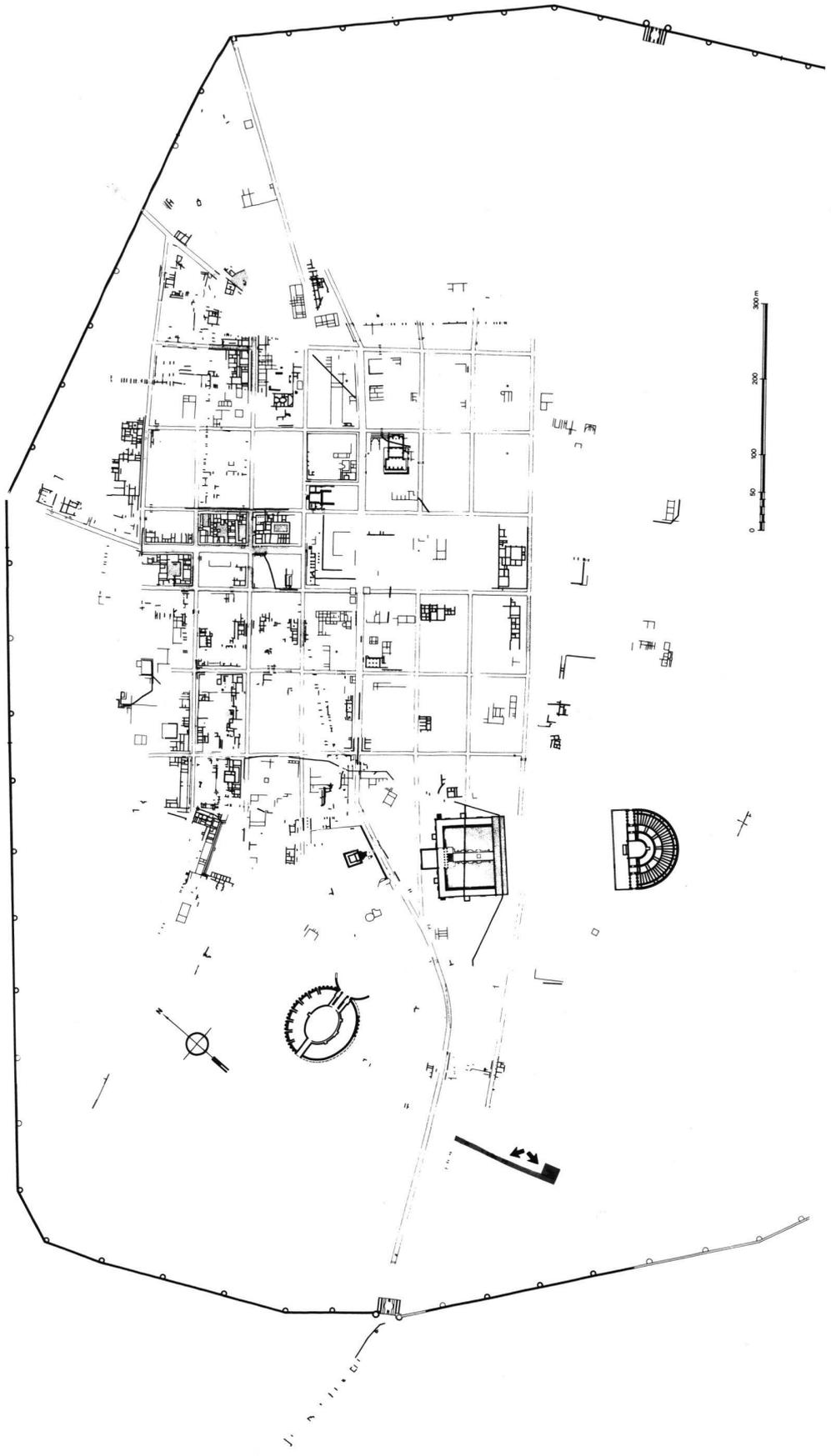


Fig. 1. Situation générale des fouilles de 1986.

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. OBJET-OBJECTIFS

L'implantation d'une villa familiale au lieu-dit «Sur St-Martin» — parcelle 870 — et son raccordement au collecteur des eaux usées «En St-Martin», au travers de la parcelle 869, ont requis une intervention préalable de la Fondation Pro Aventico et de la section des Monuments Historiques et Archéologie de l'Etat de Vaud sur l'emprise des constructions nouvelles, à la fin du printemps 1986.

En effet, ces projets sis dans la zone archéologique des faubourgs méridionaux d'Aventicum, entre la Porte de l'Ouest et l'ensemble monumental théâtre-sanctuaire du Cigognier (fig. 1 et 2), touchaient un secteur fort peu documenté et susceptible de receler de nombreux vestiges permettant de compléter notre connaissance sur la nature et l'étendue de l'occupation antique au pied des coteaux de Donatyre. Il était donc justifié de procéder à ces investigations qui offraient la possibilité, non seulement d'obtenir de précieux renseignements sur le système d'adduction des eaux romain arrivant des collines voisines, mais aussi de préciser le tracé du réseau routier *intra muros* à proximité de la Porte de l'Ouest, ainsi que de vérifier l'extension de l'énigmatique «Mur des Sarrazins» que devaient normalement recouper les travaux de raccordement des canalisations.

### 1.2. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Sur la base de ces objectifs, une campagne de fouilles de sauvetage, placée sous la direction du soussigné, a été entreprise aux mois de mai et juin 1986 et s'est déroulée en deux phases successives suivant le programme des travaux de construction :

- La première étape «Sur St-Martin» a porté sur l'emprise même de la villa projetée, d'une superficie de 300 m<sup>2</sup> environ. Après un décapage à la pelle mécanique de la terre végétale et des niveaux supérieurs, sont apparus les vestiges d'un dispositif de drainage et de captage de sources de l'époque romaine, ainsi que les fondations d'une portion de bâtiment tardif. Malgré des conditions de travail difficiles en raison d'une météorologie désastreuse et de l'inondation permanente du terrain par les eaux de source et de ruissellement, l'enregistrement des données archéologiques a pu être réalisé entre le 23 mai et le 16 juin avant la poursuite des travaux de terrassement. C'est ainsi que le cadre en bois d'un puits romain parfaitement conservé a pu faire l'objet d'une analyse dendrochronologique (annexe 1), et être prélevé en vue de son exposition au MRA après traitement.
- La deuxième étape, «En St-Martin», s'est déroulée entre le 17 et le 27 juin à l'occasion du raccordement des canalisations de la future construction au collecteur communal. A cet effet, une tranchée a été ouverte à la machine sur une longueur de 130 m et une largeur moyenne de 1.20 m, entre l'emprise de la villa et la route cantonale N° 601 (fig. 3: S. 2 N-S). La creuse, placée sous notre surveillance, a été effectuée jusqu'à une profondeur de 1.10 m, entamant le sommet des niveaux archéologiques et faisant apparaître une série de vestiges qu'il a fallu relever et documenter avant la pose des conduites. Devant une telle exigüité du champ d'observation et les contraintes dictées par les travaux de voirie, empêchant des surcreusements du terrain sur le tracé des canalisations, un élargissement ponctuel de la tranchée sur une largeur de 1.80 m et une longueur de 10 m, s'est avéré nécessaire pour tenter d'obtenir des compléments d'information stratigraphiques. L'ouverture de ce caisson supplémentaire à une profondeur de 2.60 m, jusqu'au terrain naturel, a été exécuté au travers du tracé d'une voie romaine bordée de bâtiments et recoupée par l'extension du «Mur des Sarrazins» (fig. 3: S.1). Bien que très limitée en surface, cette deuxième intervention a permis d'esquisser l'évolution chronologique du secteur qui s'est développé à partir d'un important programme édilitaire; elle est également à l'origine d'une réactualisation du problème de l'identification du «Mur des Sarrazins».

Pour les investigations sur le terrain, le soussigné a bénéficié de la précieuse collaboration de M<sup>me</sup> D. Tuor-Clerc, archéologue, et de M. D. Da Silva, manœuvre spécialisé de l'entreprise K. Offner à Morat-FR. Plusieurs collaborateurs du MRA ont également apporté leur concours à ces fouilles. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance: M<sup>me</sup> M. Aubert, dessinatrice, M<sup>lles</sup> F. Bonnet, archéologue, V. Fischbacher, restauratrice, et MM. M. Fuchs, archéologue, et R. Glauser, restaurateur. Lors de l'élaboration des résultats, M<sup>lle</sup> C. Ramseier, informaticienne, a bien voulu prendre en charge les travaux de traitement de texte.

L'étude du mobilier archéologique<sup>1</sup> qui accompagne la présentation de ces résultats (chap. 5), est l'œuvre de M. D. Castella, archéologue, tandis que M<sup>me</sup> C. May Castella a réalisé les dessins d'objet. Les trouvailles monétaires ont été confiées à M. F. E. Kœnig, conservateur du Cabinet des médailles de Genève, qui les a identifiées et jointes au catalogue numismatique du MRA (chap. 6). L'analyse des échantillons de bois prélevés a été effectuée par MM. A. et C. Orcel du Laboratoire romand de dendrochronologie à Moudon-VD (annexe 1).

Nos remerciements vont également à MM. H. Bögli, conservateur du MRA, et D. Weidmann, archéologue cantonal, qui nous ont confié la direction de ces travaux, ainsi que leur élaboration qui fait l'objet du présent bulletin.

<sup>1</sup> Le matériel récolté au cours de ces fouilles a été enregistré au MRA sous les N<sup>os</sup> de complexe 86/6111 à 86/6138.



Fig. 2. Situation des fouilles de 1960, 1967-68 et 1986.

## 2. LES FOUILLES « SUR ST-MARTIN »

### 2.1. SITUATION, RELIEF, GÉOLOGIE

Ces fouilles se situent en bas de pente d'un des coteaux Nord-Ouest de la colline de Donatyre accusant un pendage de 9% environ, dominant au Sud la plaine où s'étendait l'agglomération urbaine d'Aventicum. Le secteur concerné se trouve à quelque 100 m des axes routiers romains, délimitant au Sud-Est et à l'Est les quartiers réguliers, entre le théâtre distant de 400 m et l'enceinte méridionale, à environ 200 m de la Porte de l'Ouest. Les vestiges romains y ont été dégagés à une profondeur de 1.50 m par rapport au niveau actuel du pré, sous les couches de colluvionnement du versant qui renferment les matériaux de leur démolition par lessivage des niveaux archéologiques. Le sous-sol géologique est composé d'importants dépôts de sables molassiques (fig. 17: c8a-b), moyennement à très fortement oxydés, résultant de l'érosion des assises de molasse aquitanienne (c9) qui constituent le substrat des versants rive droite de la plaine alluviale de la Basse-Broye.

Les vestiges ont été observés à flanc de coteau, au sommet du plan incliné d'un banc de molasse à double pendage Nord et Ouest (env. 10%) dont la crête devait affleurer à l'époque romaine. Le dégagement partiel de ce banc a mis en évidence des horizons fissurés superficiels donnant lieu à l'écoulement de petites sources qui ont fait l'objet de captages romains. C'est ainsi qu'un puits (St. 6) a été construit au point d'émergence entre deux plaques de molasse d'une première source d'un débit actuel assez faible de 3-5 l/mn environ. En amont de ce griffon, d'autres sources pérennes alimentent une sorte de réservoir naturel creusé par l'érosion dans le banc de molasse et dont le trop-plein a été évacué par le réseau de drains antique.

L'existence d'autres sources voisines est signalée par A.Parriaux<sup>2</sup> dans son étude sur les ressources en eaux du Bassin de la Broye et qui, lors de sa prospection hydrogéologique sur la colline de Donatyre, en a décelé plusieurs *extra muros*, au Sud de la zone fouillée sur le sommet du versant opposé.

Toutes ces observations viennent compléter le recensement des sources et des captages établi par J.P.Aubert<sup>3</sup> lors de son étude sur les aqueducs d'Aventicum. Elles soulignent, s'il en est encore besoin, la nature aquifère du sous-sol des collines aventiciennes, élément qui a sans aucun doute joué un rôle déterminant dans le développement de la ville romaine, assurant à celle-ci son approvisionnement en eau au moyen de nombreux captages.

### 2.2. LES FOUILLES DE 1960 « SUR ST-MARTIN »

Avant les fouilles de 1986, nos connaissances archéologiques étaient des plus restreintes pour cette partie Sud-Ouest de la ville romaine. Les seuls éléments nous renseignant sur la nature de l'occupation antique dans ce secteur sont les observations faites en 1960 dans le talus Est du Chemin de St-Martin, à 100 m environ au Sud de nos fouilles, sur le flanc supérieur du coteau. A la suite de travaux de terrassement qui avaient fait apparaître une grande quantité de matériel céramique, le directeur des fouilles topographiques d'Avenches, G.-Th. Schwarz entreprit l'ouverture de trois sondages (fig. 2) qui ne permirent pas de déceler les structures en rapport avec ce matériel. En revanche, l'analyse de l'important mobilier archéologique récolté, qui comportait plusieurs ratés de cuisson, a amené M. Egloff<sup>4</sup> à conclure à l'existence « *d'un lieu de décharge réservé aux déchets provenant d'un ou plusieurs fours de potiers de la fin du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.* ».

<sup>2</sup> A. PARRIAUX, *Contribution à l'étude des ressources en eau du bassin de la Broye*, thèse N° 393 EPFL Lausanne, 1981, pp. 267-287, cartes XB et XH.

<sup>3</sup> J.-P. AUBERT, *Les aqueducs d'Aventicum*, dans BPA 20.1969, pp. 23-36, pl.1-2-23.

<sup>4</sup> M. EGLOFF, *Premiers témoignages d'une industrie gallo-romaine de la céramique à Avenches*, dans BPA 19.1967, pp. 5-32.

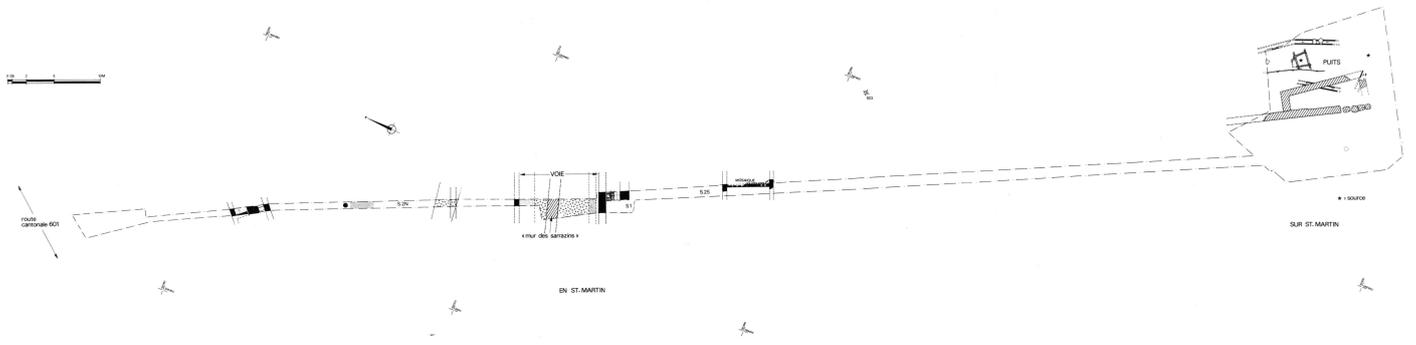


Fig. 3. Plan schématique des vestiges de 186.



L'emplacement de ce gisement céramique se situait en amont et à une trop grande distance de notre secteur pour pouvoir espérer y retrouver les ateliers ayant fabriqué ce matériel. Cependant, rien n'excluait la présence d'autres installations artisanales sur la partie inférieure de la colline qui, éloignée des quartiers d'habitation, pouvait constituer un cadre propice pour de telles activités à nuisances. La présence, dans le comblement du puits découvert en 1986, de plusieurs fragments de poterie présentant des défauts de cuisson ou de fabrication, confirment cette hypothèse.

### 2.3. LE LIEU-DIT «VERS LA THUILLIÈRE»

Un autre élément susceptible de nous renseigner sur la nature des activités anciennes dans ce secteur était le lieu-dit «Vers la Thuillière», à proximité de la zone concernée. Ce toponyme rappelle en fait l'existence d'une tuilerie qui a fonctionné depuis 1700 jusque dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Elle a été intégrée au recensement des tuileries en 1907, lors de l'étude de E. Letsch et de ses collègues<sup>5</sup> sur les gisements d'argile en Suisse. Cette étude mentionne les terrains d'exploitation de cette tuilerie «En Chaplix», dans la plaine au Nord d'Avenches, où se trouve un important gisement argileux très probablement connu à l'époque romaine déjà.

Ce lieu-dit fait donc ici référence aux bâtiments de la tuilerie uniquement, éloignés de plus de 2 km de leurs carrières d'extraction au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il y a cependant tout lieu de croire que si les premiers tuiliers du XVIII<sup>e</sup> siècle se sont installés au pied de la colline de Donatyre, c'est parce qu'il s'y trouvait des gisements argileux, probablement ceux-là même déjà exploités par les artisans gallo-romains. Ce n'est sans doute qu'après épuisement de ces gisements, ou en raison de la qualité de l'argile jugée alors médiocre en regard des exigences de l'époque, que les tuiliers avenchois ont dû aller chercher plus loin dans la plaine le matériau nécessaire à leur industrie.

### 2.4. LES VESTIGES DE 1986 (fig. 4)

En dépit d'un terrain constamment détrempé, plusieurs murs (M1 à M4) et structures de nature et fonction diverses (St. 1 à St. 8) ont pu être dégagés dans la partie orientale de la zone fouillée (fig. 5). Ces éléments se rattachent, soit au système de captage des eaux souterraines, soit à la portion du bâtiment installée suivant le sens de la pente à proximité du captage.

### 2.5. VESTIGES PRÉ-ROMAINS

Il convient de mentionner au préalable la découverte de trois tessons pré-romains atypiques<sup>6</sup> au sommet du substrat molassique. Ils ne sont rattachés à aucune couche d'occupation ou structure et peuvent provenir du délavage par ruissellement des niveaux d'une occupation pré-ou protohistorique située à proximité sur le coteau supérieur. Ces tessons viennent s'ajouter à ceux généralement rencontrés sur le site d'Aventicum, isolés au sommet des sables stériles<sup>7</sup>.

### 2.6. LES CAPTAGES (ÉTATS 1 et 2)

Les vestiges caractérisant la première occupation romaine dans ce secteur appartiennent à deux installations contemporaines en rapport direct avec le captage des sources qui émergeaient à moins de 0.50 m sous le niveau de circulation antique.

#### 2.6.1. LE RÉSEAU DE DRAINS St. 2, 3 et 4

Trois segments de deux drains ont été retrouvés installés sur le plan incliné du banc de molasse dans la partie Est et Sud-Est des fouilles (fig. 4). Leur état de conservation très délabré résulte en partie de leur mode de construction sommaire au moyen de plaques de molasse, de grès et de calcaire, montées à sec et simplement calées dans les sables molassiques encaissants. Un tel agencement précaire n'a pas permis à ces drains de résister après leur abandon au ravinement provoqué par les eaux souterraines qu'ils captaient initialement. Les forces naturelles ont en fait parachevé leur démantèlement déjà survenu en partie au cours de l'occupa-

<sup>5</sup> E. LETSCH *et alii*, *Die schweizerischen Tonlager*, geotechnische Serie, IV. Lieferung, Bern. 1907, pp. 42-43.

<sup>6</sup> N<sup>o</sup> inv. 86/6121. Il s'agit de petits fragments de panse à pâte grise-orangée à gros dégraissants, non roulés, retrouvés dans les dépôts de ruissellement (fig. 17: c8a).

<sup>7</sup> F. BONNET, *Les fouilles de l'insula 9 en 1978*, dans BPA 25.1980, p. 58.

tion du site. Leur point de captage se situe en amont du puits St. 6, en bordure de la dépression du banc molassique où s'accumulent les eaux de source arrivant du haut de la colline et qui ont été canalisées par les drains St. 2 et St. 4. La divergence d'orientation de ces deux drains s'explique par la présence du puits en contrebas qu'il fallait contourner (fig. 6).

<b>St. 4:</b>	Longueur conservée:	1 m
	Hauteur conservée:	0.33 m
	Largeur intérieure:	0.40 m

De ce tronçon d'axe Est-Ouest, il ne subsiste que les restes de ses **parois** en dalles de calcaire jaune qui délimitent son conduit dont le **fond** est formé par la molasse érodée. Ce drain a été coupé par l'implantation de l'angle Sud-Est du local tardif (M1-M4) qui réutilise partiellement ses parois dans ses fondations. Le prolongement de St. 4 à l'intérieur de ce local n'est pas préservé et la vérification de son extension occidentale au-delà de M2 s'est révélée négative. Il faut donc en déduire que ce tronçon et le segment St. 3 font partie du même drain qui marque ainsi un coude prononcé en direction du Nord à moins de 3 m de son point d'alimentation.

<b>St. 3:</b>	Longueur conservée:	4 m
	Hauteur conservée:	0.40 m
	Largeur intérieure:	0.40 m

Le segment St. 3, dont le tracé longe le puits St. 6, n'est guère mieux conservé que le tronçon précédent. Son orientation est plein Nord et il descend vers la plaine parallèlement à la pente naturelle du terrain (10%). Quelques rares éléments de ses **parois** en dalles de calcaire jaune posées de chant sont encore en place (0.50 × 0.40 × 0.06-0.10 m). La base de ce drain, implanté dans les sédiments fluviatiles (c8a), n'atteint pas le sommet de la molasse, ce qui a nécessité la création d'un **dallage** pour le fond de son conduit dont font partie les blocs de calcaire jaune (0.35 × 0.30 × 0.10 m) retrouvés posés à plat sous la démolition de St. 3. Partiellement scellé par le sol 4b, ce drain se prolonge jusque sous M1, à une profondeur de 0.30 m sous les fondations de ce mur, tandis qu'au Nord de M1, son tracé n'est plus jalonné que par quelques blocs épars qui témoignent de sa destruction au moment des travaux de réfection apportés au puits St. 6. Ceux-ci ont amené la suppression de ce tronçon pour permettre l'implantation de la planche d'étayage B5 recoupant le tracé de St. 3 dont les matériaux de construction ont probablement été recyclés dans la maçonnerie du puits reconstruit. Les deux blocs de molasse et de grès observés en limite des fouilles, en coupe (fig. 16), pourraient appartenir à l'extension Nord de St. 3. Si tel est le cas, celui-ci marquerait alors une sensible déviation vers le Nord-Est, en direction d'un point de convergence avec le drain St. 2, situé hors de l'emprise des fouilles.

<b>St. 2:</b>	Longueur conservée:	6 m
	Hauteur restituée:	0.40 m
	Largeur intérieure:	0.30 m

Ce drain a été mis en évidence à l'Est du puits St. 6 (fig. 7), en bordure de la limite des fouilles, au sommet du substrat molassique. Son premier tronçon d'axe Sud-Nord est parallèle à St. 3 à une distance de 4 m; il suit le plan incliné du banc creusé pour la circonstance à une profondeur variant entre 0.15 m au Sud et 0.40 m au Nord, sur le tracé de St. 2 pour lui donner le pendage nécessaire à l'écoulement de ses eaux. Ce fossé dont la partie inférieure a servi de fond à St. 2, présente un profil curviligne accentué par l'érosion, à la base duquel s'est fixé un mince dépôt de sables jaunes-ocres oxydés renfermant quelques nodules de terre cuite. De son état fonctionnel, St. 2 n'a conservé que peu d'éléments en place: ses parois ont été montées à l'aide de dalles de grès et de calcaire jaune et blanc (0.55 × 0.40 × 0.05-0.10 m); la plupart se sont affaissées et leur largeur donne la hauteur initiale du conduit.

Deux dalles de grès molassique, de plus grandes dimensions (0.70 × 0.50 m) provenant de la couverture effondrée, ont été retrouvées au milieu des vestiges de ce drain. Elles présentent toutes deux un profil biseau dont l'épaisseur passe de 0.12 à 0.04 m qui permet d'envisager, pour St. 2, un type de couverture «en escalier» où la partie épaisse de la dalle supérieure chevauche celle plus mince de la dalle inférieure.

Dans sa partie aval, le drain St. 2 a été en grande partie emporté par le passage des eaux souterraines qui s'écoulaient encore, au moment de la découverte, au milieu de ses vestiges. Son fossé d'implantation amorce, en extrême limite Est des fouilles, un léger coude vers le Nord-Ouest en direction de St. 3. Ce changement de trajectoire renforce l'hypothèse de la jonction de ces deux canalisations en contrebas du puits après son contournement.

L'implantation de ce réseau de drains qui perfore les sédiments fluviatiles (c8a-b) dans le secteur supérieur et les entame en bas de pente (c. 6), se rattache au niveau d'occupation du premier état du puits. L'ensemble de ces observations, tant du point de vue stratigraphique que topographique, amène à la conclusion d'une mise en place des drains contemporaine de l'installation du puits, pour la fréquentation duquel il a été nécessaire de créer un système de dérivation des eaux du coteau supérieur.

### 2.6.2. LE PUIITS St. 6 (fig. 8)

Le dispositif de drainage délimitait un secteur extrêmement humide où a été mise en évidence l'infrastructure du puits. Sous un amas quadrangulaire de pierres d'une surface de 5 m<sup>2</sup> correspondant à l'effondrement de sa maçonnerie, est apparu un cuvelage en bois de chêne (*Quercus*). Son parfait état de conservation résulte de son immersion par les eaux de la source pérenne dont il a capté le griffon. Ce caisson présente d'importan-

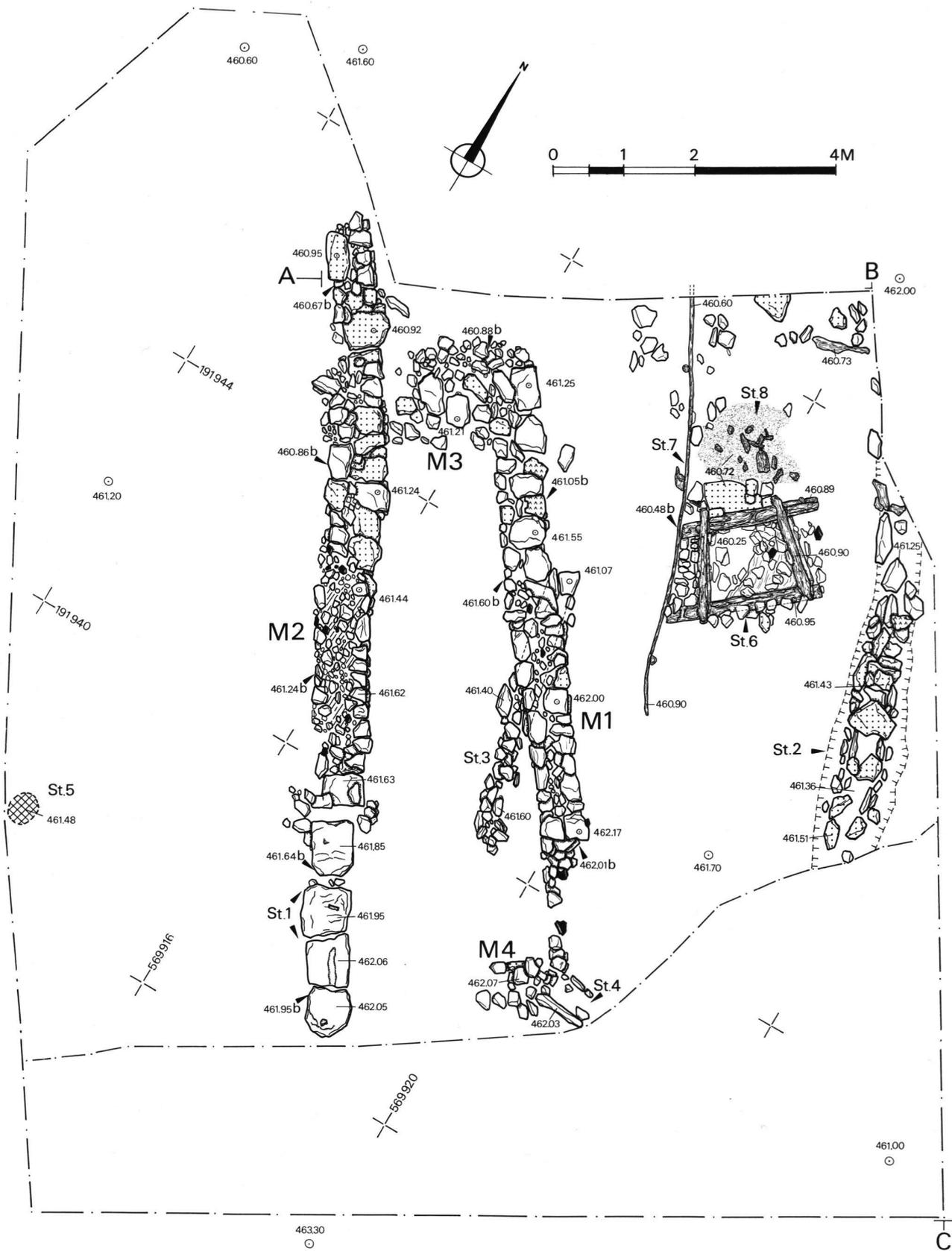


Fig. 4. Plan pierre à pierre des vestiges « Sur St-Martin ».

tes traces de réfection survenues à la suite de sa déstabilisation qui résulte probablement des glissements d'un terrain en proie à de constants ravinements (eaux souterraines et de surface). La faible profondeur du point d'émergence de la source, à 0.40 m au-dessous du niveau de circulation antique, n'a nécessité qu'une excavation minime dans la pente sur une surface carrée de 4.5 m<sup>2</sup> pour sa fosse de construction. Celle-ci a été creusée au travers des sédiments argilo-sableux scellant le banc de molasse sur le plan incliné duquel a été installé le cuvelage d'une contenance de 1 m<sup>3</sup> environ.

## LE CUVELAGE (fig. 9)

Il s'agit d'un quadrilatère constitué de six demi-troncs débités à cet effet dans le sens de la longueur et dont les diamètres varient entre 0.20 et 0.50 m. Ils ont été ajustés par un assemblage d'encoches à mi-bois afin de donner au cadre la stabilité nécessaire pour le support de la maçonnerie. Les deux bois longitudinaux des parois Nord et Sud comportent chacun une mortaise supplémentaire qui correspond à la première fermeture occidentale du caisson. Celui-ci a eu, à l'origine, une forme trapézoïdale allongée de 1.30 à 1.70 m sur 1 m; ses parois longitudinales sont parallèles et légèrement décalées. Après les réfections, le cuvelage a conservé sa forme initiale, mais sa surface s'est vue ramenée de 1.50 à 1.10 m<sup>2</sup>. Cette réduction s'est opérée sur sa longueur où les parois Nord et Sud ont respectivement passé de 1.75 à 1.35 m et de 1.30 à 1 m, tandis que la largeur n'a pas été modifiée.

### Paroi Sud. (fig. 10)

B 3:	Longueur:	2.30 m
	Hauteur (diam. du tronc):	0.50 m
	Épaisseur:	0.25 m

Cette paroi ne comporte qu'une seule pièce, le **demi-tronc** B3 qui est disposé à même la molasse, perpendiculairement à la pente. Sa face débitée assure au parement interne sa verticalité tandis que la partie convexe du fût est adossée au terrain encaissant. Celle-ci a été équarrie en surface sur une épaisseur de 0.15 m, ménageant un **rebord** de 0.06 m de large (B3b) à l'aplomb de la paroi qui a fait office de parapet pour les fondations de la chemise du puits.

Les extrémités de B3 ont été taillées en sifflet lors du mortaisage et conservent une hauteur de 0.35 m. Elles comportent trois **encoches**, e3, e4 et e5 (fig. 10), toutes profondes de 0.08 m et d'une largeur variant entre 0.10 et 0.16 m. Les deux premiers reçoivent les **tenons des traverses** B2 et B4, tandis que l'encoche supplémentaire e5, située à 0.25 m de sa voisine e4, trouve son pendant en e6 sur la paroi Nord, et stigmatise l'emplacement de la paroi Ouest du cuvelage dans son premier état.

### Paroi Nord. (fig. 10 et 11)

B 1:	Longueur:	2 m
	Hauteur (diam. du tronc):	0.50 m
	Épaisseur:	0.25 m

La paroi Nord est constituée par le demi-tronc B1 qui repose sur un lit de blocs calcaires et molassiques de 0.35 x 0.25 x 0.15 m pour les plus grands. Cette **assise** est doublée dans l'angle Nord-Ouest où le pendage du terrain est plus marqué. La tête Ouest de B1 présente une découpe droite à la suite de sa **troncature** lors des travaux de réfection (St. 7), au cours desquels le cuvelage a été rétréci. De toute évidence, B1 et B3 ont été débités de la même bille et nous pouvons restituer, pour B1, une longueur initiale (2.30 m) identique à celle de B3 qui n'a pas été écourté.

La partie supérieure de B1 porte des traces d'équarissage aux 3/4 de sa hauteur sur une épaisseur de 0.11 m; sa face interne présente une **feuillure** de 0.05 m tandis qu'un ressaut de 0.06 m de large, a été aménagé sur sa face externe pour servir de calage à l'assise inférieure de la maçonnerie du puits qui prend appui, de ce côté-ci, sur la dalle de contrefort pour B1. Ce parapet ainsi créé, est large de 0.14 m; il a reçu, à sa surface très érodée, un madrier supérieur en chêne dont deux fragments de 0.30 x 0.15 x 0.07 m ont été retrouvés en place (B1b-1c). Ce bois est très probablement une pièce rajoutée au cadre en remplacement de la partie dégradée de B1 lors des réfections. Cette hypothèse se trouve renforcée par les résultats dendrochronologiques qui rattachent les deux fragments B1b et 1c à une séquence différente de celle des demi-troncs inférieurs du cuvelage (chap. 2.6.7.).

Les deux encoches ménagées dans B1, e1 et e2, sont espacées de 1 m et reçoivent respectivement les traverses B4 et B2. Leur largeur est de 0.13 m et leur profondeur de 0.16 m pour e1, et 0.06 m pour e2 moins bien conservée. L'amorce d'une troisième est encore visible en bordure Ouest de la troncature de B1 (fig. 10). Elle correspond à e5 sur B3 et a fait partie de l'assemblage de la première paroi occidentale.



*Fig. 5.  
Vue d'ensemble des  
fouilles «Sur St-Martin»  
depuis le Sud.*



*Fig. 6.  
«Sur St-Martin»: drain  
St.2 et puits St.6;  
vue Sud.*

## Parois Est et Ouest (fig. 10 et 12)

	B2 (O)	B4 (E)	B13 (E)	B14 (O)
Longueur:	1.58 m	1.65 m	0.98 m	0.98 m
Hauteur (diam. du tronc):	0.20 m	0.20 m	0.30 m	0.30 m
Épaisseur conservée:	0.18 m	0.18 m	0.15-0.20 m	0.15-0.20 m

Les parois Est et Ouest comportent chacune **deux éléments** superposés d'une hauteur totale de 0.50 m et présentent un même schéma de construction: la partie inférieure est faite d'un **demi-tronc** (B13-B14) qui a été calé entre les parois Nord et Sud sans autre forme d'assemblage et qui prend assise, en aval, sur un lit de réglage fait de pierres calcaires plates espacées, alors que sa partie amont repose sur la molasse naturelle. Leur disposition — la face convexe adossée à la paroi de la fosse de construction et la face de taille formant le parement interne — est identique à celle de B1 et B3. La paroi Ouest présente une anomalie avec l'élément inférieur B14 qui se situe en retrait de 0.05 m de l'aplomb du bois supérieur B2 en raison de sa forte inclinaison vers l'extérieur du cadre. Cet affaissement qui laisse un jour de 0.05 m entre les deux pièces, a sans doute été provoqué par la poussée des eaux contenues dans le cuvelage. La parfaite symétrie entre les deux madriers B13 et B14 qui obtiennent par ailleurs la même datation dendrochronologique de 170 ap. J.-C. env. (chap. 2.6.7.), incite à penser qu'ils proviennent de la même bille.

Ces demi-troncs sont surmontés par une **traverse** (B2 et B4) dont les extrémités ont été taillées pour former des tenons, longs de 0.35 m, large de 0.10 m et épais de 0.13 à 0.15 m, venant se loger dans les mortaises des parois Nord et Sud. Leur partie supérieure a été biseautée pour se trouver à hauteur égale avec les bois longitudinaux aux angles du cadre. Elles débordent du cadre de 0.15 m env. où elles prennent appui sur les blocs inférieurs de la chemise. Ces segments, ainsi que ceux débordants des parois longitudinales ont dû être noyées dans la maçonnerie afin de consolider l'ensemble.

Il faut encore signaler que la traverse B4, soumise à l'analyse dendrochronologique, obtient une séquence analogue à celle des éléments de réfection B1b et B1c. L'autre pièce B2 n'a pas été retenue lors de l'échantillonnage au vu de sa surface très érodée. Il apparaît cependant très probable que l'on a remplacé une ou les deux traverses du cadre lors de sa reconstruction.

## LE BLOCAGE DU CADRE (fig. 9)

La configuration du terrain en pente a nécessité la création d'assises de pierres plates sous les madriers des parois Nord, Ouest et Est pour compenser la dénivellation du banc de molasse (fig. 10). Les demi-troncs des parois Sud, Est et Ouest ont été appuyés au terrain encaissant et ont servi de support pour le chemisage du puits. La berge Nord, point critique du cuvelage en raison de sa situation en aval et de son encaissement, insuffisant au maintien de l'infrastructure, a fait l'objet d'un dispositif de blocage particulier:

Une grande dalle de grès molassique de 0.80 × 0.50 × 0.10 m a été dégagée en bordure de la paroi Nord du caisson, où elle sert de contrefort au madrier B1. Elle possède une assise de blocs calcaires et est entourée de deux dalles plus petites de 0.20 m de côté sur lesquelles repose l'extrémité débordante des traverses du cadre. Ce contrefort a également servi de soubassement à la maçonnerie du puits dont il demeure quelques blocs simplement disposés à même la dalle sans jointoyage (fig. 13).

## LA CHEMISE (fig. 14)

Les rares éléments des fondations de la chemise du deuxième état ainsi que les matériaux provenant de sa démolition permettent de restituer un appareil en moellons de calcaire et de grès montés à sec.

La paroi inférieure se compose de blocs agencés en assises rectilignes sur le pourtour du cuvelage, sur une largeur de 0.40 m. L'assise inférieure comprend deux rangées de blocs de calcaire jaune quadrangulaires de 0.20 m de côté; ils prennent appui sur la face convexe des demi-troncs du cadre, bloqués entre la paroi de la fosse de construction et le rebord du caisson formé par les traverses supérieures et les parties sommitales équarries des bois longitudinaux.

Les éléments de la paroi supérieure ont été retrouvés dans le comblement supérieur du cuvelage ainsi qu'à la périphérie de celui-ci, dans la couche de démolition (c3). Il s'agit principalement de blocs de calcaire jaune et de grès molassique dont la face des plus grands mesure 0.35 × 0.25 m. Cette démolition comprend également quelques schistes et fragments de *tegula*, ainsi qu'un bloc de molasse rectangulaire à surface plane et parements verticaux (0.50 × 0.30 × 0.15 m) qui peut être un des éléments de la **margelle**. L'ensemble de ces matériaux est dépourvu de toute trace de liant au mortier de chaux attestant un montage à sec pour la chemise.

Les niveaux d'occupation (c4a-4b-5) en rapport avec cette installation se situent 0.40 à 0.50 m au-dessus du cuvelage et suggèrent une hauteur de la chemise de 1.50-2 m au maximum pour une épaisseur de 0.40 m. Il s'agit par conséquent d'un puits de faible profondeur auquel le terme de bassin de captage pourrait également s'appliquer. Aucune trace d'un système d'évacuation du trop-plein n'a été constatée. La création d'un tel dispositif s'est peut-être avérée inutile du fait du faible débit de la source et du filtrage lent de ses eaux au travers d'une infrastructure n'assurant pas une étanchéité parfaite.



*Fig. 7. «Sur St-Martin»: drain St.2; vue Sud.*

*Fig. 8. Cuvelage du puits St.6 et son étayage St.7; vue Est.*



## LE COMPLEMENT DU PUIITS (fig. 14)

L'intérieur du cuvelage a été remblayé dans sa partie supérieure par les blocs de la chemise effondrée, tandis que le comblement inférieur a été transformé en véritable borbier par les eaux de la source pérenne. Un tel contexte a oblitéré l'éventuelle stratification des dépôts et l'essentiel du mobilier détritique (N° inv. 86/6111) a été extirpé sans discernement de cette masse boueuse. Parmi ce matériel figurent quelques pièces présentant des défauts de fabrication ou de cuisson (chap. 5.3.2.) qui sous-entendent que ce puits a desservi un ou plusieurs ateliers de poterie installés dans le voisinage de ce point d'eau.

### 2.6.3. L'AIRE DE TRAVAIL St. 8 (fig. 9 et 14)

Le dégagement de la berge Nord du puits a fait apparaître l'aire de travail pour la construction du cuvelage (St. 8), conservée sous la forme d'une plaque limoneuse fortement organique renfermant les déchets de taille des bois du cadre (fig. 9: B10).

De forme sub-circulaire de 1.5 m<sup>2</sup> env., elle borde la dalle de contrefort de la paroi Nord du cuvelage et son extension à l'Ouest est limitée par l'étagage St. 7. Son épaisseur moyenne est de 0.05 m et entame les sables molassiques oxydés (c5) à la base du premier niveau d'occupation (c4a). Elle est partiellement scellée dans sa frange Sud par les blocs de l'assise inférieure du puits et c'est à sa surface qu'ont été trouvés les restes d'un plat en bois de frêne (*Fraxinus*) avec anses de préhension (chap. 5.4.1.: N° inv. 86/6116.1-pl. 2/5).

### 2.6.4. L'ÉTAYAGE St. 7 (fig. 9)

Lors de la reconstruction du puits, la partie occidentale de son cadre a non seulement été raccourcie, mais également consolidée au moyen d'un système d'étagage formé d'une grande planche de soutènement en sapin (B5) et de pieux (B7, 8 et 9) calant cette planche.

B 5:	Longueur:	> 6 m
	Largeur:	0.22 m
	Épaisseur:	0.03–0.05 m

L'implantation de B5 a nécessité la creuse d'un fossé de 0.40 m de large (c7) au travers du premier niveau d'occupation (c4a) sur une profondeur égale à la largeur de la planche. Celle-ci a été disposée de chant contre la paroi Est du fossé, légèrement inclinée du côté du puits. Rectiligne sur son tronçon Nord, elle adopte une forme incurvée à hauteur du cuvelage où elle est jointive aux bois longitudinaux du cadre (B1-B3) qu'elle bloque. L'extension Nord de B5 se prolonge au-delà des limites de fouilles (fig. 16).

B 7-B 8-B 9:		B 7	B 8	B 9
	Longueur conservée:	0.50 m	0.40 m	0.20 m
	Diamètre conservé:	0.10 m	0.12 m	0.05 m (pointe)

Le calage de B5 a été assuré par ces trois pieux retrouvés de part et d'autre de la planche dans un piètre état de conservation. Les pieux B8 et B9 constituent les éléments de calage de B5 à l'Ouest où ils sont distants de 1.50 m. Ces deux fragments très dégradés n'ont pas été retenus dans l'échantillonnage dendrochronologique. En revanche, B7 qui cale B5 à l'Est, à 0.90 m de son extrémité Sud, a été soumis à l'analyse dendrochronologique (chap. 2.6.7.), et sa datation de 222/223 ap. J.-C. fournit un indice chronologique important pour la phase de réfection du puits.

La grande envergure de la planche B5 témoigne en la faveur d'une double utilisation de celle-ci: elle a en effet pu faire office d'étagage, à la fois pour le cuvelage, et pour les aménagements des abords au Nord-Ouest. Ce secteur, en bas de pente et moins accidenté que la zone méridionale en amont, semble avoir été le plus propice à recevoir une plate-forme d'accès au puits sous forme de dallage, empièchement ou planches nécessitant le soutènement du terrain. Mais en l'absence de vestiges d'une telle installation présumée — peut-être détruite ou récupérée pour les besoins de la construction du local de la phase ultérieure —, nous en sommes réduits à demeurer au stade de l'hypothèse.

### 2.6.5. LES BOIS PÉRIPHÉRIQUES B6, B11, B12 ET B15 (fig. 9)

Plusieurs fragments de bois en mauvais état de conservation ont été mis au jour à la périphérie du puits. Ils appartiennent, soit à des pièces démantelées de son cuvelage, soit à des aménagements bordiers.

B 6:	Longueur conservée:	0.80 m
	Longueur de la pointe:	0.30 m
	Diamètre conservé:	0.16 – 0.06 m (pointe)



Il s'agit d'un pieu en sapin, dégagé dans le remblai du deuxième état (c5) qui scelle les premières occupations (c4a – St. 8), ainsi que l'implantation de l'étagage St. 7 (c7) à l'angle Nord-Est des fouilles. Etant donné son essence et sa dégradation, il n'a pas été échantillonné. Son contexte stratigraphique conduit à le considérer, soit comme une des pièces d'un dispositif associé au premier état de St. 6 – étagage, pilotis pour une plate-forme... –, soit comme un surplus de calage de St. 7 dans la phase de réfection.

**B 12:** Longueur conservée: 0.24 m  
Largeur conservée: 0.05 m  
Épaisseur conservée: 0.04 m

Cet éclat de bois de chêne a été observé à l'angle Nord-Ouest du cuvelage, dans la couche de démolition du puits (c3), au sommet des blocs inférieurs de la chemise du puits. Il provient très probablement d'un des madriers du cuvelage, peut-être de l'élément de réfection démantelé de la paroi Nord (B1b-1c).

**B 11 et B 15:** Longueur conservée: 0.45 – 0.50 m  
Largeur conservée: 0.12 – 0.14 m  
Épaisseur conservée: 0.08 m

Ces deux lambeaux ont été retrouvés se chevauchant dans la couche de démolition du puits (c3), parmi les vestiges du drain St. 2. Ils sont distants de 1.50 m du cuvelage et portent des traces d'équarrissage. L'analyse dendrochronologique (chap. 2.6.7.) les distingue des pièces inférieures du cuvelage et les rapproche des bois B1b-1c et 4, considérés comme les éléments de réfection du cadre. L'hypothèse selon laquelle B11 et B15 pourraient être les restes de la pièce de chêne (B1b-1c) ayant surmonté la paroi Nord, est par conséquent très plausible.

#### 2.6.6. LE SOL 4b

Ce sol correspond au niveau de circulation en relation avec le deuxième état du puits, aménagé au sommet du remblai (c5) qui scelle les travaux de consolidation (St. 7) apportés au cuvelage. Il n'a pu qu'être observé en coupe uniquement, en limite Nord des fouilles (fig. 16) et sous les soubassements du local tardif, du fait de l'inondation permanente de ce secteur empêchant son dégagement en surface.

Il se compose d'un cailloutis de graviers et d'éclats de calcaire jaune damés de 0.03 à 0.05 m d'épaisseur reposant sur un lit argilo-gravillonneux fortement oxydé épais de 0.05 m. Il s'étend à l'Ouest au sommet du premier niveau d'occupation (c4a), jusque sous les fondations de M2 qui le perforent dans sa partie Nord-Ouest, et au-delà desquelles il est occulté par les remaniements du sous-sol. Nous avons pu suivre son extension méridionale suivant la pente du terrain sur une longueur de 5 m, sous les murs M1 et M3 qui l'ont préservé. Le sol 4b s'interrompt au Sud après avoir scellé les vestiges du drain St. 3, tandis qu'il se prolonge au Nord au-delà de la zone fouillée. À l'Est, il scelle la planche d'étagage B5 au-dessus de laquelle son assise gravillonneuse fait place à une plaque argileuse brune très compactée qui chevauche le remblai sablo-molassique (c5) du deuxième état. Enfin, ce sol se termine en mince horizon de graviers très lâche au sommet de c5 dans l'angle Nord-Est où il est perturbé par la couche de démolition (c3) qui le scelle.

Signalons, parmi le mobilier céramique des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. récolté au sommet de ce sol (86/6114), la monnaie du IV<sup>e</sup> s. (N<sup>o</sup> inv. 86/6114.1: Gratianus) découverte sous le soubassement M1.

#### 2.6.7. ÉLÉMENTS DE DATATION ET RÉSULTATS DENDROCHRONOLOGIQUES

Les résultats obtenus par la dendrochronologie appliquée aux bois du puits St. 6 et à son étagage St. 7 (annexe 1) concordent avec l'analyse de ces structures et leur insertion stratigraphique. Bien que d'une valeur chronologique assez faible, le mobilier archéologique (chap. 5.3.2. et 5.4.1.) recueilli dans les niveaux en relation avec ces installations semble aller dans le sens des datations dendrochronologiques.

Sur les douze échantillons prélevés (fig. 18), onze proviennent de bois de chêne et ont été soumis à l'analyse (B1a, 1b, 1c, 1d, 1e, 3, 4, 7, 11, 13, 14 et 15). Le douzième correspond au prélèvement effectué sur la planche d'étagage en sapin B5 qui n'a pu être analysé en raison de l'absence de séquences de référence pour cette essence à l'époque romaine dans la région d'Avenches. Il demeure néanmoins stocké et enregistré dans les banques de données du Laboratoire romand de dendrochronologie, dans l'attente de l'établissement d'une courbe de datation absolue pour le sapin.

#### L'INSTALLATION DU PUIS ST.6: ÉTAT 1

— Parmi les échantillons prélevés sur les quatre demi-troncs inférieur du cuvelage St. 6 (éch. 1, 10, 12, 13, 40 et 50), trois d'entre-eux ont révélé la présence de l'aubier (éch. 1, 10 et 50). Ils obtiennent tous la même datation, aux environs de 170 ap. J.-C., qui constitue un *terminus post quem* de choix pour la construction du puits.

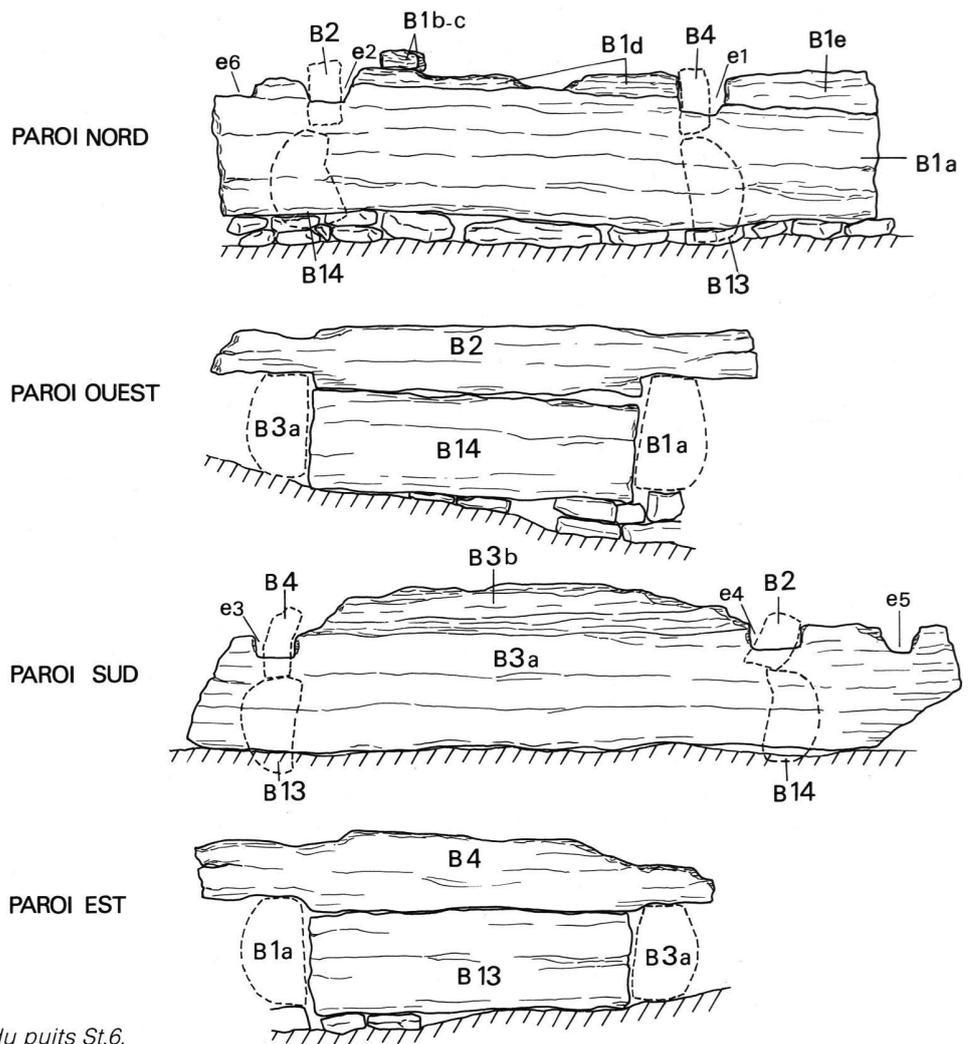
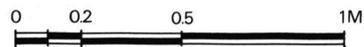


Fig. 10. Parois du cuvelage du puits St.6.

— Le rare matériel retrouvé dans l'aire de travail St. 8 et le premier niveau d'occupation (c4a), à la périphérie du puits (N° inv. 86/6116), n'est pas assez spécifique pour qu'il soit possible d'affiner les datations des bois du cadre qui demeurent l'indice chronologique déterminant pour la première occupation du site.

## LA RÉFECTION ET L'ÉTAYAGE ST.7 DU Puits: ÉTAT 2

Des éléments de consolidation apportés au puits lors de sa réfection, le pieu de calage B7 est le seul à avoir gardé son aubier et son écorce. L'analyse dendrochronologique (éch. 107) permet de situer son abattage en automne/hiver 222/223 ap. J.-C. Cette date, formulée avec réserve en raison de sa situation isolée, pourrait fournir un autre *terminus post quem* pour la phase de réfection du puits.

En ce qui concerne les éléments supérieurs du cadre, l'hypothèse selon laquelle il s'agit de bois rajoutés lors de la réfection s'avère être renforcée par l'analyse dendrochronologique qui a mis en évidence un groupe comprenant les bois superposés au cadre inférieur B1b-1c, la traverse supérieure Est B4, ainsi que les deux fragments périphériques B11 et B15 interprétés comme étant les restes du madrier surmontant avec B1b-1c le demi-tronc Nord. Leurs échantillons — 11, 30, 111 et 115 — s'apparentent en effet à des séquences différentes de celles des bois inférieurs du cuvelage, susceptibles



Fig. 11. Cuvelage du puits St.6: paroi Nord.



Fig. 12. Cuvelage du puits St.6: paroi Ouest.

d'être rapprochées de la séquence du bois d'échafaudage B7. Sur la base de cette hypothèse de travail, nous avons demandé au Laboratoire romand de dendrochronologie de poursuivre leurs recherches dans cette direction, mais les séquences trop courtes obtenues par ce groupe n'ont pas permis d'obtenir confirmation de notre hypothèse. Celle-ci n'est cependant pas remise en cause, et il demeure néanmoins très probable que la réfection du cadre du puits St. 6 et l'échafaudage St. 7 de celui-ci soient contemporains. C'est du moins ce qu'il ressort de l'analyse de ces structures qui permet de rattacher le rétrécissement du cadre St. 6 et l'implantation de l'échafaudage St. 7 au même programme de travaux.

D'autre part, les fourchettes de datation proposées pour les ensembles de matériel rattachés à cette phase de réfection ne contredisent pas la date avancée pour le pieu B7, ainsi:

- La céramique récoltée dans le fossé d'implantation (c7) de la planche B5 (N° inv. 86/6120) se situe dans une fourchette entre 150 et le III<sup>e</sup> siècle.
- La reconstruction du puits a vraisemblablement nécessité le récurage de son fond. Par conséquent, le mobilier détritique retrouvé dans son comblement inférieur est considéré comme le rebut des activités de la deuxième phase d'occupation. Ici, c'est la datation dendrochronologique qui a servi d'élément directeur pour l'étude de ce complexe (N° inv. 86/6111) regroupant une trentaine de pièces pour lesquelles une date dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle paraît tout à fait plausible. D'une manière générale, la datation des divers ensembles de matériel semble coïncider avec les résultats dendrochronologiques, ce qui nous amène à placer la réfection et l'échafaudage de ce puits dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle, soit une cinquantaine d'années environ après sa construction.

## L'ABANDON DU PUIITS

Le remblai du deuxième état (c5) qui scelle l'échafaudage St. 7 et qui reçoit à son sommet le sol 4b, renferme un matériel hétérogène allant de Tibère (1 monnaie: N° inv. 86/6117.1) jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle pour le mobilier retrouvé dans sa partie supérieure, contaminée par la couche de démolition des installations de captage (N° inv. 86/6118). Celle-ci n'a livré que quelques fragments de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle (N° inv. 86/6112 et 86/6119). En revanche, un matériel plus important a été récolté sur le sol 4b (N° inv. 86/6114). Il comprend, outre un ensemble céramique de 150-200, une monnaie de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle (N° inv. 86/6114.1: Gratianus).

En l'absence de mobilier céramique postérieur aux invasions, il est permis d'envisager l'abandon du puits aux alentours de la fin du III<sup>e</sup> siècle. La monnaie de Gratianus demeure le seul élément tardif trouvé dans ce secteur et ne peut, par conséquent, constituer un indice suffisant pour fixer son abandon au Bas-Empire, témoignant tout au plus de la fréquentation du site encore accessible à cette époque. D'autre part, étant donné le contexte de sa découverte, à la base de M1, cette monnaie peut très bien avoir été perdue lors de la construction du local tardif, indiquant alors une réoccupation du site à partir de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle.



Fig. 13. Cuvelage du puits St.6 avec sa dalle de contrefort au Nord.



Fig. 14. Vestiges de la couronne effondrée du puits et l'aire de travail St.8; vue Sud.

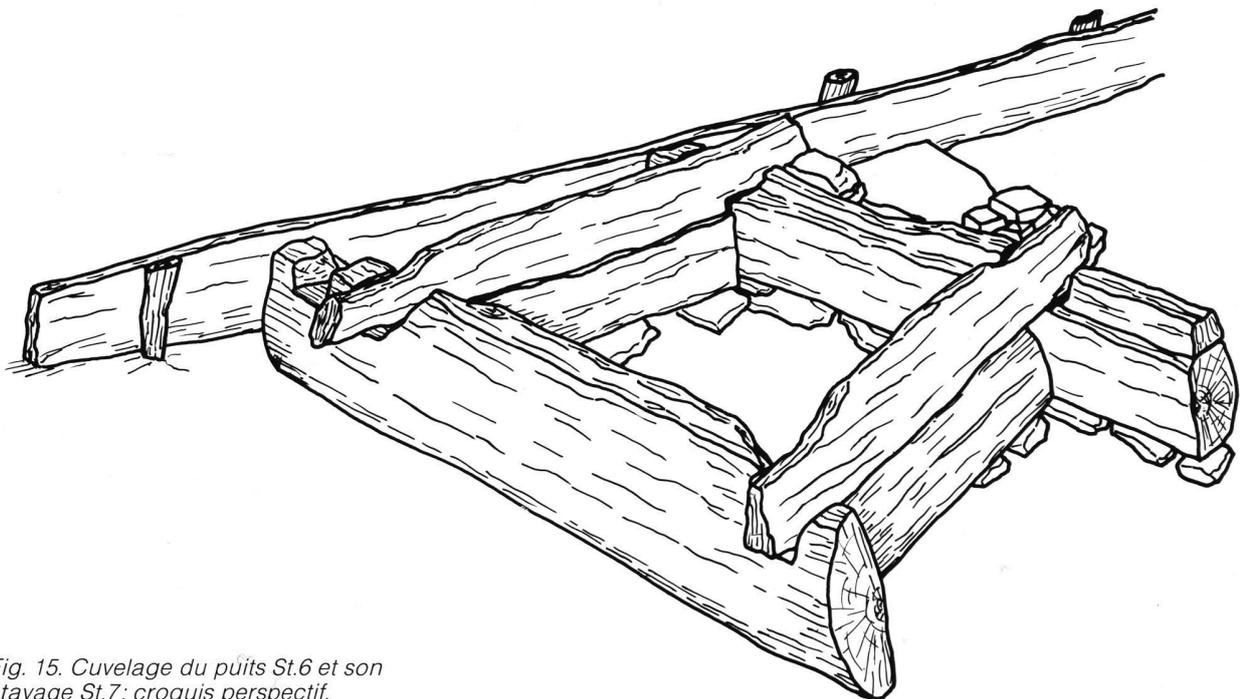


Fig. 15. Cuvelage du puits St.6 et son étaillage St.7: croquis perspectif.

## 2.6.8. St. 6, 7 et 8 :

## TABLEAU DES BOIS.

N <sup>o</sup>	Echant.	Essence	Dat.dendro.	Pièce	Etat 1	Etat 2
B1a	10	chêne	env. 170 ap.JC.	Demi-tronc du cuvelage Nord.	X	
B1b	11	"	? <> 170.	Élément de réfection sur B1a.		X
B1c	"	"	" " "	" " " " "		X
B1d	13	"	env. 170 ap.JC.	Sommet équarri de B1a.	X	
B1e	12	"	" " "	" " " "	X	
B2	-	"	-	Traverse supérieure du cuvelage Ouest.		X
B3a	1	"	env. 170 ap.JC.	Demi-tronc du cuvelage Sud.	X	
B3b	-	"	prob.170 ap.JC.	Sommet équarri de B3b.	X	
B4	30	"	? <> 170.	Traverse supérieure du cuvelage Est.		X
B5	-	sapin	-	Planche de soutènement du cuvelage.		X
B6	-	"	-	Pieu (pilotis ?).	X (?)	
B7	107	chêne	222/223 ap.JC.	Pieu de calage de l'étagage St.7.		X
B8	-	"	-	" " " " "		X
B9	-	"	-	" " " " "		X
B10	-	frêne	-	Fragment d'ustensile (plat).	X	
B11	111	chêne	? <> 170.	Vestige du madrier B1b -1c (?).		X
B12	-	"	-	Fragment d'un des bois du cuvelage..	X	X
B13	40	"	env. 170 ap.JC.	Demi-tronc du cuvelage Est.	X	
B14	50	"	" " "	Demi-tronc du cuvelage Ouest.	X	
B15	115	"	? <> 170.	Vestige du madrier B1b -1c (?).		X

## 2.7. LE LOCAL TARDIF OUEST (ÉTAT 3)

Les vestiges des soubassements en pierres sèches de quatre murs (M1, M2, M3 et M4) délimitant le local étroit d'une annexe, de 18 m<sup>2</sup>, ont été mis au jour dans le secteur à l'Ouest du puits, à une distance de 2 m de celui-ci (fig. 4). L'implantation de ces soubassements dans la couche de démolition des occupations précédentes (c3), n'a pas occasionné de mise à niveau du secteur. Ils dessinent en plan un trapèze-rectangle de 7.50 m de long pour une largeur de 1.50 à 2.80 m. Les murs longitudinaux (M1-M2) n'ont conservé leurs assises inférieures que sur un à trois lits qui suivent la pente du terrain (10% env.), sans présenter de décrochement ni de rattrapage de niveau. Les murs transversaux (M3-M4) sont les plus dégradés, probablement à cause de leur implantation perpendiculaire à la pente les ayant exposés aux glissements de terrain.

<b>M 1:</b>	Longueur:	8.50 m
	Largeur:	0.60 – 0.70 m
	Hauteur conservée:	0.15 – 0.40 m

M1 délimite ce local à l'Est. Ses assises sont en blocs de calcaire jaune et de molasse, ainsi qu'en dalles de grès molassique dont les plus grandes mesurent 0.60 × 0.40 × 0.20 m. L'appareil de M1 comporte également quelques matériaux en réemploi tels que des fragments de *tegula* et deux blocs architecturaux (0.35 × 0.30 × 0.20 m) en calcaire blanc de La Lance qui portent des traces de travail (mortaises); le caractère très érodé de ces fragments empêche d'aller plus loin dans leur analyse. Il faut également signaler l'absence de traces de mortier dans les fondations de M1, ainsi que dans celles des autres murs. Sa tête Nord reçoit le mur transversal M3 pour former l'angle Nord-Est du local qui scelle le sol 4b de la phase précédente. M1 recoupe le tracé du drain St. 3 dans son tronçon médian, tandis que son extension méridionale est presque entièrement détruite à sa jonction avec le mur de fermeture Sud M4 où il ne demeure que quelques blocs de son assise inférieure.

<b>M 3:</b>	Longueur restituée:	2.80 m
	Largeur:	0.90 m
	Hauteur conservée:	0.20 – 0.30 m

Ce mur qui ferme le local au Nord, possède une largeur importante au regard de celles des autres soubassements, probablement en raison de sa situation en bas de pente et transversale à celle-ci. M3 bute contre le parement Est de M2 où il est en partie détruit. Il ne subsiste que son lit inférieur en gros blocs de grès, de molasse et de calcaire jaune (0.60 × 0.40 × 0.20-0.30 m) qui sont bordés au Nord par un amas de pierres calcaires de plus petites dimensions (0.25 × 0.20 × 0.10 m). Cet amas, large de 0.40 m, borde également la tête Nord de M1 et peut être considéré comme les restes d'un **contrefort** pour M1 et M4, ou plus probablement, comme un **cailloutis drainant** installé au pied de la façade du local.

<b>M 4:</b>	Longueur restituée:	2.80 m
	Largeur:	0.70 m
	Hauteur conservée:	0.37 m

Le mur de fermeture Sud M4 est le plus dégradé des soubassements dont il ne subsiste que le tronçon Est, partiellement démantelé à sa jonction avec M1 sur une longueur de 1 m. Nous avons néanmoins pu constater qu'il réutilisait les parois du drain St. 4 dans ses fondations. Les débordements de la cuvette voisine, alimentée par les eaux de source, sont probablement à l'origine du démantèlement des vestiges de M4.

<b>M 2:</b>	Longueur conservée:	8.50 m
	Largeur:	0.60 – 0.80 m
	Hauteur conservée:	0.15 – 0.40 m

M2 qui constitue le mur de fond du local à l'Ouest, présente un appareil analogue à celui de M1 avec une plus grande quantité de dalles de molasse (0.70 × 0.50 × 0.20 m) pour ses fondations. Sa partie médiane est la mieux conservée: haute de 0.40 m, elle apparaît sur trois lits dont le supérieur présente des **parements réguliers** en blocs de calcaire jaune à face extérieure ravalée (0.25 × 0.20 × 0.15 m) délimitant un blocage central fait de fragments de calcaire, tuf et *tegula* pris dans une masse limoneuse à argileuse qui renferme de nombreuses traces organiques, éventuels fossiles d'une ossature de bois. Cette assise possède une arase plane et marque un retrait de 0.04 m par rapport au lit de blocs sous-jacent. Elle pourrait correspondre à la première assise de l'**élévation** de M2 pour laquelle une **architecture mixte à pan de bois** semble avoir été mise en œuvre, c'est du moins ce que laisse supposer la nature du blocage central de ce mur.

### LE DALLAGE St. 1

Un dallage composé de quatre blocs architecturaux en réemploi a été dégagé dans le prolongement méridional du soubassement M2 (fig. 19). Ces éléments, qui semblent provenir de la récupération d'une même construction romaine sans doute voisine, ont probablement été réutilisés pour servir d'assise au seuil d'une entrée aménagée à l'extrémité Sud-Ouest du local.

Ce dallage a une longueur totale de 3 m. Il est composé de quatre blocs en **grès de La Molière**, de forme quadrangulaire, dont les dimensions varient de 0.70 à 0.78 m pour la longueur, de 0.58 à 0.64 m pour la largeur, et de 0.21 à 0.31 m pour

l'épaisseur. Ils reposent à même les sables molassiques sans autre forme de calage et leur espacement est irrégulier: le premier bloc au Nord est distant de 0.25 m de la tête de M2; il est espacé de 0.20 m des trois autres éléments qui, eux, sont jointifs. Leurs surfaces sont planes et deux d'entre elles comportent des **trous de louve** de 0.12 × 0.06 × 0.10 m pour celui du bloc médian, et de 0.10 × 0.07 × 0.13 m pour celui du bloc Sud (fig. 4). Les deux autres éléments présentent des faces de parement verticales qui portent les traces de leur ravalement. Le bloc terminal Sud a dû recevoir M4 sur son flanc Est, réservant une longueur utile de 2 m pour le seuil d'accès à ce local.

Les niveaux de circulation en rapport avec ce local ont été occultés par les remaniements des couches supérieures. D'autre part, l'investigation menée dans le secteur à l'Ouest de M2 a mis en évidence un sous-sol entièrement bouleversé, en grande partie par le ruissellement des eaux souterraines. Une très grande quantité de matériaux pierreux analogues à ceux des soubassements sus-mentionnés y a été observée, témoignant de l'existence d'un ou plusieurs bâtiments dont M2 a pu constituer la façade Est, flanquée d'un local annexe formé par les murs M1, M3 et M4. Sa fonction demeure hypothétique étant donné l'état de conservation des vestiges qui rend aléatoire toute interprétation. Toutefois, la technique de construction utilisée pour ces murs à fondations peu profondes, ainsi que le plan trapézoïdal et l'exiguïté de ce local peuvent parler en la faveur d'une construction à caractère utilitaire — remise en appentis, local à l'usage du petit bétail, enclos... —, en relation probablement avec un complexe rural et/ou artisanal. Signalons la découverte, dans la couche de démolition (c2) scellant ces vestiges, de plusieurs scories de fer qui pourraient provenir des activités installées dans ce local ou dans le bâtiment contigu.

### 2.7.1. L'EMPREINTE DE POTEAU St. 5 (fig. 4)

La surveillance des travaux de terrassement de la zone à l'Ouest de M2 après l'intervention archéologique a permis de déceler la présence d'une empreinte de poteau, de 0.35 m de diamètre, au sommet du terrain naturel. En l'absence de raccord stratigraphique, cette structure isolée est difficilement rattachable à l'une ou l'autre des phases d'occupation déterminées, pouvant appartenir, soit aux installations artisanales desservies par le puits, soit au bâtiment jouxtant le local dégagé.

### 2.7.2. ÉLÉMENTS DE DATATION

Pour ce local, dont les fondations sont implantées dans la démolition des installations de captage (c3), un *terminus post quem* est fourni par la monnaie de Gratianus retrouvée à la base du soubassement M1. Les niveaux d'occupation de ce local n'ont pas été conservés et le maigre matériel, de 150 – 250, recueilli dans la démolition supérieure (N° inv. 86/6113 et 86/6115) ne nous livre aucune indication chronologique pour cet aménagement tardif. Nous devons dès lors nous restreindre à placer sa construction à partir de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle, sans pouvoir apporter de précisions sur la durée de son affectation.

## 2.8. RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Malgré un sous-sol passablement bouleversé par les ravinements et les remaniements du terrain post-romains, l'analyse archéologique des vestiges dégagés a permis d'en saisir la dynamique de construction et d'entrevoir la chronologie du site, pour l'établissement de laquelle la dendrochronologie appliquée à ces vestiges a été déterminante.

### L'OCCUPATION PRÉ-ROMAINE

La découverte de trois tessons pré-romains à mi-pente, dans les dépôts fluviatiles au sommet du substrat molassique, constituent les maigres témoins d'une occupation antérieure à l'époque romaine sur cette colline, mais dont l'éventuelle extension dans l'emprise des fouilles n'a pas été constatée, oblitérée peut-être par le lessivage des niveaux inférieurs.

### L'INSTALLATION DES CAPTAGES — vers 170 ap. J.-C. (fig. 20 a)

C'est un programme visant à capter les sources dont les eaux s'écoulaient à flanc de coteau qui semble avoir été à l'origine de la première occupation du site à l'époque romaine, dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle, à partir de 170 selon la datation dendrochronologique. Ce programme a compris l'aménagement d'un puits de faible profondeur (1.50-2 m), en bas de pente, au point d'émergence d'une source, ainsi que la création d'un système de dérivation des eaux souterraines de la colline supérieure. En effet, le choix de l'emplacement pour ce puits, en contrebas de la retenue des eaux de source dans une dépression en cuvette du banc molassique (fig. 17), a nécessité l'installation d'un réseau de drains (St. 2.3.4) pour évacuer le trop-plein de cette cuvette dont les débordements risquaient d'entraver l'utilisation du puits au point de menacer la stabilité de celui-ci.

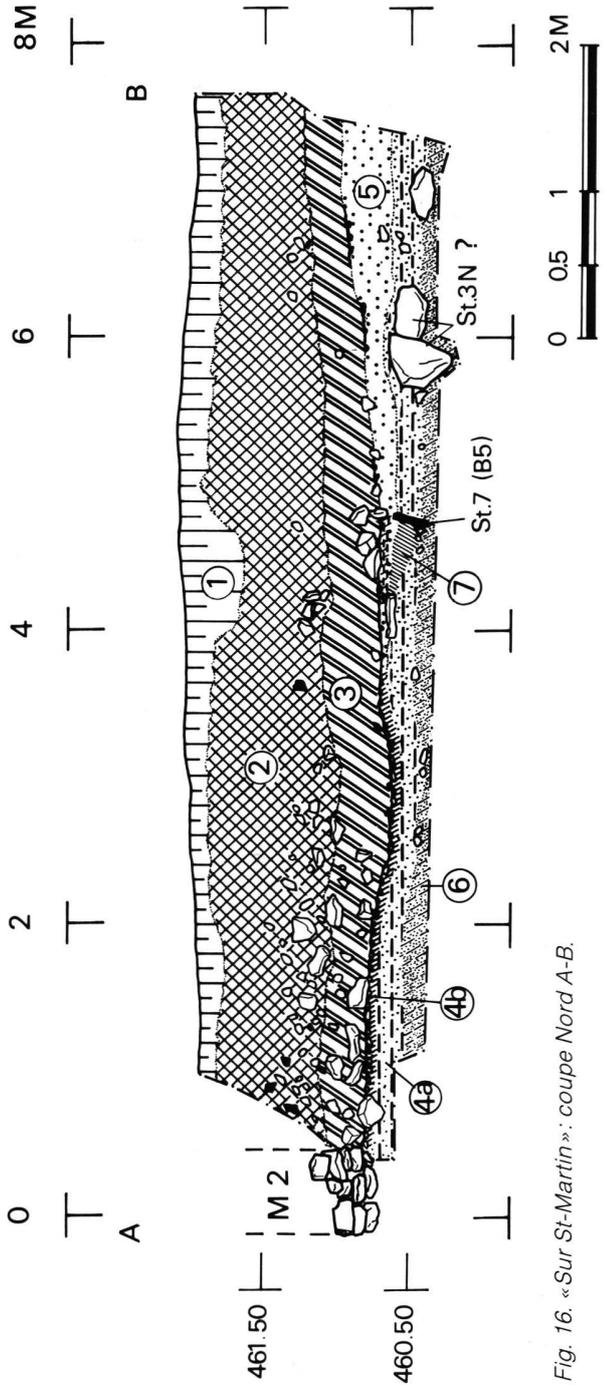


Fig. 16. «Sur St-Martin»: coupe Nord A-B.

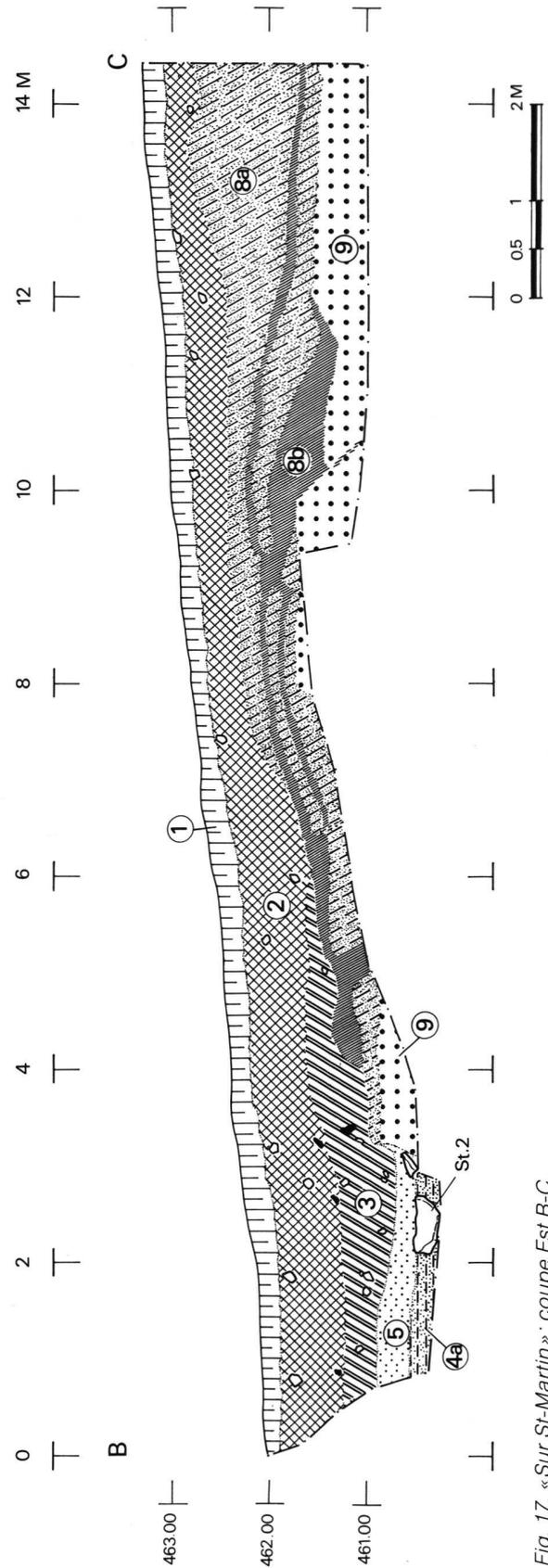


Fig. 17. «Sur St-Martin»: coupe Est B-C.

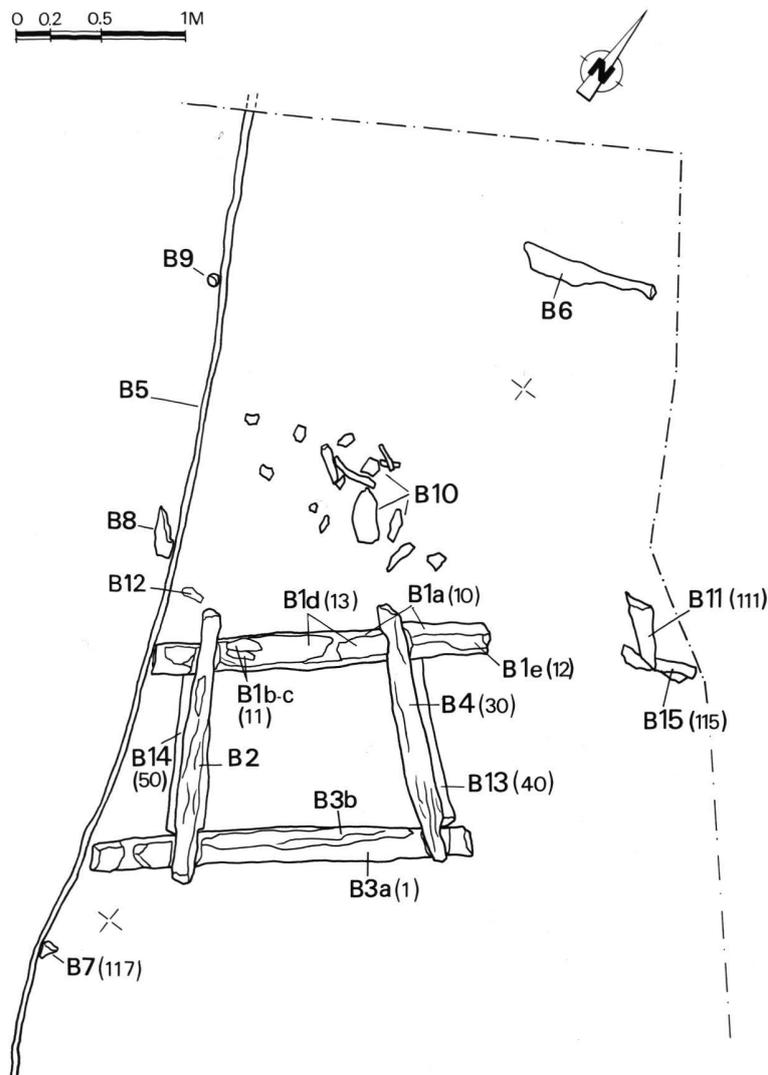


Fig. 18. Plan des bois pour l'échantillonnage dendrochronologique.

La convergence de ces drains après le contournement de l'installation du puits suppose l'existence d'un collecteur situé au pied du coteau, ayant acheminé les eaux de la colline en direction de la plaine, vers un point de distribution qu'il reste encore à localiser.

Les nombreux ravinements du sous-sol ont mis à mal ces drains de facture rudimentaire, montés sans jointoyage et sans autre forme de calage malgré un terrain encaissant sablonneux et mouvant; en revanche, le colluvionnement du versant, ainsi que la nature aquifère du terrain ont assuré la protection et la parfaite conservation du cuvelage en bois du puits et de ses consolidations. Un tel contexte a permis de comprendre le mode de construction de cette infrastructure<sup>8</sup> et d'y discerner les traces de sa réfection qui témoignent d'un premier effondrement du puits dont la cause est peut-être à chercher dans la défektivité du système de dérivation des eaux en amont. La précarité de leur agencement et leur nombre insuffisant (deux seulement) n'ont sans doute pas permis à ces drains de contenir les débordements du réservoir naturel au moment de crues importantes, qui ont pu provoquer la destruction de la chemise du puits.

Si les traces de la construction du puits ont pu être décelées (St. 8), les aménagements bordiers de son premier état n'ont par contre pas été préservés. Le seul élément susceptible d'en être le fossile est le pieu B6, retrouvé arraché dans le remblai du deuxième état (c5): celui-ci a pu appartenir à un premier dispositif d'étagage pour

<sup>8</sup> Signalons à ce sujet, le pré-inventaire des objets en bois de la Gaule romaine dans les *Actes du colloque Caesarodunum XXI*, Tours, 1985, pp. 62-67, qui comprend une rubrique sur les cuvelages des puits avec leur description sommaire et leurs références; parmi ceux-ci figurent quelques exemples proches du nôtre, notamment ceux découverts à Allonnes – Sarthes – (cf. J. BIARNE, *Allonnes*, rapport archéologique, Le Mans, 1974, pp. 110-125 et *Gallia*, 1980, p. 387).



Fig. 19.  
Local tardif Ouest: au premier plan, le dallage St.1; vue Nord.

une éventuelle plate-forme aux abords du puits. Ces installations semblent avoir fonctionné telles quelles pendant près d'un demi-siècle avant de subir des dégâts importants ayant nécessité leur reconstruction.

#### LA RÉFECTION DU PUIITS — première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (fig. 20 b)

L'indice chronologique principal pour ces réfections est également une datation dendrochronologique, celle de l'un des éléments du nouvel étayage (St. 7: B7) qui pourrait dater de 222/223. Ce résultat s'avère être confirmé par les ensembles céramiques associés à cette phase.

L'analyse stratigraphique n'a décelé aucune trace d'abandon provisoire du puits et il semblerait que la reconstruction de celui-ci ait suivi de peu sa destruction. Les travaux de réfection ont, en effet, été effectués à partir du sommet conservé du premier niveau d'occupation (4a); une fois les réfections et consolidations achevées, le secteur en contrebas du puits a été partiellement remblayé (c5) et doté d'un sol de circulation (4b).

Au cours de ces travaux, plusieurs modifications ont été apportées au cuvelage du puits qui a vu ses côtés transversaux à la pente être raccourcis, afin de diminuer la capacité de son conduit en raison des problèmes de statique rencontrés. Dans un même temps, les bois endommagés du cuvelage ont été remplacés et l'ensemble a été bloqué sur son flanc occidental par un système d'étayage (St. 7), qui a également servi (B5) au soutènement du terrain au Nord où devait se situer l'accès au puits.

#### L'ABANDON PARTIEL DU RÉSEAU DE DRAINS — env. première moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Le soin particulier apporté à la consolidation du puits contraste curieusement avec la désaffectation partielle du système de drainage dont l'un de ses tronçons Ouest (St. 3) a été supprimé lors de l'étayage du puits (St. 7). Un tel constat peut trouver son explication dans le fait que les artisans à la reconstruction du puits ont peut-être estimé dangereux pour leur nouvel étayage de conserver à proximité ce drain déjà éprouvé, et dont le tracé gênait de surcroît l'implantation de la planche de soutènement (B5). Pour l'autre drain oriental (St. 2), les indices concernant sa durée de fonctionnement sont absents<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> A ce propos, l'intervention récente effectuée au printemps 1988 par P. Bridel, à l'Est de nos fouilles, a mis en évidence plusieurs canalisations dont une taillée dans la molasse (aqueduc?) s'écoulant en direction du Nord-Est approximativement à la hauteur de la cuvette naturelle. Il est tentant d'y voir là, la création d'un captage de cette nappe d'eau plus important, en remplacement des anciens drains (St. 2, 3 et 4), résolvant ainsi les problèmes d'inondation et de statique aux alentours du puits. Mais en l'absence actuelle de données plus précises sur cette intervention, dont le rapport archéologique n'est pas encore établi, il est encore trop tôt pour se prononcer en faveur de cette interprétation qui demeure une hypothèse de travail pour les recherches à venir.

### LES TRACES D'UNE PRODUCTION ARTISANALE LOCALE — dès fin II<sup>e</sup> s. – début III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

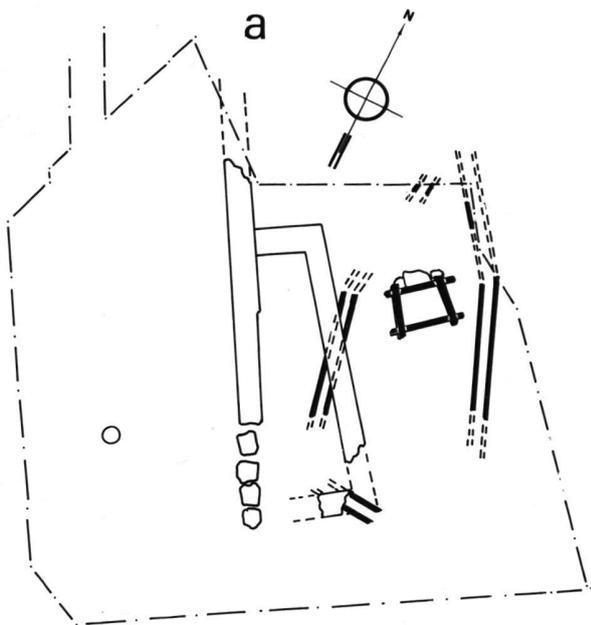
Les installations que le puits a dû desservir n'ont malheureusement pu être localisées. Seuls les tessons présentant des défauts de fabrication ou de cuisson (N° inv. 86/6111) retrouvés dans le comblement du cuvelage nous renseigne sur le type d'occupation avoisinant et confirment, avec les découvertes de 1960 sur le coteau supérieur, l'existence d'ateliers de potiers installés sur cette colline, aux environs de la fin du II<sup>e</sup> – début du III<sup>e</sup> siècle.

### L'ABANDON DU PUIITS — env. fin III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

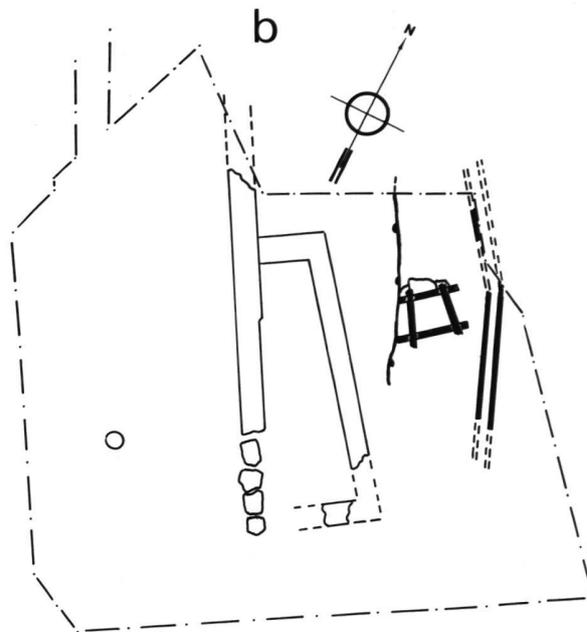
Le rare mobilier récolté sur le sol du deuxième état (4b), ainsi que dans la démolition du puits (c3) est daté entre 150 et 250-300. Un matériel postérieur à cette fourchette de datation faisant totalement défaut, à l'exception de la trouvaille monétaire isolée du IV<sup>e</sup> siècle, nous pouvons envisager un abandon du puits et de ses installations annexes vers la fin du III<sup>e</sup> siècle.

### L'IMPLANTATION DU LOCAL TARDIF — dès la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C. (fig. 20 c)

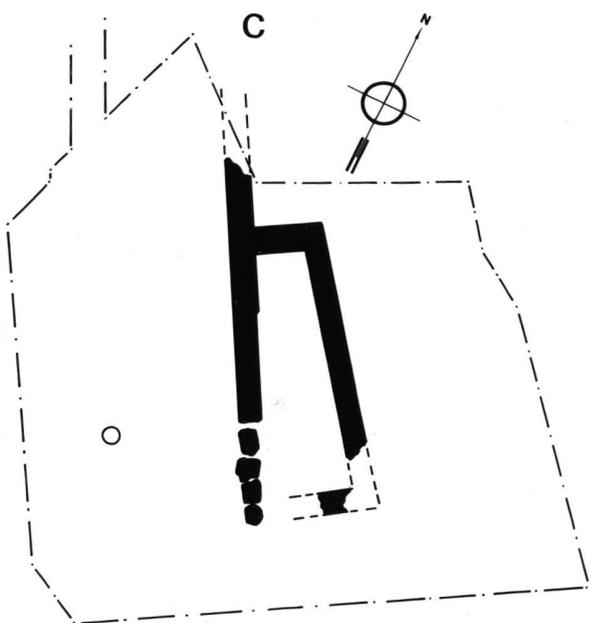
Les soubassements (M1 à M4) d'une annexe d'un bâtiment occidental en majeure partie détruit, ont été retrouvés, implantés dans la couche de démolition du puits (c3). Ils témoignent d'une réoccupation du site un siècle au moins après l'abandon des captages, d'après le *terminus* fourni par la monnaie de Gratianus découverte sous l'un des murs (M1) de cette annexe. Les remaniements des couches supérieures ont empêché de préciser la chronologie de ce bâtiment dont la nature et la fonction demeurent énigmatiques. Ces vestiges qui témoignent de l'utilisation d'une architecture mixte — pierre, bois, terre — peuvent tout aussi bien appartenir à un bâtiment du Bas-Empire ayant trouvé dans les édifices abandonnés d'Aventicum les matériaux pour sa construction (St. 1), qu'à une installation rurale et/ou artisanale plus tardive du Moyen Age.



ETAT 1 : env. 170 ap. J-C



ETAT 2 : env. 222/223 ap. J-C



ETAT 3 : dès 2<sup>e</sup> 1/2 IV<sup>e</sup> s. ap. J-C



Fig. 20. «Sur St-Martin»: plans des phases d'occupation.

TABLEAU DES COUCHES - Sur St-Martin -

N°	Situation	Description (cf. fig. 16 et 17)	Interprétation	Datation	Complexe(s)
c1	tout le site	Terre végétale à matrice limoneuse organique.	Couche remaniée.	moderne	-
c2	tout le site	Couche limoneuse brune, organique: moellons, dalles de molasse et de grès, tuf, calcaires jaune et blanc, fragments de tuiles; matériaux pierreux en très grande quantité à l'Ouest de M2; horizon caillouteux et éclats de calcaire jaune à sa base.	Démolition du bâtiment tardif remaniée.	150 - 250	86/6113-6115
c3	périphérie de St.6	Couche limoneuse charbonneuse brun foncé, fragments de tuile, galets, blocs calcaires, molasse, grès; renferme les bois B11 et B15; pendage S.E./N.O.	Démolition du puits et de ses installations annexes.	150-250/300	6112-6118-6119
c4a	périphérie de St.6	Couche limoneuse argileuse brune à grise, homogène, charbons; galets et éclats de calcaire jaune à sa base; pendage S.E./N.O.	Premier niveau d'occupation renfermant les traces de construction de St.6 à sa base.	après 150	6116
c4b	périphérie de St.6	Horizon argilo-gravillonneux oxydé, plaques argileuses compactées; lit de graviers et d'éclats de calcaire jaune damés à sa surface; pendage S.E./N.O.	Niveau de circulation du deuxième état du puits.	fin II <sup>e</sup> - IV <sup>e</sup> s.	6114
c5	périphérie de St.6	Couche limoneuse molassique verdâtre, oxydations, charbons et pierres éparées; cailloutis lâche à son sommet (c4b); renferme le pieu B6; pendage E/O; élément de placage en calcaire de La Lance.	Remblai du deuxième état du puits.	Tibère - 300 (contamination de c3 -6118).	6117 - 6118
c6	sect. Nord	Sables molassiques jaunes, fins et oxydés; charbons et nodules de terre cuite épars; pendage S.E./N.O.	Dépôts de ruissellement en bas de pente.	-	-
c7	sect. Nord-Ouest	Limons charbonneux gris foncé, éclats de bois; ligne d'oxydation à sa limite inférieure.	Remplissage du fossé d'implantation de la planche B5.	150 - III <sup>e</sup> s.	6120
c8a	sect. Sud	Sables molassiques fins stratifiés et oxydés.	Matériaux de colluvionnement.	pré-romaine	6121
c8b	sect. Sud-Est	Lentilles d'oxydation; zones fortement concrétionnées.	Lits d'écoulement des eaux souterraines.	-	-
c9	sect. Est et Sud-Est	Molasse fissurée et éfritée en surface.	Terrain naturel (assise molassique aquitanienne).	-	-

TABLEAU DES MURS - Sur St-Martin -

N°	Description	Alt. max. niv. aras.	Alt. min. niv. aras.	Alt. max. Fond.	Alt. min. Fond.	Largeur	Lié à	Bute contre	Entame	Perfore	Rattaché à	Scellé par	Strati.	Etat		
														1	2	3
M1	Soubassement de pierres sèches.	S. 462.17	N. 461.25	S. 462.01	N. 461.00	0.60 / 0.70	M3	-	c3	-	-	c2	-			X
M2	" " " "	S. 461.63	N. 460.95	S. 461.24	N. 460.67	0.60 / 0.80	-	-	c3	sol 4b (N)	St.1	c2	fig. 16			X
M3	" " " "	461.21	-	460.88	-	0.90	M1	M2	c3	-	-	c2	-			X
M4	" " " "	462.07	-	461.70	-	0.70	-	St.1 S (?)	-	St.4	-	c2	-			X

TABLEAU DES STRUCTURES - Sur St-Martin -

N°	Description	Alt.max.	Alt.min.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	Com-plexe	Etat			Hors état
											1	2	3	
St.1	Dallage formé de 3 blocs architecturaux en grès de La Molière (seuil).	S. 462.05 N. 461.85	S. 461.95 N. 461.64	-	-	c8a	M2 - M4	-	c2	-				X
St.2	Drain en dalles de grès, molasse et calcaire montées à sec.	S. 461.51 N. 461.25	S. 461.36 N. 461.05	c8a	-	c9	-	-	c2-c3-c5	-	X			
St.3	" " " " " " " " " "	S. 461.60 N. 461.07	S. 461.40 N. 460.91	-	St.7	c8a	St.4	-	sol 4b c3-c5	-	X			
St.4	" " " " " " " " " "	462.03	461.70	c8a	M4	c9	St.3	-	c2	-	X			
St.5	Trou de poteau.	461.48	461.17	-	-	c8a	-	-	c2	-				X
St.6	Cuvelage en bois composé de 6 demi-troncs de chêne; boisage du puits.	460.95	460.25	c8a	-	c6	St.7 - St.8	-	c3	86/6111	X	X		
St.7	Etayage de St.6 formé de la planche de soutènement B5 et des pieux de calage B7, 8 et 9.	S. 460.90 N. 460.60	S. 460.68 N. 460.39	c4a	-	c6	St.6 - c7	-	c5	86/6120	X	X		
St.8	Aire de chantier pour la construction de St.6; plaque limoneuse organique avec éclats de bois.	460.72	460.67	-	-	c6	St.6	-	c4a	86/6116	X	X		

### 3. LES FOUILLES « EN ST-MARTIN »

#### 3.1. SITUATION, CONTEXTE

La seconde phase d'intervention s'est réduite au dégagement et relevé de la frange de vestiges apparue au fond de la tranchée des canalisations nouvelles, au travers des prés de la plaine sise entre la colline de la ville d'Avenches et le pied du coteau de Donatyre (fig. 3: S. 2 S-N). Cette tranchée, d'axe Sud-Est/Nord-ouest, a été creusée sur une profondeur de 1.10 m, jusqu'au sommet des niveaux archéologiques, et sur une largeur inférieure de 0.70 à 1 m, suivant les normes imposées par les travaux de voirie. Ces contraintes nous ont amené à faire élargir et surcreuser la tranchée jusqu'au terrain naturel constitué par les dépôts de limons sableux, à l'endroit où ont été mis en évidence le tracé du « Mur des Sarrazins » et celui d'une voie romaine (fig. 3: S. 1).

La connexion entre les deux étapes de fouille n'a pas été possible en raison de la faible profondeur de l'excavation de la tranchée au Sud, où elle ne fait qu'entamer la démolition romaine remaniée à l'époque moderne.

#### 3.2. LA DOCUMENTATION ANCIENNE

Plusieurs sources écrites et plans anciens nous ont rendus attentifs au fait que cette tranchée était susceptible de recouper l'éventuelle extension occidentale du soi-disant « Mur des Sarrazins » qui se situe dans le prolongement de la fermeture Sud du cimetière actuel<sup>10</sup>.

D'autre part, les fouilles de 1967 et 1968<sup>11</sup> en bordure Nord du cimetière ont localisé un axe de circulation Est-Ouest d'une largeur totale de 7 m avec portique au Sud et bâtiments bordiers. Au cours de la campagne de 1968, un sondage pratiqué à l'extérieur du cimetière, à 60 m à l'Est de la zone concernée en 1986, a mis en évidence un horizon de gravier interprété comme l'extension occidentale de cette voie<sup>12</sup>.

Le report de ces observations sur le plan archéologique de 1970 (fig. 2) laisse supposer qu'il s'agit de l'axe routier qui s'étend de la Porte de l'Est après avoir longé la façade Sud du sanctuaire du Cigognier et délimité la frange méridionale des quartiers réguliers (*insulae* 37 à 42).

Nous pouvons, par conséquent, nous attendre à ce que notre tranchée recoupe le tracé Ouest de cette voie dans un secteur où elle est supposée marquer un coude vers le Nord-Ouest pour rejoindre, à proximité de la Porte de l'Ouest, le *decumanus* qui la double 60 m plus au Nord, partant en droite ligne de cette porte en direction du centre urbain antique.

#### 3.3. LE LIEU-DIT « AU VIEUX GRAND CHEMIN »

Le tronçon Nord de la tranchée se situe au lieu-dit « Au Vieux Grand Chemin » qui rappelle l'existence d'une route romaine probablement, mais qu'il est difficile d'identifier:

<sup>10</sup> Cf. *infra*, chap. 3.10.1. Ce mur figure notamment sur le plan dressé en 1888 par A.ROSSET où il est mentionné sur une longueur de 100 m environ depuis l'angle Sud-Ouest du cimetière (fig. 22).

<sup>11</sup> H. BOEGLI, *Compte rendu de la Direction des fouilles*, dans BPA 20. 1969 pp. 70-71 ; plans MRA 1968/018, 1968/046-082, 1968/088-093.

<sup>12</sup> La représentation stratigraphique sur le plan MRA 1968/080 montre que cette voie (N° 5) a été observée sur une largeur de 2 m et une épaisseur de 0.10 m dans le profil Est du sondage hors du cimetière.



- En effet, le tracé de ce vieux grand chemin a été reporté sur le plan dressé en 1751 par F.Schmidt de Rossens (fig. 21) où il borde le sanctuaire du Cigognier au Nord-Ouest<sup>13</sup>. D'après ce report, il semblerait que cette appellation s'applique non pas à la voie méridionale repérée en 1968 au cimetière, mais plutôt à l'axe routier qu'elle a dû rejoindre au Nord près de la Porte de l'Ouest, et dont le tracé passe dans un autre lieu-dit, «Au Raga» (fig. 2).
- D'autre part, le plan dressé en 1888 par A.Rosset (fig. 22) indique le passage d'une voie romaine de 7 m de large environ, «Au Vieux Grand Chemin», se dirigeant vers le théâtre et qui pourrait correspondre, si l'on tient compte du report approximatif de ce tracé, à la voie localisée en 1968 qui elle, mène au sanctuaire du Cigognier.

Par conséquent, la confusion qui règne autour de l'évocation de ce «Vieux Grand Chemin» provient probablement du fait de l'existence d'une trame serrée du réseau routier romain dans ce secteur où a encore été localisée en 1964<sup>14</sup>, entre le *decumanus* Nord et la voie méridionale, un tronçon routier perpendiculaire ayant dû relier ces deux axes (fig. 2). De plus, il n'est pas exclu que ce toponyme fasse référence à un axe de circulation moyenâgeux ayant partiellement repris le tracé d'une des routes romaines.

### 3.4. LES VESTIGES DE 1986 (fig. 23)

Malgré la faible profondeur atteinte par l'excavation de la tranchée (S.2 S-N), plusieurs vestiges de murs et structures (M5 à M14 et St. 9 à St. 32) ont pu être repérés au fond de celle-ci, à la base de la couche de démolition générale remaniée (c2), omniprésente sur l'ensemble de la tranchée à l'exception de ses extrémités Nord et Sud où elle est perturbée par des aménagements récents (collecteur et drainages). Ils se situent entre 0.80 m et 1.10 m sous les niveaux des prés actuels qui possèdent un terreau important (c1) de 0.60 à 1 m d'épaisseur. L'élargissement de la tranchée en caisson sur une profondeur de 2.50-3 m a fait apparaître un ensemble de structures et niveaux archéologiques conservés sur une épaisseur de 1 m environ, au sommet des sables stériles (c7).

Ces vestiges se rattachent à des bâtiments établis de part et d'autre de l'axe de circulation Nord-Est/Sud-Ouest (St. 13), et témoignent de l'extension de l'occupation romaine sur la totalité de la largeur de la plaine méridionale d'Avenches.

### 3.5. LA PORTION DE BÂTIMENT AU SUD (fig. 24)

Les vestiges appartenant à un bâtiment bordant au Sud la voie St. 13, ont été dégagés dans le tronçon méridional de la tranchée (S.2 S), éloignés de 50 m des installations de captage du pied du coteau, et distants de 14 m de l'axe de circulation (fig. 23). Il s'agit des restes de trois murs (M5, M6 et M7), arasés au niveau des assises inférieures de leur élévation, qui délimitent au Nord (M5) et au Sud (M7) deux salles pour lesquelles une seule dimension, 4.60 m, est connue (fig. 25). Celles-ci sont pourvues d'un sol en béton de chaux dont les vestiges ont été retrouvés dans la démolition (c2), et d'une mosaïque (St. 9) pour la salle à l'Est, observée en coupe uniquement (fig. 26). Elles sont séparées par un mur de refend à colombage (M6) qui a été doté d'un seuil (St. 32), ayant assuré la communication entre ces deux locaux.

#### 3.5.1. LES MURS M5 ET M7 (fig. 24 et 27)

Ces deux tronçons, d'axe Est-Ouest, appartiennent aux murs de fermeture Nord et Sud d'au moins deux locaux séparés par M6. L'extension occidentale de ces deux murs a été entièrement récupérée à époque récente, indiquant peut-être une ancienne limite parcellaire.

Leur appareil se compose de gros boulets morainiques et de blocs de calcaire hauterivien bréchés et liés au mortier de chaux, ainsi que de quelques fragments de *tegula* et de tuf brûlé présents dans le blocage de l'élévation. Leurs soubassements n'ont pu être dégagés à l'exception du lit supérieur des fondations qui présentent un ressaut bilatéral recevant les têtes du refend M6. La différence de niveau constatée entre les ressauts de M7 qui se situent 0.42 m plus haut et ceux de M5 au Nord, témoignent d'un aménagement en terrasses pour ce bâtiment, sans doute pour compenser la déclivité du terrain relativement faible. L'élévation de M5 est conservée au niveau de ses deux assises de réglage, au sommet des fondations dont les ressauts sont de 0.04 m au Nord et de 0.16 m au Sud. Ce dernier a dû servir d'assise au hérisson du

<sup>13</sup> P. BRIDEL, dans *Le sanctuaire du Cigognier*, Avenicum III, CAR 22, 1982, p. 9, commente le tracé du Vieux Grand Chemin du plan de F. Schmidt et mentionne que celui-ci est *sans aucun doute identique à celui d'une rue romaine parallèle au decumanus maximus et longeant le sanctuaire du Cigognier au Nord-Ouest*.

<sup>14</sup> Plan MRA 1964/060; relevés établis en 1964 par G.-Th. SCHWARZ au cours des fouilles de la route de détournement.

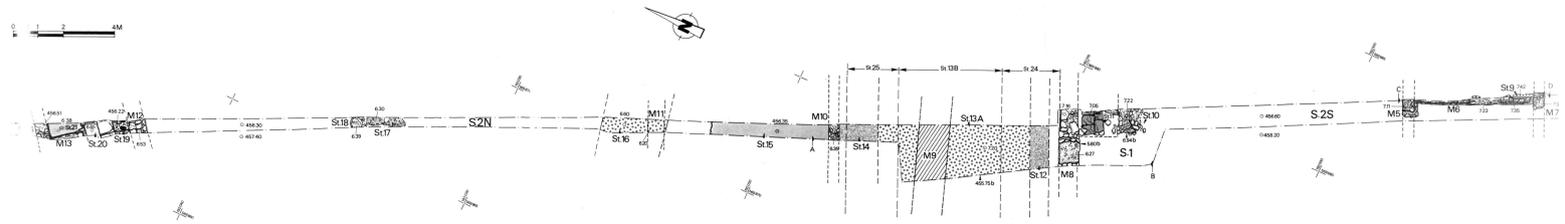


Fig. 23. Plan pierre à pierre des vestiges «Er-S-Martin».





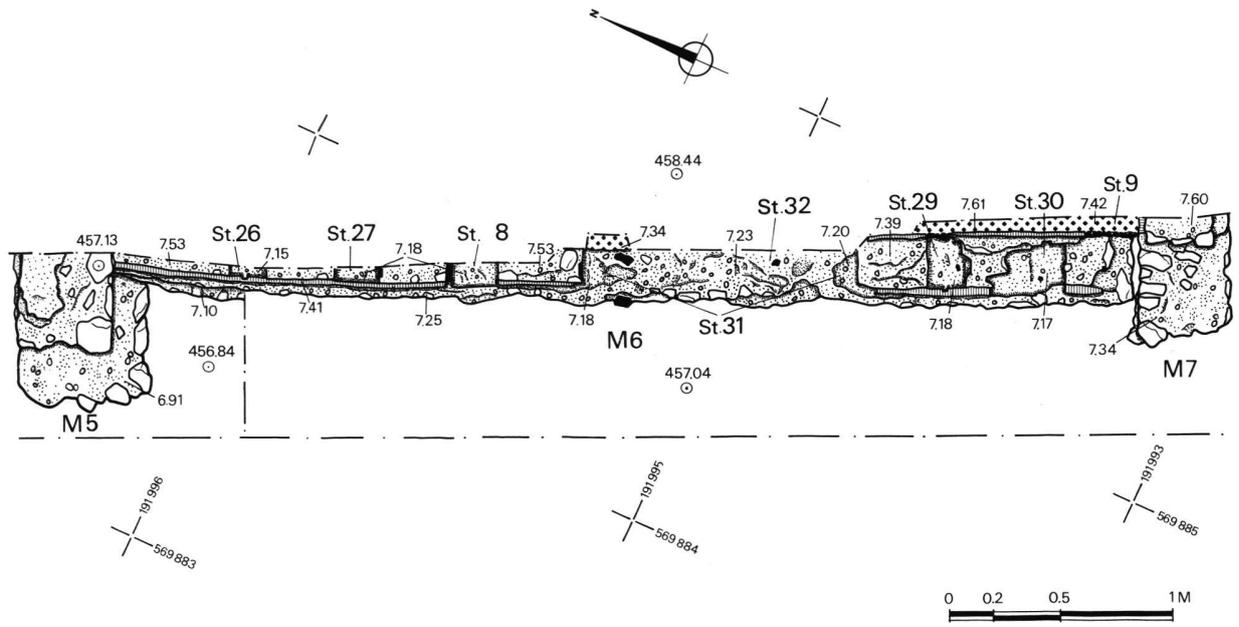


Fig. 24. Plan des vestiges du bâtiment Sud M5, 6 et 7.

Fig. 25. Tranchée S.2S: M5, 6 et 7; vue Nord.



Fig. 26. Bordure Ouest de la mosaïque St.9 en limite de tranchée.



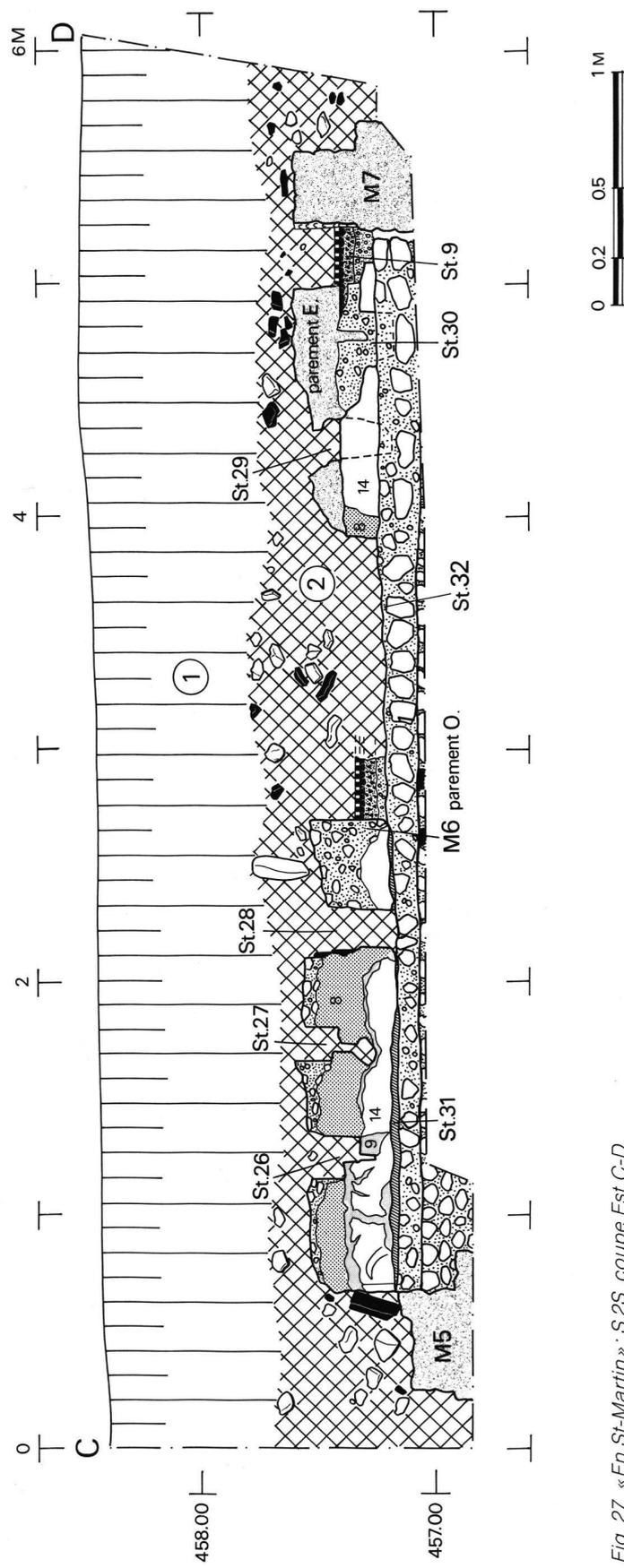


Fig. 27. «En St-Martin»: S.2S, coupe Est C-D.

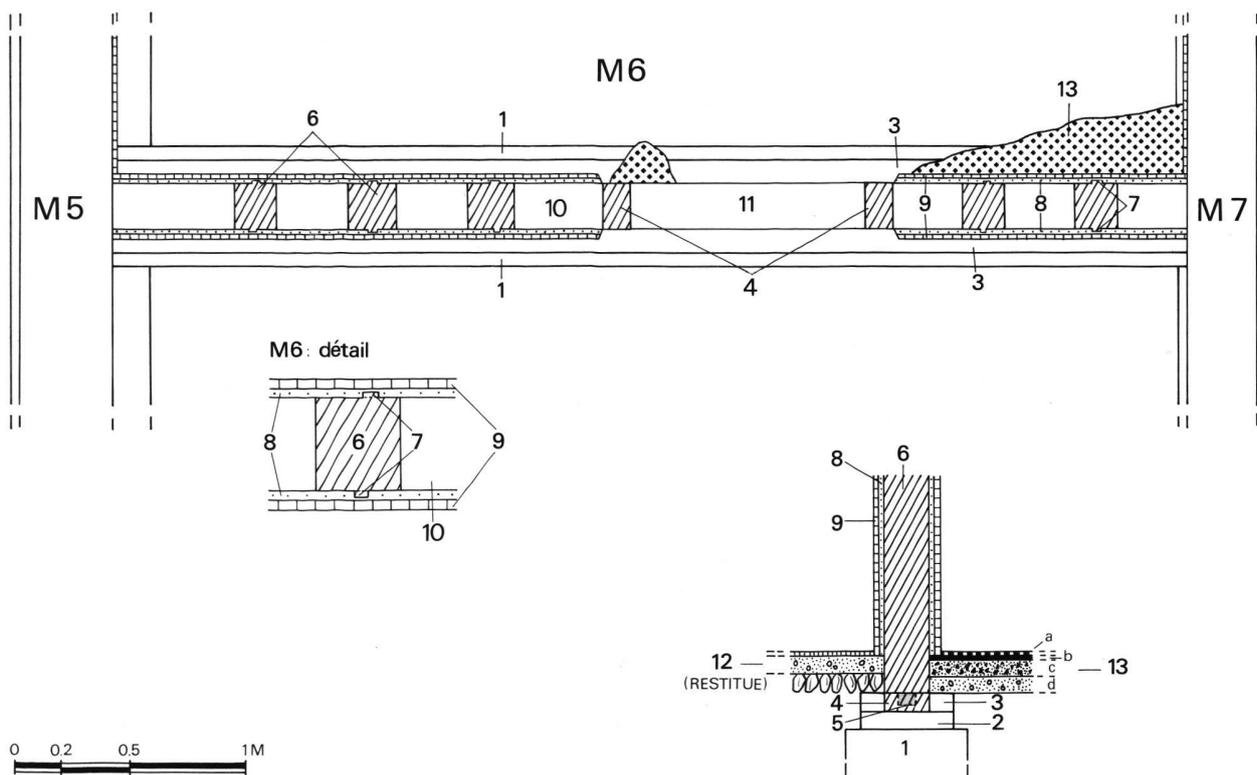
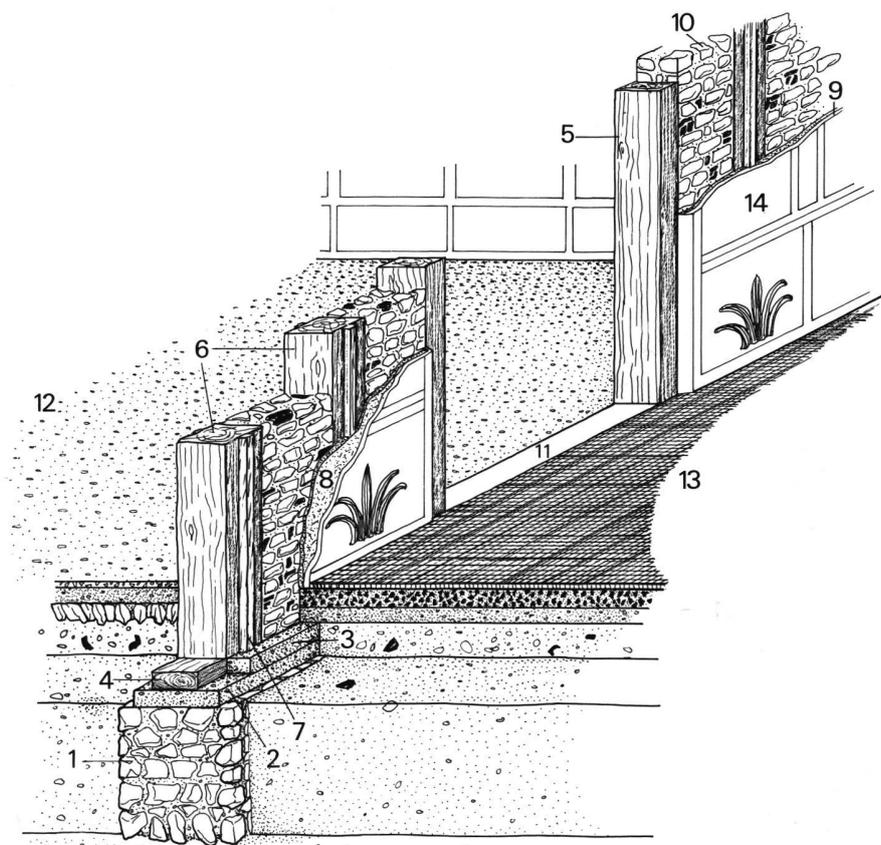


Fig. 28. Refend à colombage M6: plan et coupe schématiques.

Fig. 29.

Refend à colombage M6;  
tentative de reconstitution:

- 1 = soubassement maçonné;
- 2 = lit de mortier;
- 3 = solin de mortier;
- 4 = sablière basse;
- 5 = poteaux d'huissierie;
- 6 = poteaux de remplissage (colombes);
- 7 = baguette de fixation;
- 8 = mortier d'accrochage;
- 9 = mortier de surface;
- 10 = hourdis de maçonnerie;
- 11 = seuil;
- 12 = sol de béton de chaux;
- 13 = mosaïque;
- 14 = couche picturale.



### 3.5.3. LE SEUIL St. 32 (fig. 28: N° 11)

Une porte de communication entre les deux salles a été aménagée dans M6, légèrement décentrée au Sud avec un espace libre réservé pour son seuil entre les deux parements verticaux du hourdis; ceux-ci ont reçu les montants en bois du chambranle qui ont pris appui sur l'empiètement constaté de la sablière (St. 31), délimitant un passage de 1 m de large.

Les négatifs de moellons observés à la surface du lit de mortier, à l'emplacement de cette ouverture signalent la présence d'une assise maçonnée ayant bloqué les poteaux d'huissier et qui a pu recevoir un seuil en pierre ou en bois d'une épaisseur restituée de 0.15 m env. pour une largeur de 0.20 m. En l'absence d'indices, la restitution (fig. 29) proposant les montants du chambranle, nus, sans enduit, est arbitraire. Elle nous a cependant semblé plus logique, compte tenu de la présence éventuelle d'une porte et de la fragilité du matériau de revêtement mis de surcroît à rude épreuve (frottements) dans un lieu de passage étroit.

### 3.5.4. LA MOSAÏQUE St. 9 (fig. 28: N° 13 a-d)

Ce revêtement du sol de la salle à l'Est de M6 n'a été observé que sur une surface infime, en limite de fouille, dans son angle Sud-Ouest où elle est en grande partie conservée (fig. 26). Etant donné sa situation hors emprise, enfouie sous plus de 1 m de terre, et n'étant pas directement menacée par les travaux de voirie, décision a été prise de ne pas entreprendre le dégagement en surface de cette mosaïque et de protéger sa partie Ouest en bordure de la tranchée.

D'une épaisseur totale de 0.20 m, ce sol se compose de **tesselles** cubiques de calcaire jaune de 0.015-0.020 m de côté avec un liseré de cubes noirs (N° 13a). Elles reposent sur un **mince lit de mortier et de gros éclats de tuileaux** (ép. 0.02-0.03 m) en bordure duquel prend appui l'enduit mural des parois (N° 13b). Les **substructions** de ce pavement sont formées par un *nucleus* de mortier au tuileau de 0.08 m d'épaisseur (N° 13c), surmontant un *rudus* en béton de chaux, de même épaisseur, qui vient s'appuyer sur le solin calant la sablière de M6 (N° 16d). La portion dégagée de ce sol n'a pas permis de déceler l'éventuelle présence d'un radier de boulets.

### 3.5.5. ÉLÉMENTS DE DATATION

Les indices chronologiques pour cette portion de bâtiment sont pratiquement inexistantes. Etant donné sa situation en bordure de la voie St. 13 et l'altimétrie de ses niveaux de circulation (St. 9), nous pouvons cependant supposer une mise en place de ce bâtiment contemporaine du deuxième état de la voie (St. 13B), dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle. La couche de démolition générale remaniée (c2) qui scelle ces vestiges renferme, outre un matériel vernissé post-romain et une monnaie bernoise du XVII<sup>e</sup> siècle (N° inv. 86/6122.1), un mobilier peu homogène se situant entre 90 et 250 (N° inv. 86/6127). L'absence de matériel postérieur aux invasions laisse supposer l'abandon de ce complexe architectural dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle.

## 3.6. LA VOIE St. 13 ET SES AMÉNAGEMENTS BORDIERS

L'ouverture du caisson d'élargissement de la tranchée (S.1) a permis d'obtenir une coupe transversale de l'axe de circulation Nord-Est/Sud-Ouest (St. 13) et de dégager en surface une mince portion de constructions riveraines. A l'exception de ces dernières, les observations ont été essentiellement d'ordre stratigraphique (fig. 30).

### 3.6.1. LE BASSIN St. 10 – St. 11 (fig. 23)

Les restes d'un dallage (St. 11) composé de *tegulae* ont été retrouvés dans la partie Est de la tranchée, en bordure du mur M8 qui longe l'axe routier St. 13 au Sud. Aménagée au sommet du remblai (c3a) contemporain du deuxième état de la voie St. 13B, cette structure a fait l'objet d'un démontage partiel à époque post-romaine et devait se prolonger jusqu'à l'amas de maçonnerie St. 10 correspondant au démantèlement de sa fermeture méridionale. La récupération du retour vers le Nord de St. 10 a été mise en évidence dans la coupe Est de S.1 et délimite l'extension occidentale du dallage dont une seule dimension, 1.50 m, est connue. Ces vestiges appartiennent sans doute au fond d'un bassin aménagé contre le parement interne du mur de façade M8, à l'intérieur d'une cour, vraisemblablement celle du bâtiment Sud avec le sol à la mosaïque (St. 9).

Les vestiges du fond du bassin (St. 11) sont constitués par cinq *tegulae* (0.48 × 0.34-0.36 × 0.03 m) juxtaposées sans jointoyage, la face tournée contre le sol et les rebords coupés; leur revers présente les encoches d'emboîtement ainsi que les stries d'accrochage pour l'une de ces pièces. L'espace de 0.50 m, entre le dallage conservé et le parement de St. 10, permet de restituer un fond comportant deux rangées latérales de tuiles disposées dans le sens de la longueur autour d'un alignement central d'éléments placés dans le sens de la largeur. Ces tuiles reposent sur un lit de mortier blanc conservé

S.1: coupe A-B

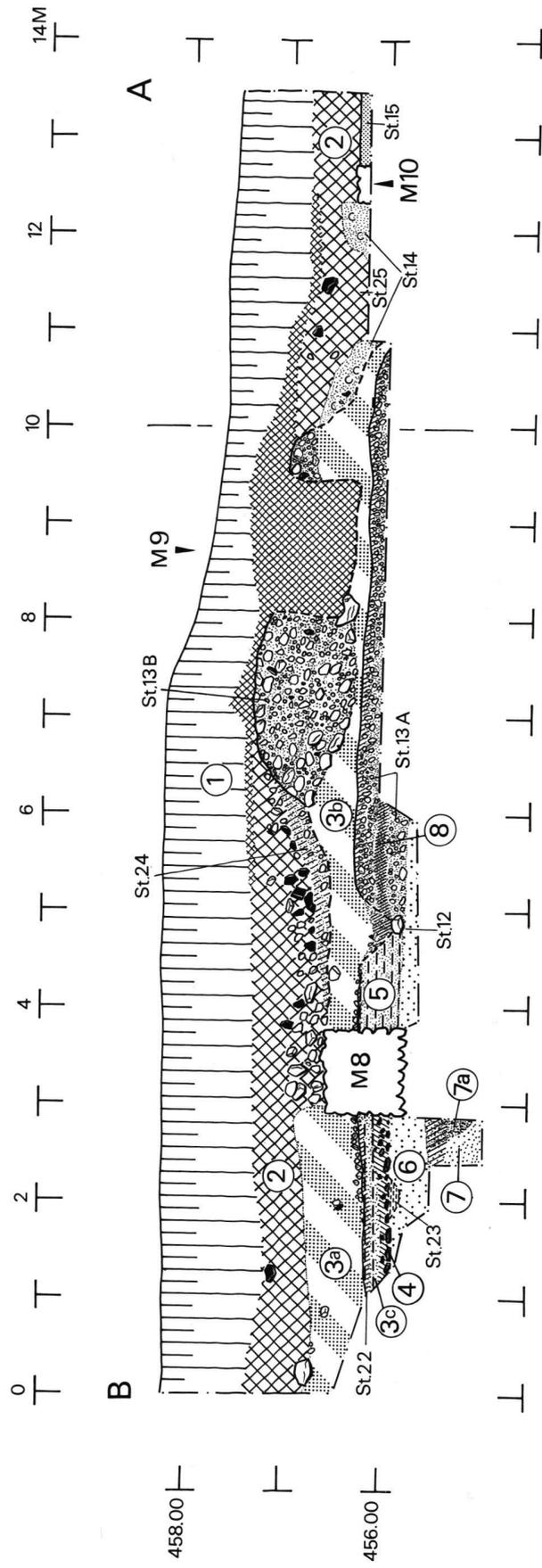


Fig. 30. «En St-Martin»: S.1, coupe Ouest A-B.

par plaques au sommet de galets clairsemés. L'espace de 0.10 m constaté entre le dallage et le parement interne de M8 correspond probablement au fantôme du doublage de M8 par la paroi du bassin dotée d'un revêtement étanche, comme en témoignent les éléments de placage au tuileau retrouvés dans la démolition (c2) sur St. 11.

### 3.6.2. LE MUR DE FAÇADE M8 (fig. 23 et 30)

Ce mur d'axe Nord-Est/Sud-Ouest, identique à celui de la voie St. 13 qu'il borde au Sud, a été dégagé sur une longueur de 2.30 m et une hauteur maximale de 1.35 m dans son tronçon Est où son élévation est partiellement conservée, tandis qu'elle est entièrement récupérée à l'Ouest (fig. 30). M8 est interprété comme étant le mur de façade du bâtiment méridional avec cour dont il a reçu les aménagements (St. 10 et 11) sur son flanc Sud.

<b>LES FONDATIONS:</b>	Largeur:	0.90 m
	Hauteur:	0.90 m

La partie inférieure des fondations se compose de quatre lits de boulets de rivière, de fragments de calcaire hauterivien et de déchets de tuile pris dans un mortier de chaux débordant sur les parements; elle a été construite en tranchée étroite à partir du **niveau de travail** St. 22 qui consiste en un horizon formé des déchets de taille des blocs de l'élévation au sommet des remblais (c3c et 5) des bas-côtés de la voie. Les trois lits supérieurs des fondations ont été montés à vue depuis cet horizon et grossièrement parementés au moyen de boulets bréchés.

<b>L'ÉLÉVATION:</b>	Largeur:	0.70 m
	Hauteur conservée:	0.45 m

Elle n'a été conservée qu'à hauteur du bassin (St. 10-11), où elle se trouve en retrait des fondations qui présentent un ressaut bilatéral de 0.10 m; ses trois assises inférieures à parements verticaux ont été montées au moyen de blocs quadrangulaires de calcaire jaune du Jura et de grès (0.35 x 0.20 x 0.15 m) liés au mortier blanc.

### RATTACHEMENT STRATIGRAPHIQUE (fig. 30)

M8 perfore la couche de démolition (c4) d'installations précédentes (St. 23), ainsi que les remblais (c3c et 5) en relation avec la première voie St. 13 A; il est implanté dans le remblai de sables molassiques (c6). Les niveaux de circulation en rapport avec ce mur ont été occultés par la couche de démolition remaniée (c2). Ils devaient se situer approximativement à la même hauteur que le fond du bassin (St. 11), au sommet de l'important remblai (c3a) de 0.80 m d'épaisseur, dont la mise en place a fait partie du programme visant au rehaussement général du terrain (c3b) lors du réaménagement de la voie (St. 13 B).

### 3.6.3. LA VOIE St. 13 (fig. 23 et 30)

L'emprise de la voie romaine St. 13 et de ses aménagements latéraux (St. 12, 14, 24 et 25) s'étend entre les murs riverains M8 et M10 sur une largeur totale de 8.70 m. Elle a été localisée sur un tronçon de 2 m de long et présente une orientation Nord-Est/Sud-Ouest, en direction du théâtre qu'elle a dû desservir depuis la Porte de l'Ouest.

L'établissement de la coupe transversale A-B (fig. 30), a permis d'obtenir le profil complet de cet axe routier. Celui-ci se compose de trois strates principales correspondant aux empièvements de deux chaussées rechargées (St. 13 A et St. 13 B), séparées par un remblai intercalaire (c3b) qui met en évidence les deux phases principales d'utilisation reconnues pour cette voie, dont le dernier état (St. 13 B) a reçu l'implantation du « Mur des Sarrazins » (M9).

<b>LA CHAUSSÉE St. 13 A:</b>	Largeur utile:	5.90 m
	Épaisseur maximale:	0.60 m

L'assiette de la première chaussée repose sur une semelle de sédiments molassiques homogènes, compactés et oxydés (c6) accusant un léger pendage vers le Nord au sommet du substrat géologique (c7). Son assise est constituée d'un blocage assez lâche de gros galets (0.10-0.15 m), surmonté par une première couche (ép. 0.25 m) de graviers et galets stratifiés avec épandages intercalaires de sables gravillonneux. Sa surface remaniée est scellée par un horizon (c8) de sables et graviers très fortement oxydés (ép. 0.10 m). La présence de ce dépôt paraît indiquer un premier ensablement de la voie mise à mal par des inondations ayant nécessité une recharge de la chaussée (ép. 0.25 m), au moyen de galets de petit calibre (0.04-0.08 m) stratifiés, en même temps que le rehaussement du bas-côté Sud (c3c, 4 et 5), au niveau de St. 13 A. Le sommet plus ou moins horizontal de cette chaussée comporte un galetage superficiel durci par les concrétions.

<b>LA RIGOLE St. 12:</b>	Largeur:	0.70 m (sup.) – 0.20 m (inf.)
	Profondeur:	0.60 m

La chaussée St. 13 A est délimitée au Sud par un petit fossé de forme cônique en coupe, à parois inclinées à 45°. Il est comblé de dépôts limoneux oxydés au sommet d'une rangée de boulets de rivière oxydés tapissant le fond de cette rigole.



### 3.6.4. LE BÂTIMENT RIVERAIN NORD (fig. 23)

La voie St. 13 était bordée au Nord par un bâtiment dont le mur de façade (M10) a été repéré. Parallèle à l'axe routier St. 13, avec une largeur de 0.40 m pour son élévation, il délimite un local de 6.40 m de profondeur, fermé au Nord par le mur M11 mis en évidence sous le chemin St. 16. Le niveau de circulation de cette salle, pourvue d'un sol en béton de chaux (St. 15), est inférieur de 1 m environ à celui du dernier état de la chaussée (St. 13 B).

### 3.6.5. ÉLÉMENTS DE DATATION

#### LE DÉBUT DES TRAVAUX D'ÉDILITÉ

Le mobilier retrouvé dans le remblai de nivellement (c6), au sommet du terrain naturel, et celui contenu dans la démolition des premières installations mises en remblai (c4), sont datés de 90-100 ap. J.-C. (N° inv. 86/6133-6135-6136). Ils permettent de situer vers la fin du I<sup>er</sup> siècle, la première occupation du secteur, et fournissent un *terminus post quem* pour le début des activités édilitaires avec l'aménagement de la chaussée St. 13 A.

#### LA RÉFECTION DE LA PREMIÈRE CHAUSSÉE

Le remblai (c5) ayant rehaussé le bas-côté Sud de la voie lors de la recharge de la chaussée St. 13 A et de l'aménagement de la rigole St. 12, renferme un matériel qui se situe dans une fourchette chronologique de 80-130 (N° inv. 86/6124), laissant supposer une première réfection de la voie dans le courant de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle.

#### LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE

Les importants remblais (c3a et 3b) ayant fait partie du programme visant au réaménagement de la voie et de sa zone bordière au Sud, contiennent un mobilier peu homogène allant de 80 à 180 environ (N° inv. 86/6130-6131-6137). Celui-ci suppose une mise en place de ces remblais contemporaine de l'implantation de l'égout (St. 25), dont le comblement du fossé de construction (St. 14) renferme un complexe céramique qui se place dans une fourchette à peu près identique, entre 90 et 170 (N° inv. 86/6126). L'ensemble de ces indices chronologiques permet de fixer l'installation de la nouvelle chaussée et du bâtiment Sud dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle.

#### L'UTILISATION DE LA NOUVELLE CHAUSSÉE

Les fragments de céramique récoltés dans les strates supérieures de la chaussée St. 13 B se situent entre 200 et 250 environ (N° inv. 86/6134), et témoignent de la fréquentation de cette voie jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle.

#### L'ABANDON DE LA VOIE

En l'absence de matériel du Bas-Empire dans la couche de démolition supérieure qui scelle la voie, il faut supposer un abandon de celle-ci aux environs de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle elle a dû tomber en désuétude avant de recevoir les fondations du « Mur des Sarrazins ».

### 3.7. LE CHEMIN St. 16 (fig. 23)

Un deuxième axe de circulation (St. 16), plus étroit, a été localisé à 8 m au Nord de la voie St. 13. Il est implanté dans la couche de démolition romaine (c2) et sa partie méridionale chevauche les fondations de M11. Son axe Est/Ouest présente un décalage de 12° environ, par rapport aux vestiges du bâtiment romain (M10 – M11). Étant donné l'étroitesse du tronçon, dégagé sur 0.70 m seulement, cette considération est formulée avec réserves.

St. 16:	Largeur:	2.50 m
	Épaisseur:	0.30 m

Cet empiérement de galets et graviers assez lâche présente des traces d'oxydation à sa surface qui a été remaniée, probablement par les travaux aratoires après sa désaffectation. Scellé par la couche humique (c1), il entame la couche de démolition (c2) des vestiges sous-jacents (M11).

#### ÉLÉMENTS DE DATATION

Le mobilier du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle retrouvé dans la couche de démolition (c2) sous St. 16, pas plus que celui mélangé à des matériaux récents récoltés dans la couche de terreau (c1) qui le scelle, ne permettent de préciser la datation de ce chemin. Il peut s'agir d'un niveau de circulation contemporain de l'édification du « Mur des Sarrazins » (M9), aménagé en remplacement de la voie (St. 13) désaffectée par M9, à moins qu'il ne corresponde au tracé d'un ancien chemin moyenâgeux.

### 3.8. L'HORIZON DE MORTIER St. 17 ET LE TAMBOUR DE COLONNE St. 18 (fig. 23)

Les lambeaux d'un horizon de mortier de chaux, épais de 0.08 m (St. 17), et délimité au Nord par un fragment de tambour de colonne en molasse de 0.44 m de diamètre (St. 18), ont été retrouvés à une distance de 10 m au Nord de M11, épargnés par les remaniements de la couche de démolition (c2).

L'intégration au plan archéologique (fig. 32) de ces structures les place en bordure Nord de l'extension occidentale supposée de l'axe routier desservant le sanctuaire du Cigognier au Sud. Ainsi, St. 18 pourrait signaler la présence d'un portique bordant cette route, alors que les corrélations altimétriques entre le tronçon de la voie observée en 1968 au cimetière<sup>15</sup> et l'horizon St. 17, pourraient faire penser que ce dernier est un aménagement du bas-côté Nord de cette voie. Le dégagement partiel de ces structures nous incite cependant à rester dans le domaine de l'hypothèse.

### 3.9. LA PORTION DE BÂTIMENT AU NORD (fig. 23)

Les structures localisées dans le tronçon Nord de la tranchée (S. 2 N), à une distance de 8 m du tambour de colonne St. 18, appartiennent à une portion de bâtiment dont l'orientation présente une distorsion de 16° Nord par rapport à celle de la voie St. 13 et de ses habitations riveraines. Les vestiges découverts sont ceux de la fermeture Ouest d'un local de 3.20 m de large, délimité par les murs M12, M13 et M14. Ce local, pourvu d'un sol en béton de chaux (St. 21) et d'un revêtement mural en mortier de tuileau, porte les traces d'une réfection avec l'aménagement d'une ouverture dans le mur Ouest M13 dont le sommet des fondations (St. 19) a servi d'assise à un seuil d'angle en grès de La Molière (St. 20).

<b>M12:</b>	Longueur observée:	0.60 m
	Hauteur observée:	0.40 m
	Largeur élev.:	0.70 m

Ce mur forme le local au Sud où il se prolonge en direction de l'Ouest, au-delà de sa jonction avec le refend M3 dont il reçoit les fondations (St. 19) sur son parement Nord. L'assise supérieure conservée de son élévation porte des traces de réfection occasionnée, sans doute, par l'installation du seuil St. 20: elle est constituée d'un parement externe en blocs de calcaire jaune équarris, d'un blocage central de gros moellons (0.30 x 0.20 x 0.20 m) et d'un parement interne composé d'éclats de grès de La Molière. L'ensemble est lié à un mortier beige friable, distinct du liant de mortier blanc utilisé pour l'assise inférieure.

<b>M13 ET M14:</b>		M13	M14
	Longueur observée:	1.50 m	0.60 m
	Hauteur observée:	0.23 m	0.15 m
	Largeur élev.:	0.50 m	0.50 m

Ces murs délimitent le local au Nord (M14) et à l'Ouest (M13). Ils sont montés en petit appareil de boulets et blocs calcaires, à face ravalée pour ceux des parements, jointoyés au mortier blanc. Leur parement interne a reçu un placage de mortier au tuileau épais de 0.03 – 0.04 m. L'élévation de M13 présente un dispositif particulier avec un lit intercalaire exclusivement composé de fragments de *tegula* et d'*imbrex*. Son tronçon Sud, graduellement arasé au moment de l'aménagement du seuil St. 20, a été grossièrement restauré au moyen d'un blocage de boulets et terre mélangés. Le sommet des fondations de M13 (St. 19), qui a servi d'assise au seuil (St. 20), a été rechargé d'une chape de mortier beige, identique à celui de l'assise supérieure M12, avec des inclusions de gros fragments de *tegula* à sa surface.

<b>LE SOL St. 21:</b>	Epaisseur:	0.18 m
-----------------------	------------	--------

Le sol en béton de chaux de ce local repose sur un radier de boulets et d'éclats calcaires et possède une couche de finition calcaire damée avec incrustations locales de tuileau. Il a été cassé pour permettre l'installation du seuil St. 20 avant d'être rechapé par un lit de mortier de chaux beige, épais de 0.07 m, atteignant le niveau du seuil aménagé.

<b>LE SEUIL St. 20: (fig. 31)</b>	Longueur restituée:	1.70 m
	Longueur utile:	1.20 m
	Largeur:	0.60 m
	Epaisseur:	0.18 – 0.23 m

Ce fragment de dalle-seuil en grès de La Molière présente une saignée longitudinale large de 0.06 m et profonde de 0.05 m correspondant à un dispositif de fermeture. Cette rainure vient buter à l'Ouest contre un bord en relief, large de 0.50 m. Les nombreux fragments de grès de La Molière retrouvés dans la couche de démolition (c2) sur St. 20, témoignent du démantèlement de sa partie Sud. En regard de la dimension restreinte du local, cette dalle monolithe apparaît disproportionnée: elle occupe, à elle seule, plus de la moitié de la largeur de la pièce et selon toute vraisemblance, St. 20 est un seuil récupéré d'un bâtiment plus important et réutilisé ici en tant que tel. Son insertion à l'angle Sud-Ouest du local a dû nécessiter sa retaille dont les déchets ont été recyclés dans la réfection du parement interne de M12.

<sup>15</sup> L'horizon St. 17 se situe à l'alt. 456.30 m alors que sur le plan MRA 1968/080, le sommet de la voie est indiqué à l'alt. 456.40 m.



Fig. 31. S.2N: portion du bâtiment Nord; au premier plan, la dalle-seuil St.20.

### 3.9.1. ÉLÉMENTS DE DATATION — INTERPRÉTATION

Le matériel récolté dans la couche de démolition remaniée (c2) qui scelle ces vestiges est daté de 100/120 – 250 (N° inv. 86/6125) ; il ne nous fournit aucune indication chronologique concernant les réfections apportées à ce local dont l'aspect sommaire pourrait faire penser à des réaménagements d'époque romaine tardive. Cependant, ce critère basé sur la qualité de ces réfections ne saurait à lui seul suffire pour attester une occupation ou réoccupation du bâtiment au Bas-Empire.

La divergence d'orientation de ce local par rapport aux autres vestiges découverts dans cette tranchée peut trouver son explication dans la présence d'un schéma régulateur autre que la voie St. 13, telle la desserte méridionale du sanctuaire du Cigognier dont le tracé supposé (fig. 32) doit passer à 13 m environ au Sud de ce local<sup>16</sup>.

La fonction de celui-ci est difficile à déterminer, ne serait-ce déjà que par l'exigüité de sa surface dégagée. Toutefois, son étroitesse et son revêtement mural étanche en mortier de tuileau constituent des indices ténus pour lui supposer une assignation telle que réduit ou entrepôt pour denrées périssables nécessitant un lieu de stockage isolé de l'humidité. De plus, la proximité d'axes routiers importants peut parler en faveur de l'appartenance de ce local à un bâtiment à caractère commercial. L'existence de pareilles installations dans ce secteur semble, en effet, être attestée par la dalle-seuil St. 20 qui comporte les caractéristiques d'un seuil de devanture de boutique avec sa longueur restituée de plus de 1.70 m et sa rainure longitudinale probablement destinée à recevoir une cloison de bois démontable<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Au regard des relevés altimétriques du tronçon Est de cette voie de 1968, nous aurions dû déceler son extension Ouest dans notre tranchée. Cela n'a malheureusement pu être le cas en raison des remaniements du terrain à époque post-romaine qui ont entraîné la destruction des niveaux superficiels de la route antique.

<sup>17</sup> J.-P. ADAM, *La construction romaine. Matériaux et techniques*, Paris, 1984, pp. 345-346.

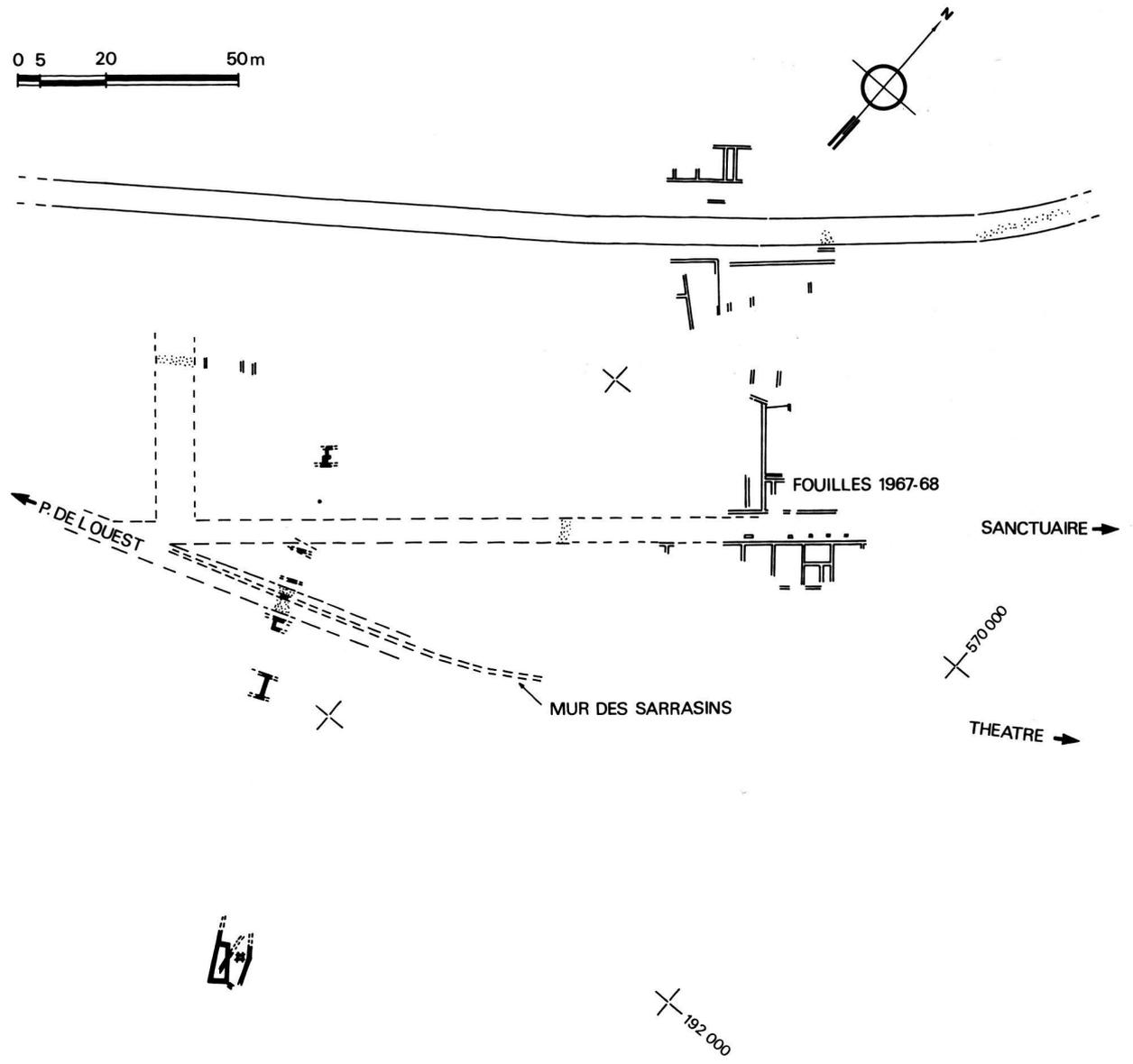


Fig. 32. Intégration des vestiges de 1986 au plan archéologique.

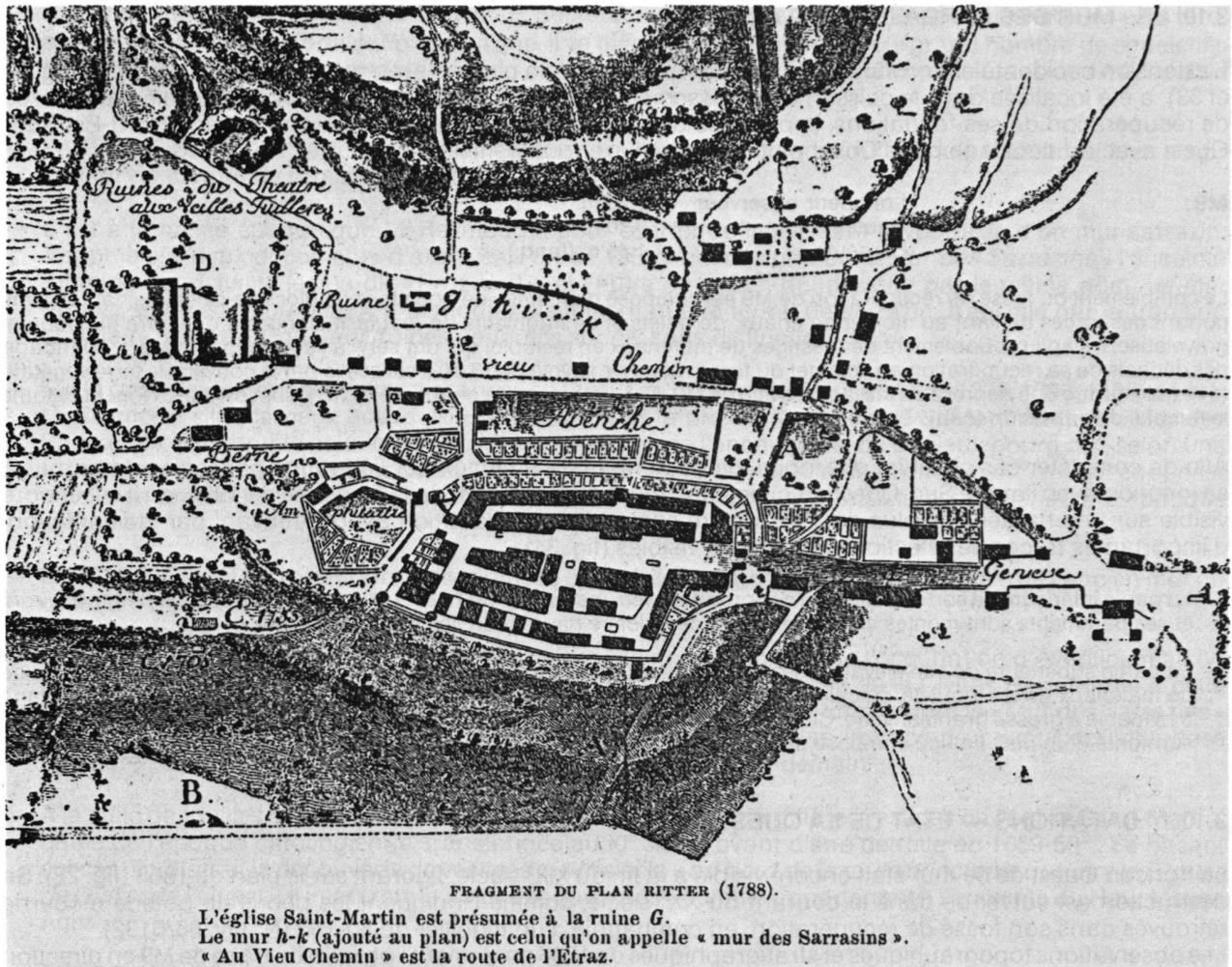


Fig. 33. Extrait du plan Ritter de 1788; tiré de M. Reymond, « Les anciennes églises d'Avenches », dans Pages d'histoire aventicenne, Lausanne 1905.



Fig. 34.  
 Vue des ruines du « Mur des Sarrasins » à l'angle Sud-Ouest du cimetière actuel.

### 3.10. LE « MUR DES SARRAZINS » M9 (fig. 23)

L'extension occidentale du « Mur des Sarrazins », mentionnée à plusieurs reprises sur les plans anciens (fig. 22 et 33), a été localisée dans le caisson d'élargissement de la tranchée (S.1). Ce mur y est signalé par le fossé de récupération de ses fondations, implantées dans la voie St. 13 dont elles suivent le tracé Nord-Est/Sud-Ouest avec un décalage de 5° Ouest par rapport à l'axe routier.

<b>M9:</b>	Longueur observée:	2.20 m
	Hauteur:	0.70 m
	Largeur:	1.45 m (fond.)

Le comblement du fossé de récupération de M9 est composé d'un amas de boulets et de blocs de calcaires hauteriviens portant des traces de liant au mortier de chaux, de galets et de fragments de *tegula*, mélangés à une terre humique et graveleuse. Il s'agit probablement des vestiges de matériaux en réemploi qui ont servi à l'édification de M9. L'épandage des déchets de sa récupération au sommet du fossé recouvre la voie St. 13 où il est scellé par le couvert de terre végétale (c1), qui marque une dépression suivant le tracé de M9. Celui-ci perfore la chaussée St. 13 B sur son flanc Nord et entame le remblai d'égalisation (c3b).

Afin de compléter ces observations, nous avons porté notre attention sur l'élévation conservée de ce mur à sa jonction avec l'angle Sud-Ouest du cimetière actuel, à 60 m à l'Est de la tranchée de 1986, où il est encore visible sur une hauteur de plus de 2 m. Malgré son état de dégradation avancé, envahi par la végétation, d'importantes traces de réfection sont encore visibles (fig. 34):

- La partie inférieure de son élévation est débordante avec une largeur de 1.10 – 1.20 m pour une hauteur de 1 m environ, et ses parements sont montés en petit appareil de calcaire hauterivien liés à un mortier beige.
- La partie supérieure de son élévation se situe en retrait de 0.20 – 0.30 m du parement Nord et a été remontée à l'aide de matériaux divers, boulets, calcaires jaunes, grès, fragments de *tegula* pris dans une masse de mortier gris-blanc très friable à grosse granulométrie. Cette réfection comprend également un trou de boulin traversant de 0.30 x 0.15 m, surmonté d'un petit linteau composé de deux petites dalles de calcaire superposées.

#### 3.10.1. DATATIONS — ÉTAT DE LA QUESTION

Le tronçon Ouest de ce mur était encore visible à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, figurant sur le plan de 1888 (fig. 22). Sa destruction est survenue dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, comme l'indiquent les débris de poterie moderne retrouvés dans son fossé de récupération, en compagnie d'un mobilier de 80-150 (N<sup>o</sup> inv. 86/6132).

Les observations topographiques et stratigraphiques de 1986 confirment l'oblique du tracé de M9 en direction de la Porte de l'Ouest et démontrent que son implantation est assurément postérieure à l'abandon de la voie St. 13, vers la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle. Si elles ne permettent pas de préciser sa datation, elles apportent cependant deux renseignements non négligeables, à savoir l'importante largeur de ses fondations signalée par les dimensions de leur fossé de récupération (1.45 m), et l'implantation de celles-ci suivant le tracé d'une voie romaine (St. 13).

#### LES SOURCES ANCIENNES

Ce « Mur des Sarrazins » dont l'appellation évoque la période trouble la plus récente du passé aventicien, a longtemps été considéré comme une muraille érigée pour se défendre des invasions sarrazines. Ce n'est qu'à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, que les observateurs ont commencé à le considérer sous un angle différent en dépit de la persistance de certains d'entre eux à voir dans ce mur la marque du passage de l'envahisseur méditerranéen au XI<sup>e</sup> siècle:

- E. d'Oleyres, conservateur à Avenches, est un des premiers à réfuter la thèse de l'enceinte d'époque sarrazine. D'après l'analyse de l'appareil de ce mur, il en déduit qu'il s'agit là d'une construction romaine, et en donne une description dans une lettre datée du 29 avril 1851, adressée à son homologue lausannois A. Baron<sup>18</sup> qui lui a demandé de préciser sur plan le tracé du « rempart des Sarrazins ». E. d'Oleyres souligne qu'il s'agit effectivement « d'un rempart prenant à témoin les vestiges de meurtrières qu'il comporte. Partant du cimetière, il se dirige du côté d'Occident; sa longueur est d'environ trente toises (env. 60 m), son épaisseur est de deux à trois pieds (env. 0.65-1 m), et sa hauteur, près du cimetière Nord est de six pieds (env. 2 m)... il présente par places les caractères d'une construction romaine par les soins que l'on a mis à quelques endroits à l'aménagement de petits mællons qui en forment les parements aussi bien que par ceux que l'ont apporté dans la composition du mortier... surtout à l'intérieur qui ne se compose que de pierres de petites dimensions... ».

<sup>18</sup> Lettre retrouvée dans les Archives Historiques et Archéologiques d'A. BARON, 1834-1864, t. I, déposées au MCAH.

- Nonobstant les remarques d'E. d'Oleyres, E. Secrétan<sup>19</sup> reprend à son compte, quelques années plus tard, en 1888, la thèse de la fortification sarrazine. Il va même jusqu'à interpréter le grand nombre de squelettes retrouvés en 1830 lors du remaniement du cimetière, à proximité de ce mur comme étant «*les traces d'un combat livré sans doute pour défendre les abords de la ville*».
- En 1905, E. Secrétan<sup>20</sup> revient partiellement sur son interprétation en ajoutant qu'il peut aussi bien s'agir du mur de clôture de l'église St-Martin.
- C'est à la même époque que M. Reymond<sup>21</sup>, pour écarter définitivement l'hypothèse d'un mur sarrazin, s'appuie sur deux documents d'archives, l'un de 1336<sup>22</sup> qui désigne par «*Mur des Sarrazins*» l'enceinte romaine qui délimite le lieu-dit «*Praz-Vert*», et l'autre de 1423<sup>23</sup> qui désigne par le même nom «*le mur auquel se relie la Tornallaz*». Il démontre clairement que le terme de sarrazin, transmis par la tradition populaire, s'est appliqué aux ruines de toutes sortes, sans distinction<sup>24</sup>.
- Sur la base des textes des reconnaissances en faveur de l'évêque de Lausanne de 1336, 1396, 1435 et 1481, M. Reymond situe le vieux bourg du Haut Moyen Age à proximité de l'église St-Martin<sup>25</sup> et du «*Mur des Sarrazins*». Il interprète celui-ci comme étant les restes de l'enceinte Est de ce vieux bourg qui, selon une expression d'une reconnaissance de 1336 «*En Celer, rière la muraille des Sarrazins*»<sup>26</sup>, lui fait supposer qu'elle se prolongeait jusqu'au théâtre, «*ce qui à lui seul prouverait qu'elle est postérieure à l'époque romaine*».
- En 1919, E. Secrétan<sup>27</sup> abandonne l'hypothèse de l'enceinte sarrazine au profit de celle de l'ancien mur du cimetière de St-Martin.
- Une dizaine d'années plus tard, A. Naef<sup>28</sup> soulève l'épineux problème de l'occupation d'Aventicum au IV<sup>e</sup> siècle. Il estime que le fait qu'Aventicum possède un statut de chef-lieu de la Civitas Helvetiorum à cette époque, implique l'existence probable d'une enceinte réduite du Bas-Empire dont le «*Mur des Sarrazins*» pourrait être le vestige. Les propositions faites par A. Naef de suivre le tracé de ce mur qu'il suppose rejoindre l'amphithéâtre, sont malheureusement restées sans lendemain.
- A la suite de fouilles à l'actuel cimetière en 1968, H. Bögli<sup>29</sup> y a identifié les vestiges de l'église Saint-Martin, datée de l'époque carolingienne, transformée au XI<sup>e</sup> siècle avant d'être détruite en 1659-60<sup>30</sup>. Se basant sur ces résultats et la découverte de vestiges du VI<sup>e</sup> siècle «*au bord de la route principale qui joint les Portes de l'Est et de l'Ouest*», il interprète le «*Mur des Sarrazins*» comme appartenant à l'enceinte du Haut Moyen Age<sup>31</sup>.

## L'APPORT DES NOUVELLES RECHERCHES

Les deux hypothèses généralement retenues pour ce mur par les auteurs sus-mentionnés sont, soit une enceinte réduite du Bas-Empire, soit une fortification du vieux bourg du Haut Moyen Age. Dans les deux cas, il est interprété comme un ouvrage de défense, ce que ne contredit pas l'épaisseur de ses fondations constatée en 1986. Cependant, l'existence de meurtrières dont parlent E. d'Oleyres<sup>32</sup> et E. Secrétan<sup>33</sup> doit être remise en cause car il est fort probable qu'il y ait eu confusion avec les trous de boulines encore visibles aujourd'hui, signalant l'utilisation d'échafaudages pour l'édification de ce mur d'une certaine importance.

D'autre part, l'absence de traces de sépultures dans notre tranchée permet d'écarter l'hypothèse d'un mur de clôture de l'ancien cimetière de Saint-Martin.

<sup>19</sup> E. SECRETAN, *Le plan d'Aventicum*, dans BPA 2.1888, p. 48. L'auteur mentionne également l'existence de *deux étages de meurtrières de dimensions variables et inégalement espacées*.

<sup>20</sup> E. SECRETAN, *Aventicum, Son passé et ses ruines*, Lausanne, 1905, 2<sup>e</sup> éd., pp. 64-65.

<sup>21</sup> M. REYMOND, *Les anciennes églises d'Avenches*, dans Pages d'histoire aventicenne, Lausanne, 1905, pp. 31-32.

<sup>22</sup> Id., *ibid.*, p. 32; ACV, arch. ville d'Avenches, folio 12.

<sup>23</sup> Id., *ibid.*, p. 32, n. 3; ACV, registres copies, Avenches, t. I, N<sup>o</sup> 58.

<sup>24</sup> M. REYMOND, DHCV E. Mottaz, t. II, Lausanne 1914, pp. 634-635.

<sup>25</sup> M. REYMOND, *Les anciennes églises d'Avenches*, dans Pages d'histoire aventicenne, Lausanne, 1905, p. 32.

<sup>26</sup> Id., *ibid.*, p. 32; ACV, arch. ville d'Avenches, folio i; le terme *celer* (cellier?) désigne les ruines du théâtre romain.

<sup>27</sup> E. SECRETAN, *Aventicum, son passé et ses ruines*, Lausanne, 1919, 3<sup>e</sup> éd., p. 46.

<sup>28</sup> A. NAEF, *Avenches RHV*, 37, 1929, p. 40.

<sup>29</sup> Cf. *supra*, n. 11.

<sup>30</sup> M. REYMOND, *Les anciennes églises d'Avenches*, dans Pages d'histoire aventicenne, Lausanne, 1905, p. 75. Mention de la démolition de l'église de St-Martin et de vieux murs de fortification dans les comptes de 1660 du bailli Wyss, ACV, *Comptes des baillis d'Avenches*, 1659-60.

<sup>31</sup> H. BOEGLI, ACV AMH, A 14/2 — A 31184/4-5.

<sup>32</sup> Cf. *supra*, n. 18.

<sup>33</sup> Cf. *supra*, n. 19.

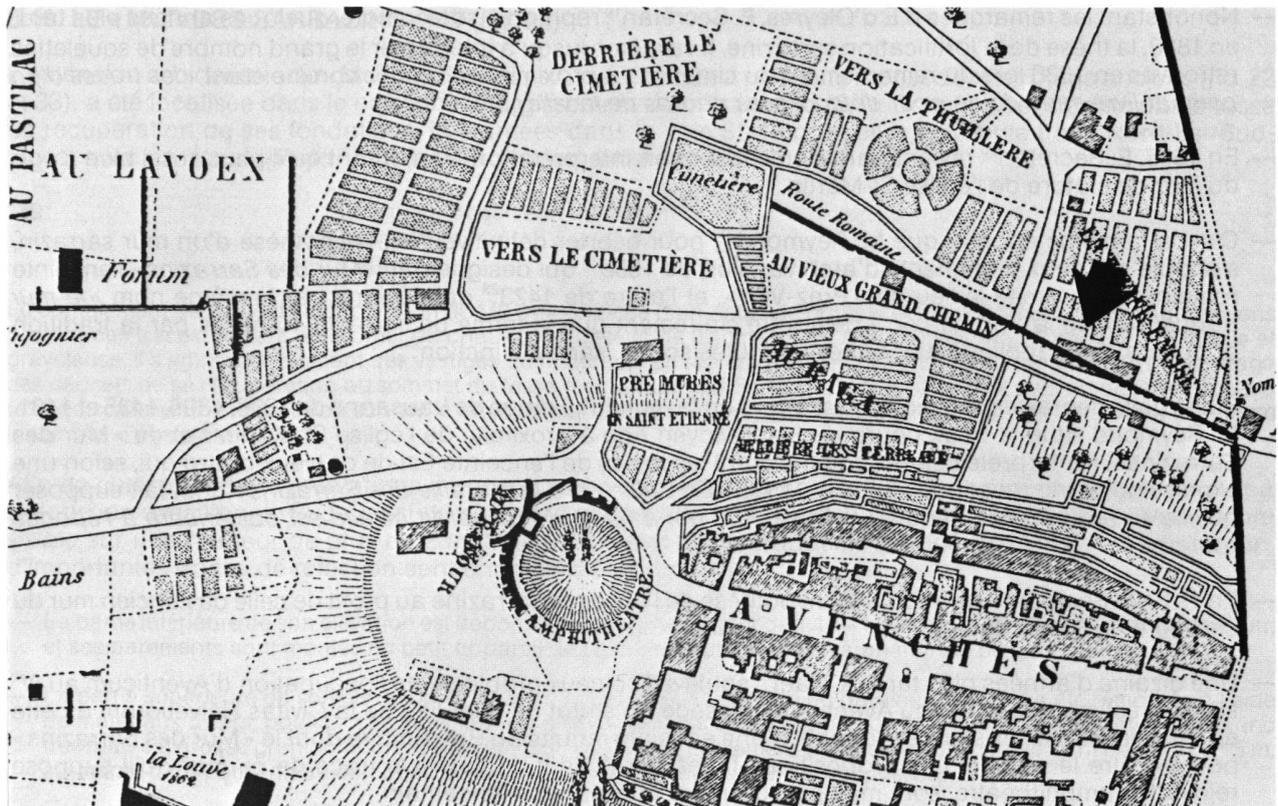


Fig. 35. Extrait du plan d'Avenches par C. Bursian, 1867; fléchage du retour Nord du «Mur des Sarrazins».

Fig. 36. Umrissstich (gravure) de B.-A. Dunker, env. 1780; fléchage de l'extension Nord-Ouest présumée du «Mur des Sarrazins».



L'élément nouveau majeur apporté par les fouilles de 1986 est sans conteste l'implantation de ce mur dans la voie antique (St. 13) : reporté sur le plan archéologique (fig. 32), son tracé coïncide avec l'axe supposé de cette route menant au théâtre. Son extension dans cette direction paraît, d'autre part, confirmée par la mention d'une muraille près du théâtre, sur une reconnaissance de 1336<sup>34</sup>.

Cette constatation semblerait indiquer que cette voie, rehaussée par ses recharges successives qui en ont fait un des points culminants de cette partie de la plaine, a constitué un emplacement de choix pour l'implantation d'un ouvrage de défense<sup>35</sup>. Celui-ci a ainsi pu trouver dans les chaussées antiques l'assise nécessaire à son élévation ainsi qu'un matériau drainant pour ses fondations. Ces détails revêtent une certaine importance si l'on considère que le secteur a toujours posé des problèmes d'assainissement et a dû retourner rapidement à l'état marécageux après la désaffectation des systèmes de drainage laissés à l'abandon.

Si tel a été le cas, cela suppose que la voie était suffisamment visible pour permettre l'édification du « Mur des Sarrazins » suivant son tracé. Par conséquent, une datation du Bas-Empire, proche de la date d'abandon de la voie St. 13, nous paraît plus appropriée pour ce mur, et les réfections qui lui ont été apportées<sup>36</sup> pourraient témoigner de sa réutilisation pour l'enceinte du vieux bourg du Haut Moyen Age.

## DEUX TOURS

Lors de la consultation d'archives, notre attention a été attirée par la mention de deux tours sur le plan de 1888 d'A. Rosset (fig. 22). Celles-ci, situées « Au Lavoëx », à proximité du théâtre, et « aux Conches-Dessus », sont brièvement signalées chez E. Secrétan<sup>37</sup>. De plan circulaire de 10-12 m de diamètre et distantes de 400 m environ, elles se situent sur l'axe présumé du tracé oriental du « Mur des Sarrazins », en droite ligne en direction de la Porte de l'Est.

Si le rapprochement de ces tours avec ce mur est tentant, l'existence d'une enceinte réduite d'une telle ampleur au Bas-Empire, entre les portes Est et Ouest, est difficilement explicable d'un point de vue stratégique ; son emplacement au pied des coteaux de Donatyre n'a sa raison d'être que si l'on suppose l'existence d'une agglomération d'une certaine importance à cette époque. Or, jusqu'à présent, les traces d'une telle occupation au IV<sup>e</sup> siècle font cruellement défaut. Par conséquent, avant de se perdre en conjectures, il conviendrait de procéder à des vérifications sur le terrain, à l'emplacement des dites tours<sup>38</sup>, afin d'observer s'il s'agit effectivement d'ouvrages de fortification<sup>39</sup> et de contrôler l'éventuelle extension du « Mur des Sarrazins », et celle de la voie desservant le théâtre.

## L'EXTENSION OCCIDENTALE DE L'ENCEINTE PRÉSUMÉE

Celle-ci marque un coude en direction de la Porte de l'Ouest, suivant l'axe de circulation antique (St. 13). Un plan de 1867<sup>40</sup> signale en traitillé (fig. 35) le tracé du « Mur des Sarrazins » marquant un retour perpendiculaire vers le Nord, à 40 m environ avant la Porte de l'Ouest. Signalons encore que ce tracé peut être comparé avec les ruines d'un enclos figurées sur une gravure du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup> (fig. 36). S'il s'agit effectivement des vestiges de l'enceinte réduite, celle-ci posséderait alors une fermeture Nord située approximativement, d'après le dessin, au lieu-dit « Au Raga ». La nature même de ces documents, dépourvus de commentaires, rend hasardeuse cette interprétation qui demande également à être étayée.

Toutes ces hypothèses ne sont mentionnées ici qu'à titre de directions de recherches pour une campagne de sondages de contrôle sur l'extension présumée du tracé du « Mur des Sarrazins ». Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons espérer résoudre l'irritant problème d'une occupation fortifiée du Bas-Empire et/ou du Haut Moyen Age.

<sup>34</sup> Cf *supra*, n. 26 ; il n'est pas exclu que la « muraille des Sarrazins » désigne ici le mur de scène du théâtre.

<sup>35</sup> L'hypothèse selon laquelle le « Mur des Sarrazins » correspondrait aux vestiges du tronçon surélevé de l'aqueduc arrivant de Bonnefontaine par la Porte de l'Ouest, ne peut être retenue en raison du contexte stratigraphique de ce mur. Il est, en effet, peu probable que l'on ait supprimé un axe routier important simplement pour y faire passer un aqueduc.

<sup>36</sup> Cf *supra*, chap. 3.10.

<sup>37</sup> E. SECRETAN, *Le plan d'Aventicum*, dans BPA 2.1888, p. 12. L'auteur suppose que ces tours servaient de poste d'observation à l'intérieur de la ville ; il mentionne également l'existence d'une troisième, située à proximité de l'amphithéâtre sur le plan d'A. Rosset. Dans la deuxième édition de son ouvrage *Aventicum son passé et ses ruines*, Lausanne, 1905, p. 65, il fait mention de la tour sise « Aux Conches-Dessus » observée dans le sous-sol. Il signale également qu'elle se situe au centre du polygone de l'enceinte flavienne.

<sup>38</sup> C'est dans le voisinage de la tour sise « Au Lavoëx » que M. Raymond, op. cit. p. 32, localise la porte du vieux Bourg, mentionnée en 1336 au lieu-dit « En Celer ».

<sup>39</sup> Il n'est pas exclu qu'il puisse s'agir de structures autres que des tours, tels que des réservoirs récoltant les eaux des diverses canalisations au pied de la colline de Donatyre.

<sup>40</sup> Plan d'Avenches, par C. Bursian, 1867.

<sup>41</sup> Umrissstich (gravure) de B.-A. DUNKER — env. 1780.

### 3.11. RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Compte tenu du caractère de cette intervention, en tranchée et subordonnée aux travaux de voirie qui ont restreint les possibilités de saisir dans son ensemble l'évolution de cette partie de la ville romaine et ses occupations successives, les indications obtenues notamment par l'ouverture du caisson d'élargissement (S.1) ont cependant permis d'appréhender le développement des activités édilitaires et des abords du tronçon de voie (St. 13) mis en évidence. Les indices fournis par le matériel récolté dans les recharges et remblais successifs de cette route et de ses bas-côtés permettent une première approche chronologique des différentes phases d'utilisation constatées.

#### LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS — fin I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.

La présence d'un sous-sol sableux instable (c7) portant les traces d'anciens lits d'écoulement des eaux souterraines a sans doute été à l'origine du premier nivellement (c6) dont la mise en place correspond au début des travaux d'édilité vers la fin du I<sup>er</sup> siècle, selon le mobilier contenu dans ce premier remblai. Celui-ci a servi d'assise à l'établissement d'une première chaussée (St. 13 A) de facture rudimentaire, avec une assiette de faible épaisseur constituée d'un simple tout-venant et dépourvue d'un équipement stabilisateur sur sa rive Sud. Elle comporte néanmoins les vestiges d'une installation riveraine (St. 23 et c4) qui permettent de postuler l'existence de constructions légères contemporaines de la première chaussée. La création de cet axe se dirigeant vers le théâtre, se situe aux environs de 90-100, et coïncide vraisemblablement avec le début des travaux de monumentalisation du théâtre, dans le cadre du programme architectural incluant l'édification du sanctuaire du Cigognier<sup>42</sup>.

#### UN PREMIER REHAUSSEMENT DE LA CHAUSSÉE — première moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

L'insuffisance des premiers travaux d'assainissement est certainement en grande partie responsable de l'ensablement (c8) de la voie, ce qui a occasionné, dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, un rehaussement de sa chaussée et de son bas-côté Sud (c5) où les vestiges des installations précédentes ont été mis en remblai (c4). Il semblerait qu'en dépit des efforts de stabilisation de la chaussée rechargée et dotée d'une rigole (St. 12), les abords Sud de la voie aient été jugés encore trop précaires pour l'établissement de bâtiments à en croire l'absence de tels vestiges contemporains de cette phase. En revanche, les vestiges architecturaux qui ont servi au comblement du fossé de construction (St. 14) de l'égout supposé (St. 25) dans l'étape suivante, pourraient indiquer l'existence, à cette époque déjà, du bâtiment riverain au Nord (M10, M11 et St. 15).

#### LE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE — deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Le réaménagement de la voie, dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle, a fait partie d'un important programme de transformations visant à l'urbanisation de ce secteur. Après un rehaussement de la voie par l'apport de remblais relativement importants (c3b), celle-ci a été entièrement reprofilée avec la création d'une nouvelle chaussée (St. 13 B) plus étroite et plus solidement assise, et d'un niveau de circulation bombé et surélevé de 1.20 m environ par rapport à celui de la chaussée précédente. Son rétrécissement de plus de 2 m a laissé la place nécessaire à la création d'un glacis stabilisant sa lisière Sud (St. 24), ainsi qu'à l'installation d'un égout (St. 25) sur sa frange Nord. Ces travaux, qui témoignent de la volonté des occupants d'assainir le site, confèrent à cette voie les caractéristiques d'un axe de circulation urbain.

Parallèlement à la restructuration de la voirie, la zone d'habitation s'est développée dans le secteur au Sud de la voie, où a été édifié un bâtiment riverain après la mise en place d'un remblai conséquent (c3a) aux fins d'assainissement et de mise à niveau des sols d'habitat avec celui de la nouvelle chaussée (St. 13 B). Celle-ci a alors été bordée par le mur de façade du bâtiment (M8), délimitant au Nord un espace libre (cour) pourvu d'un bassin (St. 10 et 11). Les vestiges dégagés en arrière de la cour sont vraisemblablement ceux d'une *domus* dont les salles dotées de sol en béton de chaux et de mosaïque (St. 9) ont été séparées par une cloison (M6) édifiée selon la technique à pans de bois, hourdée de maçonnerie qu'il est important de mentionner ici, associée à une pièce à caractère «luxueux» au II<sup>e</sup> siècle.

Si ce secteur méridional a été aménagé en terrasses légères suivant la faible déclivité du terrain en direction du Nord-Ouest, en revanche celle plus importante que délimite la lisière septentrionale de la voie (St. 13), n'a d'autre explication que la persistance de l'utilisation du bâtiment bordier au Nord (M10 et 11) au moment du réaménagement de la voie et du secteur méridional qui devait être, lui, libre de constructions.

Malgré l'absence de traces de la voie s'étendant au Nord, entre la Porte de l'Ouest et le sanctuaire du Cigognier<sup>43</sup>, sa présence est néanmoins signalée ici par l'orientation des vestiges d'un bâtiment (M12, 13 et 14) établi au Nord de cette voie. Ceux-ci s'intègrent, en effet, au plan des constructions riveraines repérées

<sup>42</sup> H. BOEGLI, *Aventicum. La ville romaine et le musée*, Guides archéologiques de la Suisse, 19, Avenches, 1984, pp. 32-33.

<sup>43</sup> Cf. *supra*, n. 16.

en 1967-68 au cimetière (fig. 32), alignées sur cet axe qui leur a servi de schéma régulateur. Ils témoignent ainsi de l'extension occidentale de bâtiments à caractère commercial probablement, s'échelonnant le long de la voie qui a pu être bordée d'un portique au Nord (St. 18).

#### **ABANDON ET AMÉNAGEMENTS TARDIFS DU SITE — dès la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.**

L'absence de tout matériel postérieur aux invasions dans la couche de démolition remaniée (c2), permet de fixer l'abandon du réseau de voirie et des habitations bordières dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle.

Les réfections sommaires (St. 20) apportées au local du bâtiment Nord (M12, 13 et 14) peuvent constituer le maigre témoignage d'une réoccupation du site en relation avec l'édification d'un mur d'enceinte (M9) au Bas-Empire ou au Haut Moyen Age. L'implantation de ce mur, dans l'ancienne voie (St. 13) a pu nécessiter la création d'un nouvel axe à l'intérieur de l'enceinte qu'il faut peut-être chercher dans la portion de chemin relevée (St. 16), d'orientation analogue à celle du « Mur des Sarrazins ».

L'absence de traces d'habitations justifiant l'établissement d'une fortification peut trouver son explication dans le remaniement des strates supérieures occasionné par les travaux aratoires moyenâgeux et récents qui ont pu éclipser les ultimes niveaux de l'occupation romaine dans ce secteur.

## TABLEAU DES COUCHES

- En St-Martin -

N°	Situation	Description (cf. fig. 27 et 30)	Interprétation	Datation	Complexe(s)
c1	S.1 - S.2	Terre végétale à matrice limoneuse organique.	Couche remaniée.	100-120 / 250 - moderne.	86 / 6123
c2	S.1 - S.2	Couche limoneuse-sablonneuse à graveleuse brune, hétérogène; boulets, moellons calcaires avec traces de rubéfaction pour certains d'entre eux; mortier de chaux, fragments de <i>tegula</i>	Couche de démolition générale remaniée.	90-250 / XVII <sup>e</sup> s.-moderne.	6122 - 6127 - 6128
c3a	S.1	Limons sableux bruns avec lentilles de sable fin jaunes; galets, charbons épars, plaques argileuses rubéfiées, fragments de <i>tegula</i>	Remblai d'aménagement après l'implantation des fondations du bâtiment riverain Sud (M8).	100-150 / 180	6131 - 6137
c3b	S.1	Limons sableux bruns, compactés; galets et nodules de terre cuite épars.	Remblai d'aménagement pour le rehaussement de la chaussée St.13 B.	80-150	6130
c3c	S.1	Limons argilo-sableux gris-brun, compactés; galets et fragments de <i>tegula</i> et <i>imbrex</i> épars, matrice analogue à c5.	Remblai d'aménagement des bas-côtés de la chaussée St.13 A.	-	-
c4	S.1	Limons sableux brunâtres, compactés; nombreux fragments de <i>tegula</i> et d' <i>imbrex</i> dans sa partie inférieure; charbons de bois et galets épars.	Matériaux de démolition de toiture mis en remblai pour l'aménagement des bas-côtés de la chaussée St.13 A.	env. 100	6133
c5	S.1	<i>id.</i> c3c.	<i>id.</i> c3c.	80-130	6124
c6	S.1	Sables molassiques oxydés et compactés; galets et charbons de bois épars.	Nivellement au sommet du terrain naturel pour l'aménagement de la chaussée St.13 A.	90-100	6135 - 6136
c7	S.1	Sables fins jaunes, oxydés en surface avec traces organiques.	Dépôts de ruissellement.	-	-
c7a	S.1	Poche argilo-caillouteuse oxydée et concrétionnée dans les sables stériles c7.	Lit d'écoulement des eaux souterraines.	-	-
c8	S.1	Horizon de sables et graviers brun-ocre très fortement oxydés.	Ensemblement de la chaussée St.13 A.	-	-

TABLEAU DES MURS - En St-Martin -

N°	Description	Alt. Fond.	Alt. RF	Alt. niv. aras.	Largeur élév./fond.	Lié à	Bute contre	Sert d'appui à	Entame	Perfore	Rattaché à	Scellé par	Strati.	Datation
M5	Mur maçonné.	< 456.80	456.91	457.13	0.45 / 0.65	-	-	M6	-	-	St.9	c2	fig.27	dès 150
M6	Mur à pan de bois hourdé de maçonnerie.	< 456.80	457.10	457.53	0.30 / 0.54	-	M5 - M7	-	-	-	St.9	c2	fig.27	"
M7	Mur maçonné.	< 457.10	457.33	457.60	0.30 / 0.48	-	-	M6	-	-	St.9	c2	fig.27	"
M8	"	455.80	456.70	457.16	0.70 / 0.90	-	-	St.10-St.11	c6	c3c - c5	St.13 B	c2	fig.30	"
M9	Fossé de récupération du "Mur des Sarrazins".	456.30	-	-	- / 1.45	-	-	-	c3b	St.13 B	-	c1	fig.30	dès 250
M10	Mur maçonné.	-	-	456.35	0.40 / -	-	-	-	-	-	St.15	c2	fig.30	II <sup>e</sup> s.
M11	Fondations maçonnées.	< 456.10	456.20	456.20	- / 0.60	-	-	-	-	-	St.15	c2	-	"
M12	Mur maçonné.	-	-	456.53	0.70 / -	-	-	St.19-M13	-	-	St.21	c2	-	"
M13	"	-	456.22	456.50	0.50 / -	M14	M12	-	-	-	St.21	c2	-	"
M14	"	-	-	456.50	0.50 / -	M13	-	-	-	-	St.21	c2	-	"

RF = ressaut de fondation

TABLEAU DES STRUCTURES - En St-Martin -

N°	Description	Alt.max.	Alt.min.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	Complexe	Datation
St.9	Sol de mosaïque.	457.42	457.22	-	-	-	M5-M6-M7	c3a ?	c2	-	dès 2 <sup>e</sup> 1/2 II <sup>e</sup> s.
St.10	Amas de maçonnerie, vestiges de paroi de bassin.	457.22	456.94	-	-	c3a	M8-St.11	-	c2	-	" "
St.11	Dallage de fond de bassin composé de <i>tegulae</i> reposant sur un radier de galets et de mortier de chaux.	457.05	457.02	-	-	-	M8-St.10	c3a	c2	-	" "
St.12	Fossé latéral de la chaussée St.13A rechargée.	456.40	455.80	c5	-	c6	St.13A	-	c3b	-	1 <sup>ère</sup> 1/2 II <sup>e</sup> s.
St.13A	Première chaussée de la voie; galets, sables et graviers oxydés; assise de gros galets.	456.28	455.78	-	-	-	St.12	c6	c3b	-	fin I <sup>er</sup> - début II <sup>e</sup> s.
St.13B	Deuxième chaussée de la voie; boulets, galets et graviers; assise de boulets et d'éclats de calcaire hauterivien.	457.38	456.28	-	M9	c3b	St.24-St.25	-	c1-c2	86/6134	2 <sup>e</sup> 1/2 II <sup>e</sup> - milieu III <sup>e</sup> s.
St.14	Fossé de construction de St.25.	456.75	<456.00	-	-	c3b	St.25	-	c2	86/6126	90 - 170
St.15	Sol de béton de chaux à finition calcaire damée.	456.35	<456.25	-	-	-	M10-M11	-	c2	-	II <sup>e</sup> s.
St.16	Chaussée de galets et graviers oxydés.	456.60	456.30	-	-	c2	-	M11	c1	-	dès 2 <sup>e</sup> 1/2 III <sup>e</sup> s.
St.17	Horizon de mortier de chaux beige; inclusions de galets et nodules de terre cuite.	456.30	456.22	-	-	-	St.18	-	c2	-	II <sup>e</sup> - III <sup>e</sup> s. ?

TABLEAU DES STRUCTURES - En St-Martin -

N°	Description	Alt.max.	Alt.min.	Perfore	Perforé par	Entame	Rattaché à	Scelle	Scellé par	Complexe	Datation
St.18	Tambour de colonne en molasse.	456.39	<456.26	-	-	-	St.17	-	c2	-	II <sup>o</sup> - III <sup>o</sup> s. ?
St.19	Recharge au mortier de chaux beige du sommet des fondations de M13 pour l'aménagement de St.20.	456.22	456.18	-	-	-	St.20	-	c1-c2	-	-
St.20	Fragment de dalle, seuil en grès de La Molière réemployé.	456.45	456.22	St.21-M13	-	-	St.19	-	c1-c2	-	-
St.21	Sol en béton de chaux à finition calcaire damée avec incrustations locales de tuileau.	456.38	456.20	-	St.20	-	M12-M13-M14	-	c1-c2	-	II <sup>o</sup> - III <sup>o</sup> s. ?
St.22	Horizon de déchets de taille calcaire damée; niveau de chantier de M8.	456.70	456.65	-	-	-	M8	c3c-c5	c3a	-	dès 2 <sup>o</sup> 1/2 II <sup>o</sup> s.
St.23	Fossé en cuvette comblé d'argile verdâtre compactée.	456.65	456.55	-	-	c6	-	-	c4	-	dès fin I <sup>er</sup> s.
St.24	Fossé latéral Sud de la chaussée St.13B.	457.00	456.70	-	-	c3b	St.13B	c3b	c2	-	dès 2 <sup>o</sup> 1/2 II <sup>o</sup> s.
St.25	Négatif d'une structure récupérée (prob. égout) bordant St.13B au Nord.	456.70	<456.25	-	-	-	St.13B	-	c2	-	-
St.26 - St.30	Négatifs des cinq poteaux de remplissage de M6.	457.53	457.15	-	-	-	M6	-	c2	-	dès 2 <sup>o</sup> 1/2 II <sup>o</sup> s.
St.31	Empreinte de la sablière basse de M6.	457.18	457.15	-	-	-	M6	-	c2	-	" "
St.32	Empreinte de seuil dans M6.	457.23	-	-	-	-	M6	-	M6 élevé.	-	" "

#### 4. CONCLUSIONS — PROPOSITIONS

Les résultats obtenus au cours de ces deux interventions d'emprise modeste, mettent en lumière certains aspects du développement des faubourgs méridionaux d'Aventicum et fournissent d'importantes indications sur le tracé et l'implantation du réseau routier entre la colline d'Avenches et les coteaux de Donatyre.

Probablement en raison de l'état marécageux du sous-sol, l'occupation antique ne semble s'y être développée qu'à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle, à la suite de la réalisation d'un programme édilitaire manifestement lié à la mise en œuvre de l'ensemble monumental théâtre – sanctuaire du Cigognier. Les travaux d'assainissement occasionnés par ce projet architectural<sup>44</sup> ont permis l'établissement de deux voies assurant la desserte, depuis la Porte de l'Ouest, de chacun des monuments. Si l'existence de deux axes de circulation est dorénavant attestée, supprimant ainsi la confusion qui régnait jusqu'à présent sur l'organisation routière dans ce secteur, l'absence de raccords stratigraphiques entre ces deux voies ne permet pas d'assurer la contemporanéité de leurs mises en place. Toutefois, leur orientation respective, convergeant en direction de l'Ouest en un point de cisaillement encore à préciser, nous autorise à considérer leur utilisation simultanée au moins dans leur dernier état. La création d'un réseau routier de cette importance dans cette partie de la ville romaine, a sans aucun doute eu une incidence majeure sur le développement de l'agglomération en bordure de ces voies dans le courant du II<sup>e</sup> siècle, entraînant un réaménagement important de la voirie en même temps que l'extension de l'habitat au Sud, jusqu'au pied de la colline de Donatyre. La présence d'un bâtiment confiné à l'embranchement des deux axes tendrait à souligner la densité de l'occupation riveraine dont l'expansion a pu provoquer le déplacement des activités à nuisances sur les versants des coteaux dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle. La nature aquifère du sous-sol a permis à des ateliers de potiers de s'y fixer autour de points de captage de sources, et de créer un système de drainage pour l'assainissement de la zone artisanale et l'approvisionnement en eau des habitations de la plaine. Après un premier abandon du site survenu dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle, à l'époque des invasions alémanes, le pied de la colline de Donatyre a vu l'édification d'un bâtiment à caractère rural et/ou artisanal à partir de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Le recoupement du tracé du «Mur des Sarrazins» par les fouilles de 1986 nous ont amené à reprendre l'épineux et néanmoins capital problème que posent sa fonction et surtout sa datation. Si les récentes recherches permettent d'envisager l'existence d'une enceinte réduite érigée au Bas-Empire et restaurée au Haut Moyen Age, les indices chronologiques déterminants font encore cruellement défaut. Cette interprétation demeurera conjecturale tant que des investigations complémentaires n'auront été entreprises sur le tracé de cette enceinte présumée et sur l'occupation contemporaine de son utilisation.

Le bilan de ces recherches met en évidence le caractère primordial de ce secteur pour la compréhension du développement urbanistique d'Aventicum, et se place en préambule à une campagne de sondages souhaitée sur les tracés supposés du «Mur des Sarrazins» et de la voie menant au théâtre, aux fins de vérification des points suivants:

- Ouverture d'un sondage au point de cisaillement présumé (fig. 37: A) des deux dessertes du complexe monumental sanctuaire – théâtre, afin de préciser la stratigraphie et l'orientation de ces axes, ainsi que de confirmer la présence d'un réseau routier «en patte d'oie» avec rabattement sur un axe central à proximité de la Porte de l'Ouest.
- Vérification de l'extension occidentale du «Mur des Sarrazins» avec notamment l'ouverture d'un sondage à l'emplacement présumé de son retour septentrional figuré sur le plan de 1867<sup>45</sup> (fig. 37: B).
- Analyse de l'élévation de ce mur après le débroussaillage de ses ruines.

<sup>44</sup> P. BRIDEL, *Le sanctuaire du Cigognier*, Aventicum III, CAR 22, Lausanne, 1982, pp. 5-7.

<sup>45</sup> Cf. *supra*, n. 40.

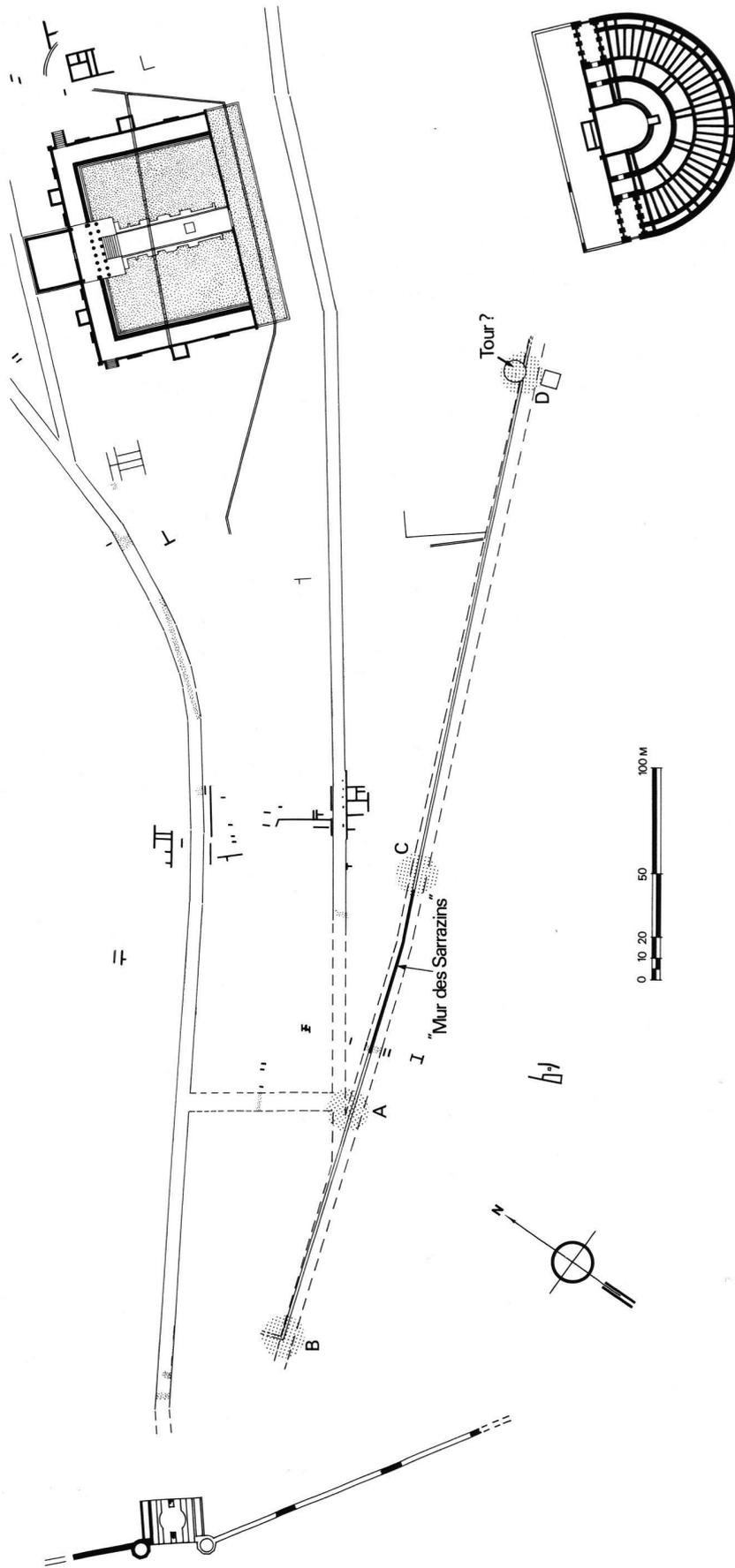


Fig. 37. Tracé du « Mur des Sarrazins » et de la voie de desserte du théâtre: restitution et localisation des sondages de vérification proposés.

- Vérification de la nature de ses fondations et de leur insertion stratigraphique par l'établissement d'un caisson de fouille à l'angle Sud-Ouest du cimetière (fig. 37: C).
- Localisation et vérification de la nature des vestiges de la «tour» mentionnée sur le plan de 1888<sup>46</sup> «Au Lavoëx» et de l'extension Est de la voie reliant le théâtre, ainsi que du tracé du «Mur des Sarrazins» et de son éventuel raccord avec la dite «tour» (fig. 37: D). En fonction des résultats de ce sondage, l'intervention peut s'étendre jusqu'à l'autre «tour» mentionnée «Aux Conches-Dessus» (fig. 22).
- Faisant suite au report sur le plan archéologique de l'ensemble des tronçons de drains et aqueducs observés<sup>47</sup>, une autre série de sondages pourrait être entreprise à leurs points de convergence supposés, afin d'essayer de localiser le ou les réservoirs alimentant en eau les différentes parties de la ville romaine et dont l'implantation au pied des coteaux, à proximité du théâtre, est fort probable.
- Réexamen du mobilier récolté au cours des fouilles de 1967-68 à l'actuel cimetière.

Les résultats escomptés de l'ensemble de ces investigations permettraient sans aucun doute d'éclaircir plusieurs points essentiels encore obscurs qui entachent l'histoire aventicienne.

<sup>46</sup> Cf. *supra*, n. 37.

<sup>47</sup> Cf. *supra*, n. 9.

## 5. LE MATÉRIEL par D. CASTELLA

### 5.1. INTRODUCTION

Cette brève analyse du matériel mis au jour lors des fouilles de «Saint-Martin» ne se veut pas exhaustive. Centrée essentiellement sur l'étude de la céramique, elle vise plutôt à fournir les quelques jalons chronologiques de l'histoire du site et du développement de son occupation. Le caractère limité de la surface explorée, la méthode d'investigation – axée sur le dégagement des structures et le relevé des coupes stratigraphiques – imposée par les circonstances et la faible quantité des trouvailles obligent à considérer les datations et les statistiques proposées avec une certaine prudence.

Seuls les ensembles archéologiques suffisamment riches et dignes d'intérêt ont été illustrés et décrits dans un bref catalogue, où figure également un plat en bois mis au jour «sur Saint-Martin» dans un bon état de conservation.

Précisons encore que toutes les dates et les périodes mentionnées dans ce chapitre appartiennent à l'ère chrétienne.

### 5.2. DATATION DES ENSEMBLES ARCHÉOLOGIQUES ILLUSTRÉS

\* = matériel rare et/ou peu significatif sur le plan chronologique

#### 5.2.1. «SUR SAINT-MARTIN»

86/6111 . . . . .	* après 170 (prob. après 222/223) . . . . .	pl. 1/1-9
86/6113 . . . . .	* dès 150 . . . . .	pl. 2/2
86/6114 . . . . .	* 150/200 – IV <sup>e</sup> s. (monnaie du IV <sup>e</sup> s.) . . . . .	pl. 2/3
86/6116 . . . . .	* probablement après 150 . . . . .	pl. 2/5
86/6118 . . . . .	* 150 – 250/300 . . . . .	pl. 2/1,4

D'une manière générale, la valeur chronologique des ensembles de matériel recueillis «sur Saint-Martin» est assez faible. C'est l'absence de certaines catégories de matériel (TS, TSI, céramique à revêtement argileux mat,...) qui permet de fixer aux alentours du milieu du II<sup>e</sup> s. le début de l'occupation romaine dans ce secteur de la ville. Aucun fragment de céramique n'est assurément postérieur à l'époque des invasions (milieu du III<sup>e</sup> s.). Une monnaie (86/6114.1) reste le seul et maigre témoin d'une fréquentation de ces lieux au IV<sup>e</sup> s.

#### 5.2.2. «EN SAINT-MARTIN»

86/6123 . . . . .	100/120 – 250 (+ moderne) . . . . .	pl. 4/8,9 pl. 5/14,15,18-20 pl. 6/24,27,29,32,33
86/6124 . . . . .	environ 80 – 130 . . . . .	pl. 3/2,3
86/6125 . . . . .	100/120 – 250 . . . . .	pl. 4/2,3,12 pl. 5/22 pl. 6/23,28,30
86/6126 . . . . .	environ 90 – 170 . . . . .	pl. 4/1,5-7,11 pl. 5/21 pl. 6/25,26
86/6127 . . . . .	environ 90 – 250 (+ moderne) . . . . .	pl. 4/4,10 pl. 5/16
86/6130 . . . . .	environ 80 – 150 . . . . .	pl. 3/5
86/6131 . . . . .	environ 100 – 150/180 . . . . .	pl. 3/1
86/6132 . . . . .	environ 80 – 120/150 (+ moderne) . . . . .	pl. 5/13,17 pl. 6/31
86/6133 . . . . .	* <i>circa</i> 100 . . . . .	pl. 3/4,6

Le matériel archéologique recueilli, en particulier dans les niveaux profonds (86/6133, 86/6135-6136), permet de situer vers le tournant du I<sup>er</sup> s. (Domitien? Trajan?) les débuts des activités édilitaires dans ce secteur (notamment le premier aménagement de la voie). Le matériel pré-flavien fait totalement défaut dans les ensembles étudiés. On peut relever également la faible proportion des pièces postérieures à l'époque antonine.

### 5.3. STATISTIQUES DU MATÉRIEL

En raison de la faible quantité des fragments récoltés et des très larges fourchettes chronologiques fournies par les ensembles étudiés, nous avons opté pour la présentation de statistiques globales en renonçant donc à établir des tableaux statistiques par période ou par phase d'occupation.

Les chiffres indiqués correspondent aux nombres de fragments (après recollage des bords, des fonds et des formes complètes de récipients).

#### 5.3.1. STATISTIQUE GÉNÉRALE

br. = (céramique à) revêtement micacé (*bronzierte Ware*)  
 c. = commune  
 FAC = forme(s) archéologique(s) complète(s)  
 fragm. = fragment(s)  
 rev. = (céramique à) revêtement argileux  
 TS = terre sigillée  
 TSI = terre sigillée « helvétique » (imitations de TS)  
 y.c. = y compris

Catégorie	« Sur St-Martin »	« En St-Martin »	Total
TS ornée		6	6
TS lisse		18	18
TS (total)		24	24
TSI		36	36
Rev. argileux	18	97	115
y.c. cruches et mortiers	19	119	138
Peinte		11	11
<b>Total céramique fine</b>	<b>19</b>	<b>190</b>	<b>209</b>
<b>y.c. br.</b>	<b>19</b>	<b>207</b>	<b>226</b>
Amphores	3	86	89
Cruches rev.	1	21	22
Cruches br.		3	3
Cruches c. claire	23	152	175
Cruches (total)	24	176	200
Mortier rev.		1	1
Mortiers c. claire	1	20	21
Mortiers (total)	1	21	22
C. claire br.		14	14
y.c. cruches		17	17
C. claire (total)	36	72	108
y.c. cruches et mortiers	60	247	307
C. grise	31	194	225
Pré-romaine	3		3
<b>Céramique</b>	<b>116</b>	<b>717</b>	<b>833</b>
Verre	3	7	10
Clous fer	3	25	28
Indéterminés fer	1	6	7
Scories fer	4	1	5
Laiton argenté (?)		1	1
Monnaies	2	1	3
Bois	1 plat		1
Pierre	1 fragm.	Plusieurs	
Terre cuite		<i>Tubulus</i>	
Mosaïque		Quelques fragm.	
Enduits muraux		Nombreux fragm.	
Matériel post-romain (sauf monnaie)		8	8
Ossements animaux	49	34	83

### 5.3.2. «SUR SAINT-MARTIN»: LA CÉRAMIQUE

#### STATISTIQUE GÉNÉRALE

Catégorie	Bords	Fonds	Anses	Panses	FAC	Total
Rev. argileux	1	1		16		18
y.c. cruches	1	1		17		19
<b>Total céram. fine</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>17</b>		<b>19</b>
Amphores				3		3
Cruche rev.				1		1
Cruches c. claire	1	1	1	19	1	23
Cruches (total)	1	1	1	20	1	24
Mortiers	1					1
Comm. claire	5	6		23	2	36
y.c. cruches et mortiers	7	7	1	42	3	60
Comm. grise	6	1		24		31
Pré-romain				3		3
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>89</b>	<b>3</b>	<b>116</b>

#### LA CÉRAMIQUE À REVÊTEMENT ARGILEUX

Pièce illustrée:

— 1 bord de bol (prob. Drag.37) (pl. 2/1)

Remarques:

Tout le matériel à revêtement argileux est postérieur au milieu du second siècle.

L'absence totale de céramique de fabrication locale à revêtement mat semble tout à fait logique du point de vue chronologique (voir *supra*, chap. 5.2.1).

Répetons en outre l'absence de tout fragment caractéristique de la fin du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> s.

#### LA CÉRAMIQUE COMMUNE

Dans l'ensemble 86/6111, qui réunit le matériel retrouvé dans le puits (st. 6), signalons la présence de 5 ou 6 bols et terrines carénées (pl. 1/4-8), de 2 cruches à bec verseur (pl. 1/1-2) et d'un pot à col cintré (pl. 1/9). Plusieurs de ces pièces sont presque complètes. Ces récipients, caractérisés par une pâte beige-orangé à gris-beige à grosses inclusions, appartiennent sans aucun doute à la production d'un potier installé dans ce secteur (où l'existence d'ateliers était déjà attestée; voir *supra*, chap. 2.2). Preuve en est la présence dans ce lot d'au moins une pièce surcuite (pl. 1/7) et de plusieurs fragments présentant des défauts de fabrication ou de cuisson. Un *terminus post quem* évident pour la période de fonctionnement de l'atelier est fourni par la st. 6: vers 170 (datation dendrochronologique), la céramique elle-même ne permettant pas de préciser cette datation. Il semble toutefois probable que le dépôt de ces pièces soit postérieur à la réfection du puits opérée dans la première moitié du III<sup>e</sup> s. (date dendrochron.: 222/223; voir *supra*, chap. 2.6.7.).

Le fragment de mortier de type classique (pl. 1/3), également retrouvé dans la st. 6, n'appartient de toute évidence pas à la même série de production.

Autres pièces illustrées:

— 1 bord de pot à pâte claire (pl. 2/3)

— 2 bords de pots à pâte grise (pl. 2/2 et 2/4)

### 5.3.3. «EN SAINT-MARTIN»: LA CÉRAMIQUE

#### STATISTIQUE GÉNÉRALE

<i>Catégorie</i>	<i>Bords</i>	<i>Fonds</i>	<i>Anses</i>	<i>Panses</i>	<i>FAC</i>	<i>Total</i>
TS ornée	1			5		6
TS lisse	10	2		5	1	18
TS (total)	11	2		10	1	24
TSI	10			26		36
Rev. argileux	16	13		67	1	97
y.c. cruches et mortiers	17	14	1	86	1	119
Peinte				11		11
<b>Total céram. fine</b>	<b>38</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>133</b>	<b>2</b>	<b>190</b>
<b>y.c. br.</b>	<b>46</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>138</b>	<b>3</b>	<b>207</b>
Amphores	1		2	83		86
Cruches rev.		1	1	19		21
Cruches br.		2		1		3
Cruches c. claire	3	5	4	140		152
Cruches (total)	3	8	5	160		176
Mortiers rev.	1					1
Mortiers c. claire	6	3		11		20
Mortiers (total)	7	3		11		21
Comm. claire br.	8	1		4	1	14
y.c. cruches et mortiers	8	3		5	1	17
Comm. claire (tot.)	17	6		48	1	72
y.c. cruches et mortiers	26	16	4	200	1	247
Comm. grise	19	8		167		194
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>583</b>	<b>3</b>	<b>717</b>

#### LA TERRE SIGILLÉE ORNÉE

Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre total de bords et de formes archéologiques complètes.

GM = productions des ateliers de Gaule méridionale  
 GC = productions des ateliers de Gaule centrale  
 GO = productions des ateliers de Gaule orientale

<i>Forme et type</i>	<i>Provenance</i>	<i>Nombre</i>	
Bol Drag. 29	GM	1	
Bol Drag. 37	GM	1	
Bol Drag. 37 (pl. 4/1)	GC	1	
Bol Drag. 37 (pl. 4/2)	GO	1	(1)
Indéterminés		2	
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>(1)</b>

#### LA TERRE SIGILLÉE LISSE

<i>Forme et type</i>	<i>Provenance</i>	<i>Nombre</i>	
Plat/ass. Curle 15	GM	1	(1)
Coupe Drag. 27	GM	1	
Bols Curle 11/Hofheim 12 (pl. 4/4)	GM	2	(1)
Indéterminé	GM	1	
Plat/ass. Drag. 18 ou 18/31	GM ou GC	1	(1)
Ass. ou coupes Drag. 35/36	GM ou GC	2	(2)
Drag.35/36 ou Curle 11	GM ou GC	1	(1)
Drag.35/36 ou serv. D	GM ou GC	1	

Coupe Drag. 33	GC	1	(1)
Plat/ass. Drag. 18/31	GC	1	(1)
Indéterminé	GC prob.	1	
Plat/ass. Drag. 18/31 ou 31	GC ou GO	1	(1)
Plat Drag. 32 (pl. 4/5)	GC ou GO	1	(1)
Assiette Drag. 31 (pl. 4/3)	GO	1	(1)
Indéterminés		22	(1)
<b>Total</b>		<b>38</b>	<b>(12)</b>

#### LA TERRE SIGILLÉE «HELVÉTIQUE» (TSI)

TG = technique grise (cuisson réductrice)

Forme et type	Nombre	
Bols Drack 21 (pl. 4/6-9)	11	(9)
Bols Drack 21 prob.	16	
Bol Drack 20 prob. (TG)	1	
<b>Total des bols Drack 20/21</b>	<b>28</b>	<b>(9)</b>
Bol Hofheim 12/Curle 11 (Drack 19)	1	
Coupe ou ass. Drag. 35/36 (Drack 14/15A)	1	(1)
Indéterminé (TG)	1	
Indéterminés	5	
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>(10)</b>

A noter, la forte représentation des fragments de bols Drack 21 (env. 90% des fragments déterminés) et la rareté des types directement inspirés du répertoire de la terre sigillée importée.

#### LA CÉRAMIQUE À REVÊTEMENT ARGILEUX

Les pièces suivantes sont à signaler :

- 6 bords de pots et gobelets ovoïdes à revêtement argileux mat (pl. 4/10-11)
- 3 bords, 3 fonds et 30 panses de pots et gobelets ovoïdes à revêtement argileux mat et à sablage externe.

Cette production de formes hautes, caractérisée par un revêtement mat souvent sablé à l'extérieur, représente un bon tiers de la céramique à revêtement argileux mise au jour. Elle est régulièrement attestée à Avenches dans les ensembles de la fin du I<sup>er</sup> et de la première moitié du II<sup>e</sup> s., en particulier dans les sépultures de la nécropole du Port.

Autre pièce illustrée :

- 1 bord de bol à marli (pl. 5/18)

#### LES AMPHORES

- 1 bord de type indéterminé, à col en entonnoir (pl. 4/12)
- 1 anse du type Dressel 20
- 2 panses probablement du type *Haltern* 69

#### LA CÉRAMIQUE COMMUNE

*La céramique commune à pâte claire*

Les pièces suivantes sont à signaler :

- 10 bords de bols à marli (dont 8 à revêtement micacé) (pl. 3/4, 5/16-17, 19-20)
- 1 forme archéologique complète de bol à collerette à revêtement micacé, inspiré du type Curle 11 de la TS (pl. 3/3)
- 1 bord de terrine tronconique (pl. 5/21)
- 1 bord de pot à provisions (pl. 5/22)
- 3 bords de pots (pl. 6/23-24)

Relevons la relative abondance des fragments de céramique à revêtement micacé (*Goldglimmerüberzug*, *bronzierter Ware*), en particulier des bols à marli, fréquents à Avenches comme ailleurs sur le Plateau dès la fin du I<sup>er</sup> s.

— 3 bords de cruches à lèvres en bandeau, détachée du col (pl. 3/1)

Ce type de profil est le plus fréquemment attesté à Avenches dès l'époque flavienne et au II<sup>e</sup> s., en particulier dans les sépultures de la nécropole du Port.

- 5 bords de mortiers de type classique, à collerette incurvée (pl. 3/2 et 5/13-14)
- 1 bord de mortier à revêtement argileux, inspiré du type Drag.43 (pl. 5/15)

#### *La céramique commune à pâte grise*

Les pièces suivantes sont à signaler :

- environ 7 bords de terrines ou d'écuelles (dont 3 ex. en *terra nigra*) (pl. 3/5 et 6/27-28)
- 1 bord de coupe ou de bol caréné (*terra nigra*) (pl. 6/25)
- 1 bord de bol hémisphérique (*terra nigra*) (pl. 6/26)
- 2 bords de pots à épaule marquée (*terra nigra*) (pl. 6/29-30)
- environ 8 bords de pots ou de tonnelets (dont 3 ex. en *terra nigra*) (pl. 3/6 et 6/31-33)

Signalons l'abondance (au moins 70 fragments, dont 10 bords) de la céramique grise fine à surface lissée, fumigée ou vernissée (*terra nigra*).

## 5.4. CATALOGUE DU MATÉRIEL

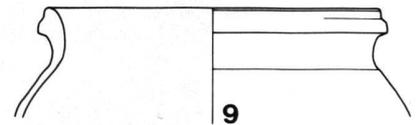
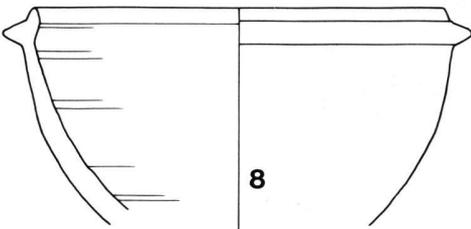
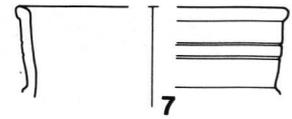
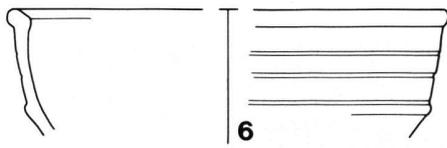
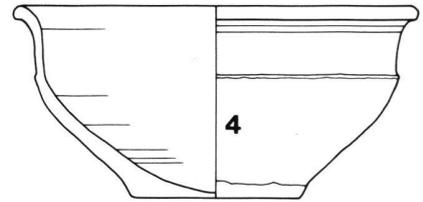
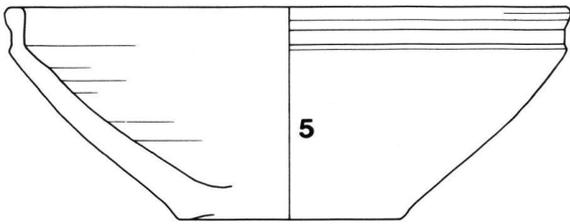
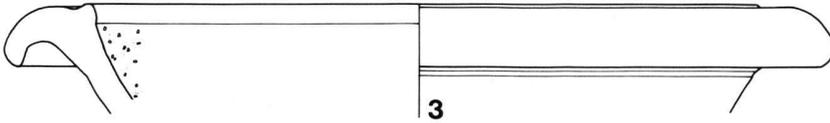
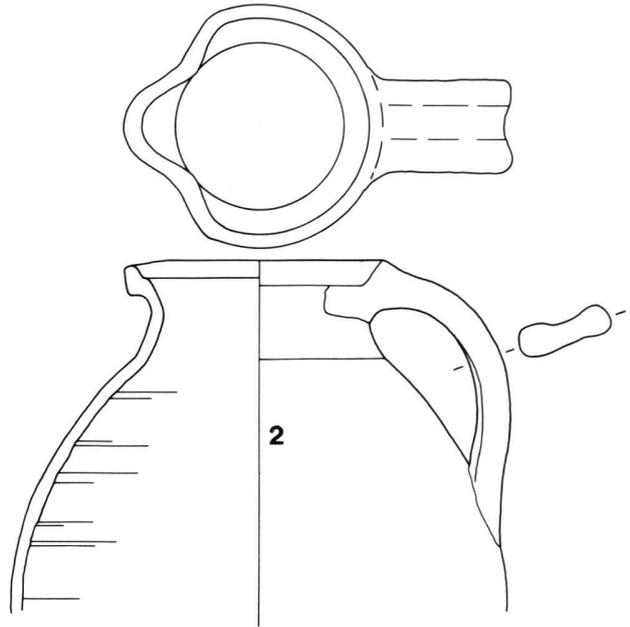
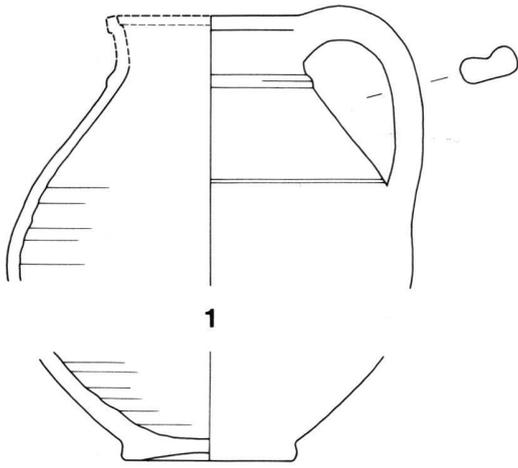
### 5.4.1. « SUR SAINT-MARTIN »

#### *Planche 1*

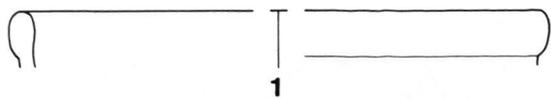
Comblement du puits st.6 (86/6111: après 170, prob. après 222/223)

1. 86/6111.5. Cruche ou pichet ovoïde à embouchure large; col court; lèvres en bandeau détaché du col à l'extérieur et concave à l'intérieur; base étroite; anse à double bourrelet; paroi profilée d'un ressaut et d'une mince cannelure externes. Pâte beige-orangé à grise, savonneuse, à grosses inclusions, contenant quelques fines paillettes de mica (cuisson défectueuse?).
2. 86/6111.4. Cruche ou pichet ovoïde du même type que 86/6111.5; bec verseur; panse globulaire; épaulement profilé d'une fine cannelure externe; anse à double bourrelet. Pâte beige-orangé, savonneuse, à grosses inclusions, contenant quelques fines paillettes de mica.
3. 86/6111.6. Mortier de type classique à collerette incurvée et rebord arrondi. Pâte beige-orangé, savonneuse, à fines inclusions sableuses, contenant de fines paillettes de mica. Semis interne de grains de quartz.
4. 86/6111.1. Terrine carénée à bord arrondi, déversé; carène marquée par un cordon externe irrégulier; fond plat, d'exécution peu soignée. Pâte beige-orangé, savonneuse, sableuse, contenant quelques fines paillettes de mica. Traces de tournage internes apparentes. Cf. MARTIN-KILCHER, *Laufen-Müschhag*, pl. 28/10.
5. 86/6111.2. Terrine carénée à bord légèrement épaissi, arrondi, déversé; paroi épaisse; trois fines cannelures externes au-dessus de la carène. Pâte beige-orangé à orangée, assez dure, à grosses inclusions, contenant de fines paillettes de mica. Traces de tournage internes apparentes.
6. 86/6111.8. Terrine carénée à bord arrondi, déversé; trois cannelures externes au-dessus de la carène. Pâte grise, assez dure, à grosses inclusions.
7. 86/6111.7. Terrine carénée à bord arrondi en bourrelet déversé; deux cannelures externes au-dessus de la carène. Pâte grise, savonneuse, à grosses inclusions. Reflets irisés en surface. Pièce déformée (raté de cuisson).
8. 86/6111.3. Bol hémisphérique à rebord arrondi, vertical et à courte collerette horizontale de section triangulaire. Pâte beige-orangé, assez dure, à grosses inclusions. Surfaces assez rugueuses.
9. 86/6111.9. Pot ovoïde à col cintré et à bord épaissi en bourrelet de section presque triangulaire, déversé, légèrement concave à l'extérieur; épaulement marqué par une mince cannelure externe. Pâte grise, savonneuse, à inclusions sableuses, contenant quelques fines paillettes de mica. Surface externe assez lisse.

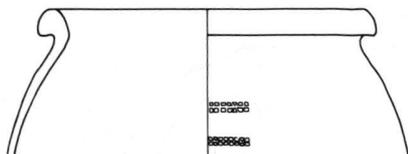
Planche 1



Echelle  
1:3



1



2



3



4

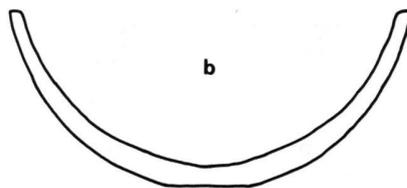
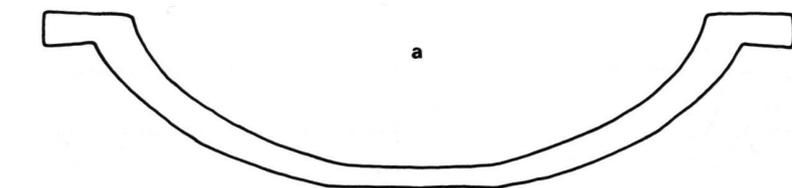
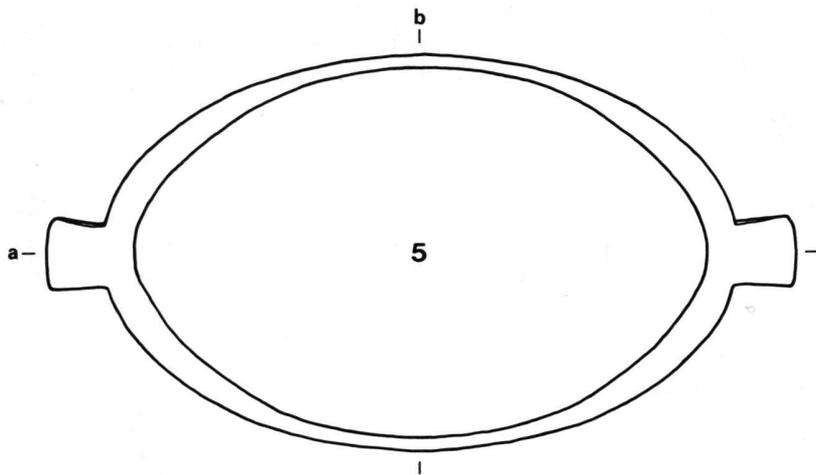


Planche 2

Echelle  
1-4 1:3  
5 1:4

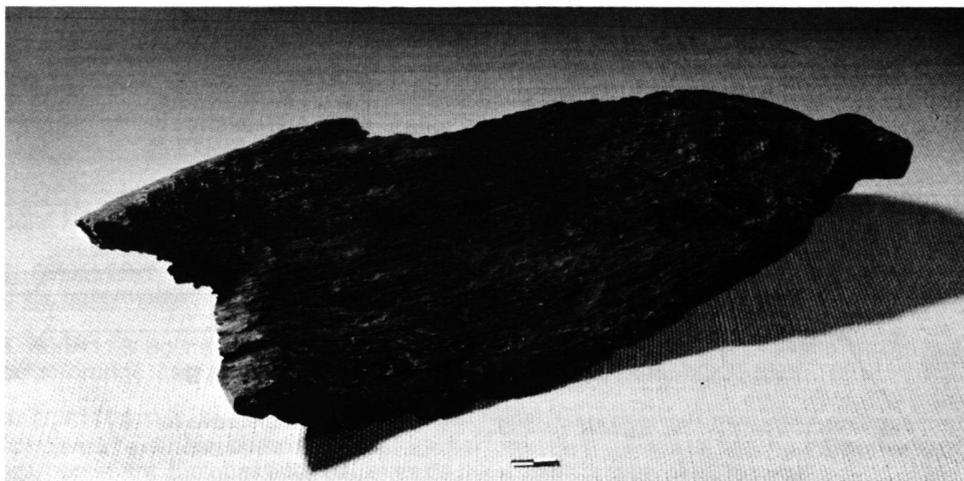


Fig. 38.  
N° inv. 86/6116.1:  
fragment de plat en bois  
de frêne.

## Planche 2

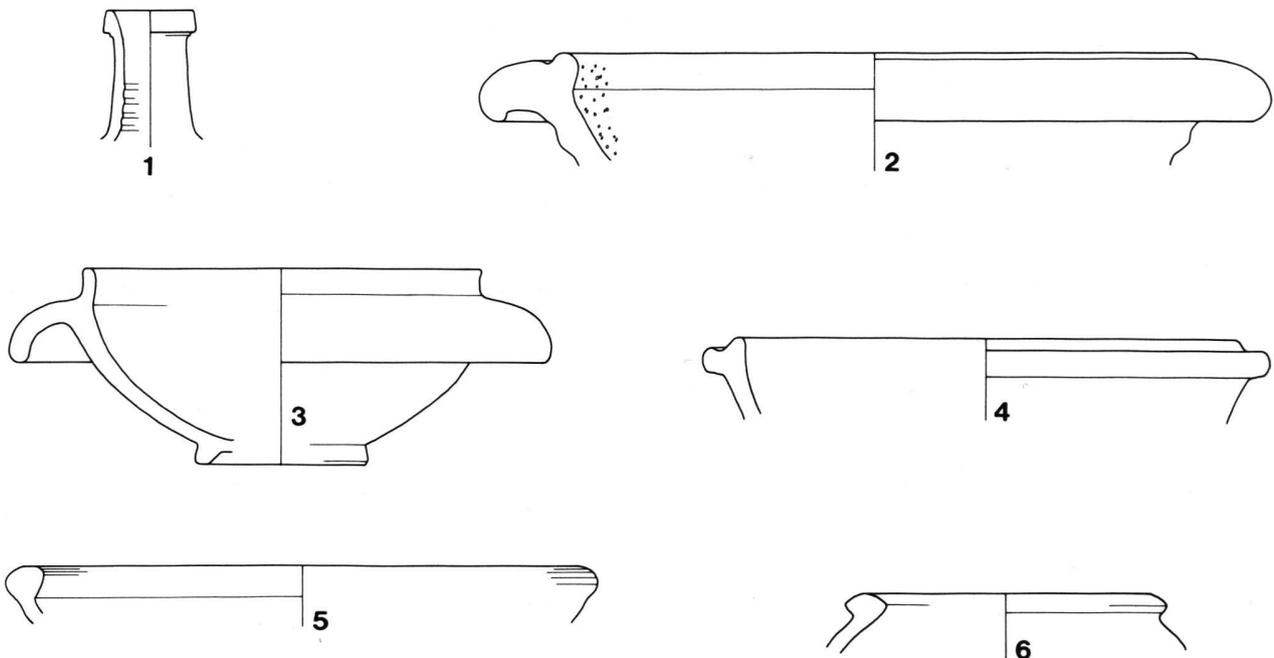
1. 86/6118.1. Bol à bord épaissi en bourrelet arrondi, déversé (probablement Drag.37). Pâte beige-rosé, savonneuse, assez fine, contenant quelques fines paillettes de mica; vernis brun-orangé à brun-rouge, mat, adhérent assez mal.  
Ensemble: 150-250/300
2. 86/6113.2. Pot ovoïde à bord épaissi en bourrelet, fortement déversé. Pâte grise, assez dure, à inclusions sableuses. Surface externe assez lisse. Décor de rectangles en creux à la roulette.  
Ensemble: dès 150
3. 86/6114.2. Pot à bord en bandeau vertical, détaché du col. Pâte beige-orangé, savonneuse, assez grossière. Suie en surface.  
Ensemble: 150/200-IV<sup>e</sup> s.
4. 86/6118.2. Pot à col cintré et à bord arrondi, replié à angle droit vers l'intérieur. Pâte grise à gris-brun, friable, grossière. Surfaces rugueuses.  
Ensemble: 150-250/300
5. 86/6116.1. Plat ovale à deux anses en bois de frêne; fond plat et étroit. L'objet est incomplet et fortement déformé: le dessin présenté est une tentative de restitution de la forme originale.  
Ensemble: probablement après 150

### 5.4.2. «EN SAINT-MARTIN»

## Planche 3

1. 86/6131.1. Cruche à courte lèvre en bandeau presque triangulaire, détachée du col à l'extérieur; anse en ruban (non dessinée). Pâte beige-orangé, savonneuse, fine, contenant de fines paillettes de mica. Cf. *Aventicum IV*, N° 297; ROTH-RUBI, *Krüge*, N<sup>os</sup> 59 et 61.  
Ensemble: env. 100-150/180
2. 86/6124.2. Mortier à collerette incurvée, très épaisse et à rebord arrondi; paroi profilée de bourrelets externes. Pâte beige à beige-rosé, assez dure, légèrement feuilletée. Semis interne de grains de sable et de quartz.  
Ensemble: env. 80-130
3. 86/6124.1. Bol hémisphérique à collerette incurvée proche du type Curle 11 de la TS; rebord presque vertical, arrondi. Pâte beige-orangé, savonneuse, à fines inclusions; revêtement micacé (mica doré).  
Ensemble: env. 80-130

## Planche 3



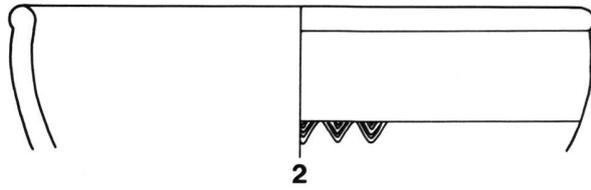
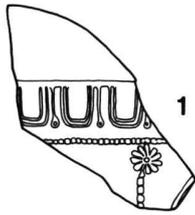
Echelle  
1-6 1:3

4. 86/6133.1. Bol à court marli terminé par un petit rebord arrondi, vertical. Pâte beige-orangé, assez dure, à inclusions sableuses; revêtement interne micacé; vernis rouge-orangé, mat sur le marli.  
Ensemble: *circa* 100
5. 86/6130.1. Terrine ou écuelle à bord épaissi en bourrelet replié vers l'intérieur, souligné par une légère concavité externe. Pâte grise, dure, fine, contenant quelques fines paillettes de mica. Surface lisse, noire, brillante (*terra nigra*).  
Ensemble: env. 80-150
6. 86/6133.2. Tonnelet à bord épaissi en bourrelet écrasé, déversé. Pâte grise, assez dure, à inclusions sableuses. Surface externe assez lisse.  
Ensemble: *circa* 100

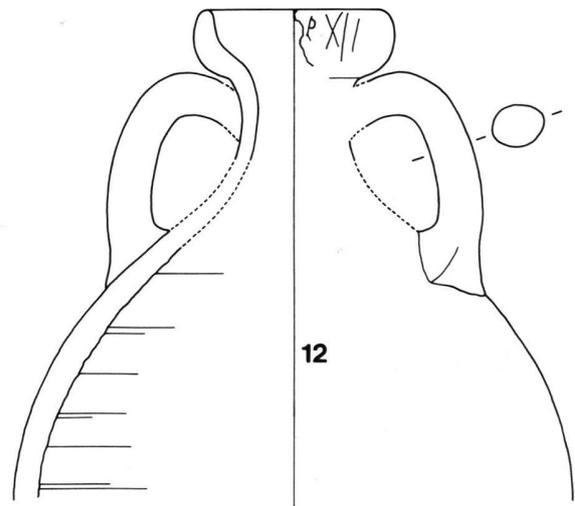
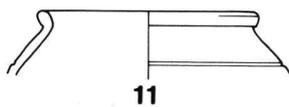
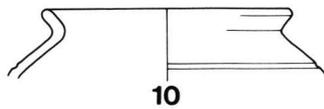
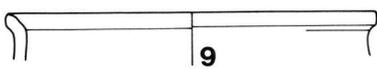
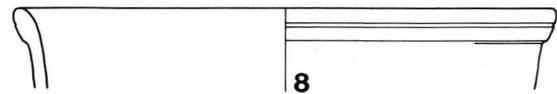
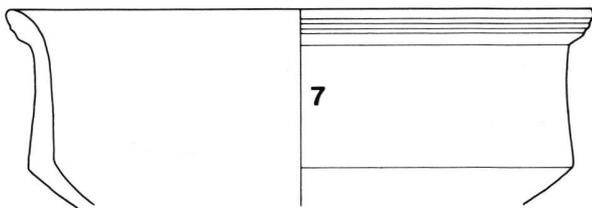
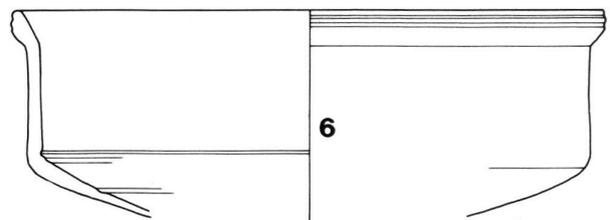
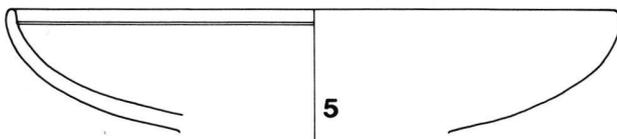
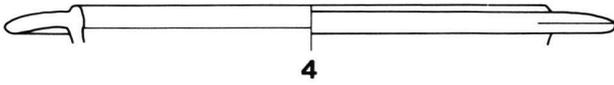
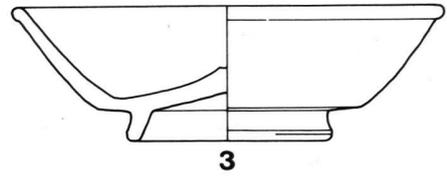
#### Planche 4

1. 86/6126.1. Fragment de bol hémisphérique Drag. 37. Oves à double arceau avec bâtonnet à droite: KARNITSCH, *Ovilava*, pl. 46-52. Lignes perlées et rosette: *ibid.*, pl. 46/5. Lezoux; *Paternus*; Antonin-Marc Aurèle.  
Ensemble: env. 90-170
2. 86/6125.2. Bol hémisphérique Drag. 37. Oves triangulaires, sans bâtonnets: style de *Verecundus* et *Cibisus*: cf. MARTIN-KILCHER, *Laufen-Müschhag*, pl. 12/3; ROTH-RUBL, *Stuttheien*, pl. 1/10-11. Ittenweiler; *Verecundus* ou *Cibisus*; 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> s.  
Ensemble: 100/120-250
3. 86/6125.1. Assiette Drag. 31. Estampille sur le fond: *MECCONE*: cf. OSWALD, *pottery stamps*, p. 198. Rheinzabern; *Mecco*; Hadrien-Antonin.  
Ensemble: 100/120-250
4. 86/6127.1. Bol hémisphérique à collerette Curle 11/*Hofheim* 12. Collerette ornée de feuilles d'eau à la barbotine. Cf. OSWALD/PRYCE, *introduction*, pl. 71/11-12 (Flaviens). Gaule Méridionale; Flaviens.  
Ensemble: env. 90-250 (+ moderne)
5. 86/6126.2. Plat Drag. 32. Gaule Centrale ou Orientale.  
Ensemble: env. 90-170
6. 86/6126.4. Bol caréné Drack 21. Courte lèvre déversée, profilée de deux cannelures externes. Pâte beige-orangé, assez dure, fine; vernis orangé, assez brillant, adhérent bien.  
Ensemble: env. 90-170
7. 86/6126.3. Bol caréné Drack 21. Lèvre en amande déversée, profilée de deux cannelures externes. Pâte beige-orangé à beige-rosé, assez dure, à fines inclusions; vernis rouge-orangé, brillant, adhérent assez bien.  
Ensemble: env. 90-170
8. 86/6123.1. Bol caréné Drack 21. Lèvre courte, déversée, profilée d'une cannelure externe. Pâte beige-orangé, assez dure, fine, contenant de fines paillettes de mica; vernis externe orangé à rouge-orangé, assez brillant, adhérent bien.  
Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)
9. 86/6123.2. Bol caréné Drack 21 (petit format). Lèvre courte, déversée, sans cannelure externe. Pâte beige-orangé, savonneuse, fine; vernis externe rouge-orangé, brillant, adhérent bien. Cf. *Aventicum IV*, N<sup>os</sup> 152-153 (Trajan).  
Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)
10. 86/6127.2. Gobelet ovoïde à lèvre arrondie, déversée; épaulement profilé d'une gorge externe peu profonde. Pâte beige-rosé à beige-orangé, dure, à fines inclusions sableuses; vernis orangé à brun-orangé, mat, adhérent bien.  
Ensemble: env. 90-250 (+ moderne)
11. 86/6126.7. Gobelet ovoïde à lèvre arrondie, déversée; épaulement profilé d'une cannelure externe. Pâte beige-orangé, dure, assez fine; vernis externe orangé, mat.  
Ensemble: env. 90-170
12. 86/6125.8. Petite amphore à embouchure en entonnoir et rebord arrondi, vertical; anses courtes, de section presque circulaire. Pâte beige-verdâtre, assez dure, à grosses inclusions de quartz. Graffito fragmentaire sur l'embouchure: [...] *XII*.  
Ensemble: 100/120-250

Planche 4



MECCONE



Echelle

- 1-2 1:2
- 3 1:3 (estampille 1:1)
- 4-12 1:3

## Planche 5

13. 86/6132.3. Mortier à collerette incurvée et à haut rebord vertical; paroi profilée de bourrelets externes. Pâte beige clair, assez dure, fine; engobe interne beige clair appliquée au pinceau sur le semis. Estampille sur la collerette: [...] *ORTIS: Fortis?*

Ensemble: env. 80-120/150 (+ moderne)

14. 86/6123.5. Mortier à collerette incurvée et à rebord court et épais. Pâte beige-orangé (cœur) à orangée (surface), assez dure, feuilletée. Semis interne de sable et de grains de quartz.

Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

15. 86/6123.4. Mortier proche du type Drag. 43. Rebord court, de section triangulaire; paroi profilée de plusieurs gorges externes. Pâte beige-orangé, dure, assez fine, contenant de fines paillettes de mica; vernis orangé à brun-orangé, assez brillant, adhérent bien. Semis interne de grains de quartz.

Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

16. 86/6127.3. Bol à épais marli horizontal; paroi profilée d'une gorge externe peu profonde. Pâte beige-rosé, dure, à fines inclusions; revêtement micacé (mica doré). Cf. KAENEL (VON)/PFANNER, *Tschugg*, N° 303.

Ensemble: env. 90-250 (+ moderne)

17. 86/6132.2. Bol hémisphérique à marli horizontal légèrement épaissi à son extrémité; paroi profilée d'une large gorge externe peu profonde. Pâte orangée, dure, assez fine, contenant de fines paillettes de mica; revêtement micacé. Cf. *Aventicum IV*, N°s 235-236 (Domitien-Hadrien).

Ensemble: env. 80-120/150 (+ moderne)

18. 86/6123.3. Bol à marli horizontal; parois obliques. Pâte orangée à beige-orangé, dure, à inclusions sableuses; vernis orangé à brun-orangé, assez mat, adhérent bien.

Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

19. 86/6123.6. Bol hémisphérique à marli court et épais. Pâte beige-orangé à beige-rosé, assez dure, à fines inclusions, contenant quelques fines paillettes de mica; revêtement micacé.

Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

20. 86/6123.7. Petit bol hémisphérique à marli remontant, terminé par un petit rebord arrondi. Pâte beige-orangé, savonneuse, assez fine; revêtement interne micacé; lissage externe.

Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

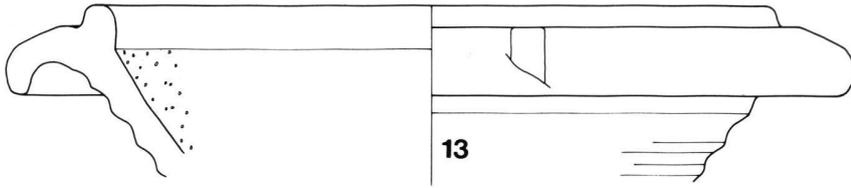
21. 86/6126.8. Terrine tronconique à bord épaissi, replié vers l'intérieur, profilé d'une large rainure en partie supérieure et souligné par une profonde gorge externe; stries horizontales externes sur la paroi. Pâte orangée, dure, à inclusions sableuses, contenant de fines paillettes de mica. Cf. PAUNIER, *Genève*, N° 644 (pâte grise).

Ensemble: env. 90-170

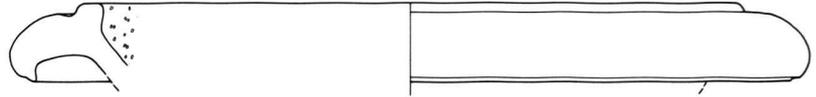
22. 86/6125.4. Pot à provisions ovoïde; bord arrondi, déversé, profilé d'une légère concavité interne, destinée à recevoir un couvercle. Pâte beige-orangé, assez dure, à fines inclusions, contenant de fines paillettes de mica. Surface externe lisse.

Ensemble: 100/120-250

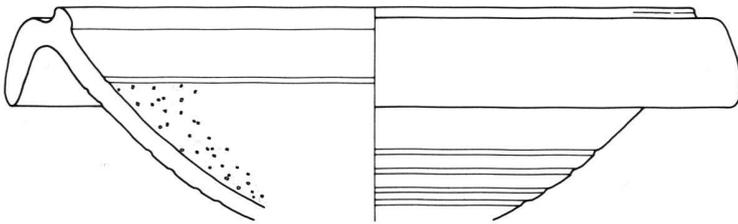
BRUS



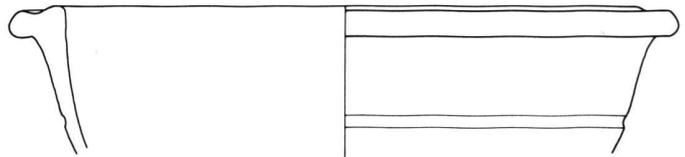
13



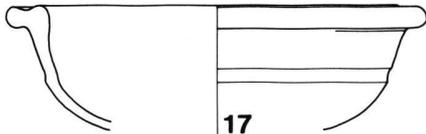
14



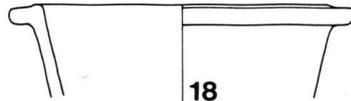
15



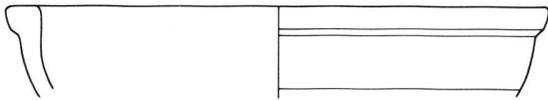
16



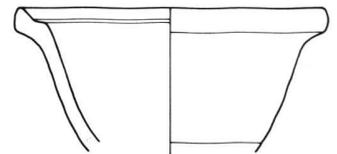
17



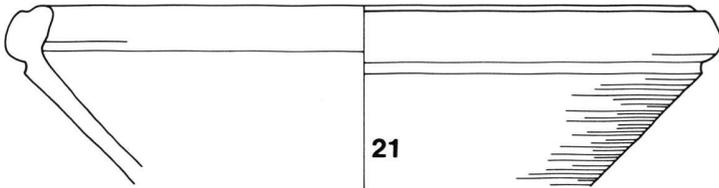
18



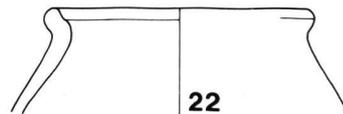
19



20



21



22

Echelle  
13-22 1:3

## Planche 6

23. 86/6125.5. Pot ovoïde à col cintré et à bord légèrement épaissi, déversé, profilé dans sa partie supérieure d'une légère cannelure (destinée à recevoir un couvercle?); épaulement marqué par une cannelure externe peu profonde. Pâte beige-orangé, assez dure, à fines inclusions, contenant de fines paillettes de mica. Traces de tournage apparentes. Cf. *Aventicum IV*, N<sup>os</sup> 223-224.  
Ensemble: 100/120-250

24. 86/6123.8. Pot à col cintré; bord épaissi, arrondi, déversé; épaulement faiblement marqué. Pâte beige-orangé, assez dure, à fines inclusions, contenant de fines paillettes de mica. Cf. KAENEL (VON)/PFANNER, *Tschugg*, N°2 (Hadrien-Antoinin).  
Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

25. 86/6126.6. Coupe ou bol caréné; bord arrondi, vertical, profilé d'une cannelure externe peu profonde. Pâte grise, savonneuse, fine; vernis noir, brillant, adhérent bien (*terra nigra*).  
Ensemble: env. 90-170

26. 86/6126.5. Bol hémisphérique à bord arrondi, vertical, profilé d'une cannelure externe. Pâte grise, savonneuse, à inclusions sableuses; vernis noir, légèrement brillant, adhérent bien (*terra nigra*).  
Ensemble: env. 90-170

27. 86/6123.10. Terrine tronconique ou écuelle à bord arrondi, replié vers l'intérieur; paroi épaisse, légèrement incurvée. Pâte grise, savonneuse, fine; surfaces noires, lisses, assez brillantes (*terra nigra*).  
Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

28. 86/6125.7. Terrine tronconique à bord épaissi en bourrelet de section triangulaire, replié vers l'intérieur et souligné par une large gorge externe; paroi profilée de stries horizontales externes. Pâte gris clair, savonneuse, grossière, contenant d'abondantes paillettes de mica.  
Ensemble: 100/120-250

29. 86/6123.9. Pot à épaule marquée et à bord arrondi, déversé; épaulement surmonté de deux légers ressauts externes. Pâte grise, assez dure, à fines inclusions, contenant de fines paillettes de mica. Surface externe lisse et brillante (*terra nigra*).  
Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

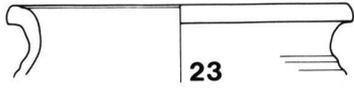
30. 86/6125.6. Pot à épaule marquée et à bord court, légèrement épaissi, arrondi. Pâte grise, assez dure, fine; extérieur lustré (*terra nigra*). Cannelures verticales externes au-dessous de l'épaule.  
Ensemble: 100/120-250

31. 86/6132.4. Tonnelet ovoïde à bord épaissi en bourrelet arrondi, déversé. Pâte grise, savonneuse, à inclusions sableuses, contenant de fines paillettes de mica. Surface externe assez lisse.  
Ensemble: env. 80-120/150 (+ moderne)

32. 86/6123.11. Pot à cuire à bord légèrement épaissi, déversé. Pâte grise, dure, à grosses inclusions. Surface externe assez lisse, portant des traces de suie.  
Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

33. 86/6123.12. Fond de tonneau à base élargie, étirée, dégagée par un léger ressaut sous le fond. Pâte grise, savonneuse, assez fine; surface externe gris foncé, lisse et brillante (*terra nigra*).  
Ensemble: 100/120-250 (+ moderne)

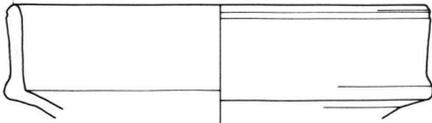
Planche 6



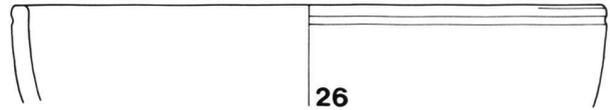
23



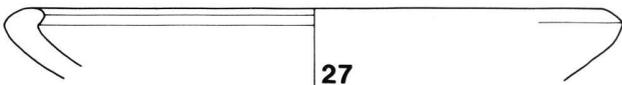
24



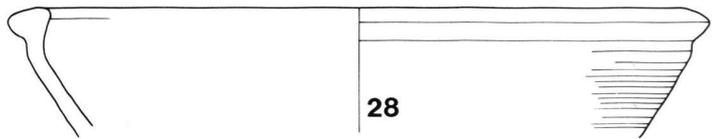
25



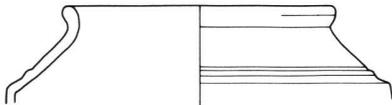
26



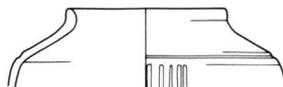
27



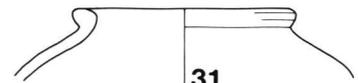
28



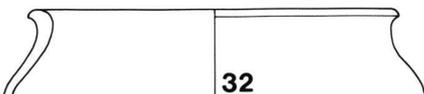
29



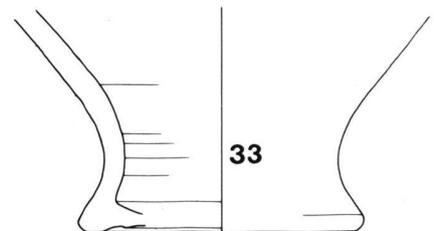
30



31



32



33

Echelle  
23-33 1:3

## 5.5. LISTE DES ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

### *Aventicum IV*

D. Castella, *La nécropole du Port d'Avenches, Aventicum IV*, Cahiers d'archéologie romande 41, Avenches, 1987

### Curle

J. Curle, *A roman frontier post and its people. The fort of Newstead in the parish of Melrose*, Glasgow, 1911

### Drack

W. Drack, *Die helvetische Terra sigillata-Imitation des I. Jahrhunderts n. Chr.*, Schriften des Instituts für Ur – und Frühgeschichte der Schweiz 8, Basel, 1950

### Drag.

H. Dragendorff, *Terra sigillata*, dans *Bonner Jahrbücher* 96, 1895, pp. 18-155; 97, 1896, pp. 54-163

### Dressel

H. Dressel, *Classification des amphores*, dans *Corpus Inscriptionum Latinarum* XV, Tab. II

### Haltern

S. Loeschcke, *Keramische Funde in Haltern*, dans *Mitteilungen der Altertumskommission für Westfalen* 5, 1909, pp. 101-322

### Hofheim

E. Ritterling, *Das frühromische Lager bei Hofheim im Taunus*, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde* 40, 1912, Wiesbaden, 1913

### KAENEL (VON)/PFANNER, *Tschugg*

H.M. von Kaenel et M. Pfanner, *Tschugg-römischer Gutshof, Grabung 1977*, Schriftenreihe der Erziehungsdirektion des Kantons Bern, Bern, 1980

### KARNITSCH, *Ovilava*

P. Karnitsch, *Die Reliefsigillata von Ovilava (Wels, Oberösterreich)*, Linz, 1959

### MARTIN-KILCHER, *Laufen-Müschhag*

S. Martin-Kilcher, *Die Funde aus dem römischen Gutshof von Laufen-Müschhag. Ein Beitrag zur Siedlungsgeschichte des nordwestschweizerischen Juras*, Bern, 1980

### OSWALD, *potters' stamps*

F. Oswald, *Index of potters' stamps on «terra sigillata», samian ware, Margidunum*, 1931

### OSWALD/PRYCE, *introduction*

F. Oswald et T.D. Pryce, *An introduction to the study of terra sigillata*, London, 1920

### PAUNIER, *Genève*

D. Paunier, *La céramique gallo-romaine de Genève. De la Tène finale au royaume burgonde (I<sup>er</sup> s. av. J.-C. — V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, série in-4, 9, Genève/Paris, 1981

### ROTH-RUBI, *Krüge*

K. Roth-Rubi, *Untersuchungen an den Krügen von Avenches, Rei Cretariae Romanorum Fautores, Supplementa*, 3, Augst/Kaiseraugst, 1979

### ROTH-RUBI, *Stutheien*

K. Roth-Rubi, *Die Villa von Stutheien-Hüttwilen TG. Ein Gutshof der mittleren Kaiserzeit* Antiqua 14, Basel, 1986

## 6. CATALOGUE DES MONNAIES par F. E. KOENIG

MRA Inv. 86/6114.1: Empire Romain: Gratianus  
Aes AE IV 1.262g. 14,7/13,8 mm. 360°  
Frappée à Rome (?); marque de l'atelier monétaire (S) MRB?;  
378 – 383 ap. J.-C.  
RIC 51 (a)  
Peu usée mais corrodée; éclatement du flan à gauche.

L'identification de cette monnaie est difficile, vu son mauvais état de conservation. Les quelques lettres reconnaissables de la légende sur l'avvers et l'espace à disposition pour leur distribution laissent penser à Gratien. Le type du revers avec VOT/XV/MVLT/XX dans une couronne assure de toute façon une datation au IV<sup>e</sup> s. La marque de l'atelier monétaire n'est également pas identifiable avec toute certitude.

Les trouvailles de monnaies du IV<sup>e</sup> s. dans les fouilles récentes à Avenches sont extrêmement rares. Pour «Saint-Martin», une monnaie (AE II) de Gratien trouvée en 1968 (MRA Inv. 68/10903) et une deuxième à «Saint-Etienne» (MRA Inv. 67/12411) sont à signaler.

MRA Inv. 86/6117.1: Empire Romain: Tiberius, frappe de Divus Augustus Pater  
AES As 6.773g 25/23,7 mm. 270°  
Imitation, frappée en Gaule à partir de 22/23 ap. J.-C.  
RIC I<sup>1</sup> p. 95,6; RIC I<sup>2</sup> 81  
Le flan ovale est trop petit; usée et corrodée.

MRA Inv. 86/6122.1: Berne  
Billon Vierer (*Halbkreuzer*)  
0.420g. 13,7/13,2 mm. 225°  
Frappée à Berne en 1699 (?)  
Lohner 967 ss.  
Peu usée mais corrodée.

## 7. BIBLIOGRAPHIE.

### Abréviations:

ACV	Archives Cantonales Vaudoises
AMH	Archives des Monuments Historiques
BPA	Bulletin de l'Association Pro Aventico
CAR	Cahiers d'Archéologie Romande
DHCV	Dictionnaire historique du Canton de Vaud, E. Mottaz
MCAH	Musée Cantonal d'Archéologie et d'Histoire
MRA	Musée Romain d'Avenches
RHV	Revue Historique Vaudoise

### Références:

- Jean-Pierre ADAM *La construction romaine. Matériaux et techniques*, Paris 1984
- Jean-Pierre AUBERT *Les aqueducs d'Aventicum*, dans BPA, 20.1969, pp. 23-36, pl.1-2-23
- Pierre AUDIN *Pré-inventaire des objets en bois de la Gaule Romaine*, dans Caesarodunum XXI, Actes du Colloque, Tours, 1985, pp. 62-67
- Jacques BIARNE *Allonnes, rapport archéologique*, Le Mans, 1974, pp. 110-125
- Jacques BIARNE *Allonnes*, dans Chronique du Pays de la Loire, Gallia 38. 1980 p. 387
- Hans BOEGLI Rapport manuscrit ACV AMH A 14/2 — A 31184/4-5
- Hans BOEGLI *Aventicum. La ville romaine et le musée*, Guides archéologiques de la Suisse 19, Avenches, 1984, pp. 32-33
- Hans BOEGLI *Compte rendu de la Direction des fouilles*, dans BPA 20. 1969, pp. 70-71
- Françoise BONNET *Les fouilles de l'insula 9 en 1978*, dans BPA 25. 1980, p. 58
- Philippe BRIDEL *Le sanctuaire du Cigognier*, Aventicum III, CAR 22, Lausanne, 1982
- Michel EGLOFF *Premiers témoignages d'une industrie gallo-romaine de la céramique à Avenches*, dans BPA 19. 1967, pp. 5-32
- Ernst LETSCH *et alii* *Die schweizerischen Tonlager*, geotechnische Serie, IV. Lieferung, Bern 1907, pp. 42-43
- Albert NAEF *Avenches*, dans RHV 37, 1929, p. 40
- Emmanuel d'OLEYRES *Correspondance*, dans Archives Historiques et Archéologiques d'Antoine Baron, t. I, Lausanne 1834-1864, dépôt MCAH
- Aurèle PARRIAUX *Contribution à l'étude des ressources en eau du bassin de la Broye*, thèse N° 393 EPFL Lausanne, 1981, pp. 267-287, cartes XB et XH
- Maxime REYMOND *Les anciennes églises d'Avenches*, dans Pages d'histoire aventicienne, Lausanne 1905
- Maxime REYMOND *Articles sarrazins*, dans DHCV, E.Mottaz, t. III, Lausanne 1914, pp. 12 et 48
- Daniela SCAGLIARINI  
CORLAITA *Objets en bois de l'antiquité tardive entre Bologne et Modène*, dans Caesarodunum XXI, Actes du colloque, Tours, 1985, pp. 285-289
- Eugène SECRETAN *Le plan d'Aventicum*, dans BPA 2. 1888, pp. 12 et 48
- Eugène SECRETAN *Aventicum. Son passé et ses ruines*, Lausanne, 1905<sup>2</sup>, pp. 64-65, 1919<sup>3</sup>, p. 46

## ANNEXE 1

### ANALYSE DENDROCHRONOLOGIQUE DES BOIS DES FOUILLES «ST-MARTIN» À AVENCHES

par Alain et Christian ORCEL — Laboratoire Romand de Dendrochronologie — Moudon

N°/Ref. LRD 6./R1763

Nombre d'échantillons analysés: 11

Essence végétale: 11 chênes (*Quercus*) échantillons N<sup>os</sup>: 1, 10, 11, 12, 13, 30, 40, 50, 107, 111, et 115.

Présence de l'aubier: avec: 7 éch. N<sup>os</sup> 1, 10, 11, 30, 50, 107 et 115.

Présence de l'écorce: avec: 1 éch. N° 107.

Séquences dendrochronologiques obtenues:

8000VASM 134 ans 6 échantillons N<sup>os</sup>: 1, 10, 12, 13, 40 et 50.

8001VASM 44 ans 2 échantillons N<sup>os</sup>: 111 et 115.

8002VASM 61 ans 2 échantillons N<sup>os</sup>: 11 et 30.

107VASM 136 ans 1 échantillon N<sup>o</sup>: 107.

Situation chronologique:

La séquence 8000VASM pourrait se situer entre les années: 31 et 164

Compte tenu de la présence de l'aubier sur les éch. 1, 10 et 50, nous pouvons estimer que la date d'abattage des bois N<sup>os</sup> 1, 10, 12, 13, 40 et 50 pourrait se situer aux environs de l'année 170.

Ces dates sont toutefois données avec quelques réserves.

Signalons encore que les éch. N<sup>os</sup> 11 et 30 sont contemporains ainsi que les éch. N<sup>os</sup> 111 et 115. Ces 4 échantillons pourraient être attribuables à une autre période qui reste encore à définir.

Comme hypothèse de travail, nous signalons que le N° 107 aurait pu être abattu en automne/hiver 222/23.

Etant en présence d'un seul échantillon, cette position est donnée avec les réserves d'usage et devra être confirmée.

## TABLE DES SYMBOLES

### Plans

	humus
	démolition remaniée
	démolition
	remblai
	argiles
	limons/sables
	tout-venant
	sables molassiques
	molasse
	oxydations
	traces organiques
	fragments de terre cuite
	fragments d'enduit mural
	limite de fosse
	sol
	sol en béton de chaux
	mosaïque

### Stratigraphies

	mortier de chaux
	sol en béton de chaux
	horizon de mortier
	mosaïque
	tuile
	fragments de terre cuite
	enduit mural
	bois
	traces ligneuses
	traces organiques
	molasse-grès
	calcaire blanc
	chaussée
	fossé
	eau